



les cahiers pour *l'histoire de La Poste*

Christophe TRETSCHE

La vie à l'Hôtel
des Postes de Paris
de 1801 à 1830



APOSTILLE

*Les idées émises dans cette recherche
n'engagent que les auteurs et ne sauraient en aucun cas
engager la responsabilité du Comité pour l'histoire de La Poste ou de La Poste, ni refléter leur position.*

Directrice de la publication : Dominique Blanchecotte

Directrice de la rédaction : Muriel Le Roux

Responsable de la collection : Benoit Oger

Suivi éditorial : Sébastien Richez

Comité de rédaction : Muriel Le Roux, Benoit Oger, Sébastien Richez, Josiane Foynat, Nicolas Verdier, Catherine Gorgeon

Comité de lecture : Dominique Barjot, Catherine Bertho-Lavenir, François Cadilhon, Patrick Fridenson, Eric Godelier, Pascal Griset, Philippe Guignet, Christine Lamarre, Dominique Lorrain, Michel Margairaz, Sylvie Schweitzer

Adresse du CHP :

Comité pour l'histoire de La Poste

44 boulevard de Vaugirard – Case postale C 606 – 75757 Paris Cedex 15

Tél. : 01 55 44 01 51

Illustration de couverture/Maquette : Imprimerie nationale
Illustrations intérieures : Musée de La Poste, Paris (droits réservés)

ISSN : 1287-4612 – Mai 2005



les cahiers
pour l'histoire de La Poste

Christophe TRETSCHE

La vie à l'Hôtel
des Postes de Paris
de 1801 à 1830

Sommaire

Sommaire	5
Editorial	7
Introduction	9
Chapitre I - L'ancien Hôtel des Postes : un complexe aujourd'hui disparu	11
Une histoire plongeant ses racines dans l'histoire de Paris	11
D'illustres et respectables ancêtres pour l'Hôtel rue Jean-Jacques Rousseau	12
Apparition de l'Hôtel d'Armenonville	14
De l'Hôtel d'Armenonville à l'Hôtel des Postes	15
Les restaurations après l'année 1826	20
La composition des bâtiments	24
De graves handicaps : la vétusté des bâtiments	26
Un centre nodal pour l'ensemble des Postes parisiennes	30
Chapitre II - Direction, employés et public : qui fréquente l'Hôtel des Postes ?	35
Comment la machine administrative se met-elle en place ?	35
Organisation des bureaux entre eux	38
Tableau des employés de la période 1801 – 1830	40
Vie quotidienne de l'agent des Postes parisien du début du XIX ^e	42
L'Hôtel des Postes comme cadre de vie	47
Un lieu de travail bruyant et mouvementé	49
Des détails de l'exploitation postale qui font la vie d'une lettre, d'un facteur et d'un parisien	51
Costumes et apparence du postier : une certaine évolution au cours de la période	53
Chapitre III - Evolutions des institutions postales de 1801 à 1830	57
Un miroir des événements	58
L'Hôtel des Postes au cœur des 141 départements	60
La Campagne de France et la Restauration	61
Les Cent Jours	62
Les Postes royales de 1815 à 1824	65
Une réglementation qui se forge à l'Hôtel des Postes	67
Bilan des nouveautés et transformations de l'institution postale	71

Conclusion _____	81
Annexes _____	85
Glossaire _____	91
Bibliographie _____	95
Sources _____	97
Chroniques _____	101
Comptes-rendus de soutenance _____	101
Conférence _____	107
Colloque _____	118
Comptes-rendus de lecture _____	121
Bons de commande _____	123
Ouvrages publiés avec le concours du Comité _____	125

Fidèles à leur rôle initial, et désormais placés sur de bons rails, les *Cahiers pour l'histoire de La Poste* poursuivent la présentation de thèmes originaux touchant à l'histoire de la Poste. Voici dans le cadre de ce n°4, l'étude de Christophe Tretsch dédiée à la vie à l'Hôtel des Postes de Paris de 1801 à 1830. Avertissons d'emblée les connaisseurs avertis de la géographie parisienne : l'Hôtel des Postes dont il est question n'est pas l'actuelle recette principale installée entre les rues, du Louvre, Jean-Jacques Rousseau et Etienne Marcel. Il s'agit de son ancêtre jadis siégeant dans le même triangle, en l'occurrence l'Hôtel d'Epéron ou d'Armenonville, plusieurs fois agrandi grâce à des extensions spatiales contiguës, et qui a fonctionné durant plus de 120 ans, de 1757 au début des années 1880.

Ainsi défini dans cette configuration, l'Hôtel des Postes de Paris nous fait découvrir par ses entrailles, la période qui précède le demi-siècle de l'âge d'or des Postes en France entre 1830 et 1880 durant laquelle l'administration en ébullition connaît ses plus importantes transformations. Cependant, ce premier tiers du XIX^e siècle n'en est pas moins intéressant dans le sens où il englobe l'Empire et la Restauration dont la succession est plus porteur de continuités que de ruptures pour la Poste : le trafic continue de croître, certes proportionnellement plus vite que les effectifs de postiers ; les relations entre Paris et la province sont renforcées ; les tarifs sont ajustés... Et même si la Poste à Paris, dans ses propres murs, n'est pas encore tout à fait confrontée « à la marée qui menace de submerger le service »¹ prédite en 1866 par le Directeur général des Postes, Edouard Vandal, elle nous apparaît tout de même déjà très fourmillante.

En effet, Christophe Tretsch nous donne à voir une double représentation du lieu : une vision anxiogène de l'Hôtel, à l'intérieur duquel les postiers sont exposés aux dangers, notamment au feu ravageur, et au cloisonnement malsain d'un travail routinier ; mais aussi une vision vivante de l'activité quotidienne, frénétique et trépidante. L'Hôtel des Postes de Paris incarne véritablement la manifestation architecturale de la puissance de l'activité postale, même encore

¹ Musée de la Poste de Paris, *Annuaire des Postes*, 1867, p. 50 du rapport de Vandal.

toute relative par rapport à la formidable croissance connue sous le Second Empire.

Pilier d'un système des Postes ultra centralisé en France, l'Hôtel de la capitale, à l'image de ses homologues européennes comme Londres ou Berlin, surpasse toutes les normes d'un bureau de poste traditionnel par le gigantisme de son personnel rattaché, par la régulière effervescence de l'arrivée et des départs des courriers et des facteurs, par la fréquentation du public. L'Hôtel des Postes matérialise l'assise de cette administration dans la ville, il témoigne d'autant plus de son rôle de lien social.

A son sujet, il ne semble pas décalé de détourner la formule de « *palais scolaire* », employée par Yves Lequin² pour désigner la cohabitation du logement de l'instituteur et de la classe dans un bâtiment identique, pour créer la notion élargie d'un véritable "palais postal". Pas dans le sens d'une cohabitation effective du logement du Directeur général des Postes ou du directeur de l'Hôtel des Postes, mais plutôt dans une cohabitation assez incroyable entre toutes les parties des Postes, qu'elles soient attachées à la direction proprement dite, à l'exploitation générale ou au service particulier. Un système d'organisation passé, témoignant de la volonté de montrer la puissance d'une administration, qui trouve une forme d'écho aujourd'hui à une époque fortement attachée à promouvoir l'image de marque pour montrer la riche diversité d'une entreprise. En effet, dans le quartier Montparnasse – Vaugirard, Le Groupe La Poste ne fait-il pas voisiner son Siège Social regroupant ses principales directions exécutives, avec un bureau de poste dernier cri mettant en valeur les prestations au public, ainsi qu'avec sa vitrine patrimoniale et culturelle qu'est le Musée de La Poste ?

A l'heure où de prochains travaux de modernisation de la recette principale du Louvre sont envisagés pour redonner de l'éclat à ce centre historique de l'activité postale en France, à l'heure où La Poste se lance dans une grande réflexion sur la conception de ses bureaux, les *Cahiers pour l'Histoire*, grâce à la plume vivante de Christophe Tretsch, vous proposent donc un regard différent, historique et parfois moderne, sur le cœur du service postal parisien et français.

Sébastien Richez

² Y. Lequin (dir.), « La société », *Histoire des Français aux XIX^e - XX^e siècles*, Paris, Colin, 1984, p. 99.

Introduction

Quoi de plus emblématique que le Palais de l'Élysée pour la Présidence de la République, ou « Matignon » pour désigner le Premier Ministre, ou « Bercy » pour les Finances ? Si un bâtiment peut devenir suffisamment représentatif dans l'inconscient collectif, pour qu'on en vienne à utiliser son nom pour désigner l'administration qu'il abrite, il est dommage que le cœur de ce qui devait devenir « définitivement » le service public le plus vital pour le bon fonctionnement du pays, le plus essentiel rouage à la vie nationale, soit si peu représenté dans l'historiographie traditionnelle. Il est donc juste que ce centre nerveux, ce cœur affectif aussi bien qu'administratif de la Poste, reprenne toute la place qui lui était due dans l'histoire de la Poste, tout particulièrement l'ancêtre, le premier véritable Hôtel des Postes, celui qui resta en fonction de 1757 à 1880.

Actuellement, l'héritier de l'Hôtel des Postes en fonction au début du XIX^e siècle est le centre Paris Louvre. Les travaux de construction de Paris Louvre, devenu depuis un monument classé, débutèrent en 1880, profitant de l'ouverture de la rue du Louvre et de la rue Etienne Marcel et de la probable participation des ateliers Eiffel. Ces travaux coûtèrent 32 millions de francs or, et tentèrent de faire de la Poste française l'illustration de la modernité et de l'efficacité en cette période de révolution industrielle. Mais dans le Paris de Louis XV, ces bouleversements n'étaient évidemment pas possible, pour des raisons financières autant que de mentalité. Car l'installation du premier Hôtel des Postes se fit par l'achat d'un hôtel nobiliaire par la Ferme Générale en 1757 et son inévitable agrandissement par l'acquisition d'hôtels voisins. Les sources et les ouvrages consultés mentionnent en grand nombre des noms d'hôtels investis par la Poste entre 1757 et 1880. Ils sont tous situés sur un quadrilatère approximatif donnant sur l'actuelle rue Jean-Jacques Rousseau, mais ils ont pour ainsi dire tous complètement disparu. La première partie de cette étude se propose donc de faire une mise au point, une sorte de récapitulatif des informations que l'on trouve ailleurs de façon partielle et qui prêtent parfois même à confusion. Où était installée la Poste aux lettres entre 1801 et 1830 ? Depuis quand et pour combien de temps ? Aurait-elle pu être installée ailleurs ? Quelle est l'histoire

de ses bâtiments ? Quels sont ces endroits d'une installation possible, qui finalement n'eut pas lieu ? Ainsi, l'histoire de l'Hôtel des Postes se replace-t-elle dans celle, plus vaste, de Paris, dont elle est indissociable pour bien la comprendre et saisir son esprit. L'affectation nouvelle de cet Hôtel vieux déjà de deux siècles à un service naissant et en expansion brutale à la fois, est le deuxième thème auquel cette étude se propose de répondre. Découlant de celui-ci, quelle description peut-on finalement donner de ce lieu de travail, où les agents des Postes ayant l'honneur d'être affectés à l'Hôtel passaient la plus claire partie de leur existence ?

L'Hôtel d'Epéron, ou d'Armenonville, où La Fontaine logea et où Jean-Jacques Rousseau écrivit *La Nouvelle Héloïse*, fut choisi par Louis XV pour abriter l'administration des Postes en 1757. Sous la pression d'un besoin croissant, l'achat de maisons voisines permit des agrandissements en 1786, en 1815 et en 1827, le projet impérial d'installer l'Hôtel rue de Rivoli n'ayant pas abouti. Fort curieusement, l'histoire n'a pas encore mis à l'honneur l'étude de ce vénérable bâtiment : les historiens de la ville de Paris, comme Pillement³ ou Bonnefons⁴, lui préférèrent les hôtels nobiliaires sans affectation administrative.

Etudier les membres du personnel de la Poste dans leurs fonctions et dans la société permet de souligner la place de la Petite Poste dans les mentalités parisiennes, autant que l'origine sociale de ce personnel, et les subtilités des métiers d'inspecteur, distributeur, entreposeur, facteur, commis. L'Hôtel des Postes fut un lieu vibrant d'une vie en effervescence perpétuelle. Enfin, l'institution postale, bien que stable depuis la Révolution, connaît quelques changements notables dans ces tarifs, uniformes, règlements. Et l'Hôtel des Postes, plongé au cœur des événements, fut le plus souvent à l'origine de cette évolution.

Ainsi, une peinture de la Poste parisienne du début du XIX^e siècle est une bonne illustration de la naissance de la Poste, au visage qu'on lui connaît maintenant : un service tourné vers la recherche de la rapidité dans le transport des correspondances, se centralisant autour de son Hôtel comme son monopole plusieurs fois réaffirmé, et tourné vers la satisfaction et la reconnaissance du public ; exploitée en régie par l'Etat, la Poste prend de plus en plus le caractère d'un grand service public « organisé et administré en vue de l'intérêt général »⁵.

³ G. Pillement, *Les hôtels de Paris*, Paris, éd. « Tel », 1945, in 4^e, et Paris disparu, 1966, 415 p.

⁴ G. Bonnefons, *Les Hôtels historiques de Paris*, 1857.

⁵ P. Jaccotey, *Législation et exploitation postale*, Paris, Paul Dupont, 1891, 1 017 p.

L'ancien Hôtel des Postes : un complexe aujourd'hui disparu

Une histoire plongeant ses racines dans l'histoire de Paris

Le premier Hôtel des Postes, dont l'histoire de Paris fasse mention, était situé rue des Déchargeurs, près des Halles ; par la suite, il fut transporté rue des Poulies, devant la colonnade du Louvre, et rue des Bourdonnais. Mais l'augmentation du nombre de dépêches expédiées à cette époque devint telle que ces divers locaux se trouvèrent rapidement insuffisants et inadaptés à la tâche. Le financier, John Law, se proposa même de faire construire une Poste à l'emplacement de plusieurs maisons de la rue Vivienne et du jardin du Palais-Royal qu'il acheta à l'occasion, mais sa ruine empêcha son projet d'aboutir⁶.

La Ferme des Postes fut installée peu après 1738 dans la rue des Poulies qui longeait la Colonnade du Louvre. Elle occupait un local qui n'était pas sans nuire à l'esthétique du Palais. C'est pourquoi le pouvoir royal envisageait depuis longtemps son dégagement, pour faire honneur à l'œuvre de Claude Perrault.

En mars 1755, Barbier écrit : « Pour cet effet, le projet est d'abattre, d'un côté la grande Poste qui offusque ce bâtiment de la Colonnade, et, de l'autre côté les écuries de la Reine, et même l'ancien garde-meuble de la Couronne où a logé Charles IX, et de faire par ce moyen une grande place vis-à-vis cette entrée du Louvre... On remettra, dit-on, la Poste dans la rue des Bourdonnais où elle était autrefois dans une grande maison de M. Pajot, directeur des Postes ». Cette dernière éventualité ne fut pas retenue à cause de relations « assez fraîches » entre les Fermiers et leurs prédécesseurs. Et le roi ne songea apparemment pas à reconstruire le bâtiment sur place, puisque dès 1757, il achetait de Destouches, architecte du Roi, Maître général, Contrôleur et Inspecteur des bâtiments de Paris, l'hôtel d'Armenonville pour y loger les services de l'administration (infra). Car l'histoire de cet îlot, entre les rues Coq-Héron, Verdelet, Coquillière et Plâtrière, que l'administration de la Poste aux lettres acquérait alors, était aussi longue que celles des vieux hôtels achetés, dont voici l'historique⁷.

⁶ E. Vaillé (Conservateur du Musée postal), « L'achat en 1757 de l'hôtel d'Armenonville pour y installer la Ferme des Postes », *Revue des PTT*, 1952.

⁷ Selon l'atlas de la *Censive de l'archevêché de Paris*, terminé en 1786 et publié par Armand Brette en 1906, cet îlot occupait une superficie de 2 488 toises 32 pieds carrés. Avant de progressivement tout absorber, l'Hôtel des Postes n'occupait que 1 132 toises 24 pieds carrés.

D'illustres et respectables ancêtres pour l'Hôtel rue Jean-Jacques Rousseau

Quartier des plus illustres s'il en est, qui vit s'y loger nombre des plus grands personnages de l'Histoire de France, comme La Fontaine, Talma (à l'ancien n°3), Marat, Fragonard, Bossuet (rue Plâtrière) pour ne citer qu'eux, dans le voisinage des Messageries Générales de la rue de Grenelle, il comptait de nombreux hôtels meublés dans cette première moitié du XIX^e siècle : de Bordeaux (n°33), de l'Empereur (n°20), de Grenelle (n°17), du Grand-Hôtel (n°15), du Midi (n°49), de la Monnaie (n°44), du Rhône (n°5), de Rouen (n°21)⁸. La présence d'hôtels est donc une tradition qui perdure dans cette partie de la ville. Mais quels sont ceux qui, occupant l'emplacement de l'Hôtel des Postes avant sa création, en furent les racines, la continuité ascendante ?

L'Hôtel de Flandre

Son histoire est ancienne et commence au XIII^e siècle sur un terrain appartenant à Marguerite de Flandre, à l'abri, sous le rempart de Philippe Auguste, entre les rues des Vieux Augustins, Coquillière-Plâtrière, Pagevin et Verdelet. Toutes ces rues ont aujourd'hui disparues dans le remodelage du quartier des Halles et du quartier Saint-Eustache. Mais les rues actuelles d'Herold, de Jean-Jacques Rousseau et d'Etienne Marcel ne sont rien d'autre que leurs « héritières » respectives. Le fils de Marguerite de Flandre, Guy de Dampierre, l'agrandit et y construisit en 1278, à l'emplacement actuel de la Caisse d'Epargne et de l'Hôtel des Postes, ce fameux Hôtel de Flandre. Par les hasards matrimoniaux, celui passa ensuite à la Maison de Bourgogne, puis à la Maison d'Autriche, avant de devenir domaine de la couronne en 1539. De 1545 à 1547, les Confrères de la Passion y donnèrent des spectacles. François I^{er} le fit vendre en 1547, divisé en vingt-deux lots. Les rues Pagevin et Verdelet furent alors ouvertes, l'impasse Coq-Héron fut transformée en rue⁹. L'Hôtel de Flandre démoli, on y éleva les Hôtels de Bouillon et d'Epernon¹⁰.

L'Hôtel de Bouillon

En bordure des rues Coq-Héron, Coquillière et Plâtrière, il était encore très récent lorsque la marquise de Verneulle, ancienne favorite du roi Henri IV, l'acheta en 1610. Il fut acquis en 1613 par Claude de Bouillon, ou Bullion, que devaient nommer surintendant des Finances Richelieu en 1632 et garde des Sceaux, Louis XIII. C'est lui qui fit frapper les premiers louis d'or. En 1631, il mit à contribution l'architecte du Louvre et des Tuileries, celui-là même qui conçut aussi le plan général du château de Versailles, Le Vau, pour

⁸ Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Les Editions de Minuit, Paris, 1963.

⁹ E. Vaillé, « L'achat en 1757 de l'hôtel d'Armenonville... », *Revue des PTT*, *op. cit.*

¹⁰ J. Nony, *L'Hôtel des Postes d'hier et d'aujourd'hui*.

reconstruire l'hôtel qu'il fit décorer par Sarrazin et Simon Vouet, l'un des peintres de la cour de Louis XIII. Bouillon mourut en 1640. Son arrière petit-fils, le marquis de Bonelles, loua puis légua l'hôtel à ses nièces, duchesses de Laval et de La Vallière. Celles-ci le vendirent à César Roulleau, commissaire aux saisies réelles. Enfin, l'Hôtel de Bouillon fut vendu à l'architecte Bélissard en 1781. Et, en 1786, celui-ci le morcela :

- une partie est affectée à une salle concert, le *Concert de l'émulation*,
- une autre aux ventes mobilières à la criée par commissaires-priseurs,
- et le reste est absorbé par l'extension de l'Hôtel des Postes, installé depuis 1757 à l'Hôtel d'Armenonville, juste à côté, du côté des numéros pairs de la rue Coq-Héron¹¹.

L'Hôtel des Gaules et d'Orient

S'il n'accueillit pas de bureau du service des Postes, il est bon de citer cet hôtel, car collé à l'hôtel des Postes et devant partager le sort de celui-ci en 1880. En effet, ils furent tous deux démolis lorsque fut décidée la construction du Nouvel Hôtel des Postes, celui de Jean Guadet, en 1878. Hôtel patrimonial de la maison des Phélypeaux qui servirent le roi en de multiples fonctions sous le nom de Pontchartrain de la Vrillière, de Saint-Florentin et de Maurepas. Ce fut probablement de Pontchartrain qui le fit construire. L'Hôtel comportait de belles pièces sculptées, dont un superbe soleil de l'époque de Louis XIV et de très nombreuses plaques de cheminées représentant des fables de la Fontaine. L'une d'elles est à Carnavalet. En 1880, J. Romain Boulanger¹² rapporte la démolition conjointe de l'hôtel des Postes et de cet hôtel, et parle de celui-ci comme n'ayant « pas encore été suffisamment désigné à l'attention des archéologues ».

L'Hôtel d'Epéron

En 1530, il appartenait à l'auditeur aux Comptes, Claude Pagevin, qui d'ailleurs donna son nom à la ruelle qui bordait son hôtel au Nord. Puis il appartint à Charles de Gondî qui se noya en 1574 à Pont-Saint-Esprit, et qui n'a donc pas pu profiter de son hôtel parisien plus de deux ans. Ensuite, il passa en 1580 à François d'O qui lui-même le vendit en 1583 à Jean Louis Nogaret de La Valette, duc d'Epéron (1554-1642), favori d'Henri IV. Celui-ci le fit agrandir jusqu'à la rue des Vieux-Augustins, le reconstruire et embellir avec la dot de Christine de Vaudemont : 300 000 écus¹³. Son second fils le vendit en 1657 à l'intendant des finances Barthélémy d'Hervart¹⁴. Mais celui-ci ne trouva pas l'hôtel à son goût qui le fit à son tour démolir et reconstruire en 1660 ; l'hôtel complètement transformé prit le nom d'Hôtel d'Hervart.

¹¹ Hillairet, *Dictionnaire historique...*, *op. cit.*, p. 483.

¹² *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1880, p. 182.

¹³ D. Bernet, *Philatélie*, déc. 1972, p. 10-11.

¹⁴ D'après Sauval et E. Vaillé, la vente coûta 180 000 livres à Hervart, *op. cit.*

Apparition de l'Hôtel d'Armenonville

L'Hôtel d'Hervart

« Qui aurait pu croire, dit Segrais dans ses Mémoires, qu'au bout de soixante ans l'hôtel d'Epéron ne serait pas une assez belle maison pour M. d'Hervart qui le fit démolir et qui en fit bâtir une autre à la place ». Pour la décoration, ce sont le peintre Pierre Mignard¹⁵, ainsi que son ami Dufresnoy et Bon Boulogne qui furent choisis. C'est celui-ci qui peignit le tableau de la chapelle, représentant la prédication de saint Jean-Baptiste. Dufresnoy décora l'hôtel de fresques inspirées de la Mythologie. Barthélémy d'Hervart mourut dans son hôtel en 1676 ; ses enfants continuèrent à y vivre. Son fils se maria à Françoise Le Rageois en 1686, celle que l'histoire devait retenir comme la « deuxième Madame de la Sablière » de son meilleur ami. Jean de La Fontaine, qui la chanta sous le nom de Sylvie. Anne d'Hervart logea l'illustre fabuliste dans l'hôtel en 1693, après la mort de Mme de La Sablière. Il y vécut avec son insouciance coutumière les deux dernières années de sa vie, et c'est là qu'il décéda le 13 avril 1695, à soixante-quatorze ans. Il fut enterré au cimetière des Innocents, et une plaque rue Jean-Jacques Rousseau commémore cet événement. En 1705, l'Hôtel fut vendu par les héritiers d'Anne d'Hervart à Jean Baptiste Fleuriau, seigneur d'Armenonville, contrôleur général des Finances, et plus tard Garde des Sceaux, qui lui donne à son tour son nom.

L'Hôtel d'Armenonville¹⁶

Le secrétaire d'Etat, Jean-Baptiste Fleuriau, mourut en 1728 au château de Madrid. Son fils, Charles Fleuriau, comte de Morville, continua les embellissements. Il y meurt en 1732 et laissa l'hôtel à son frère qui, lui, mourut en Bohême en 1742. Puis le 14 octobre 1751, l'hôtel est vendu « avec les glaces, bibliothèques et autres effets en dépendant » à Jacques Brissart, un des fermiers généraux ; mais à la mort de ce dernier, les héritiers qui ne pouvaient se départager la succession, cèdent l'hôtel en 1754 à François-Guillaume Souhart, entrepreneur des bâtiments du roi et à son beau-frère Louis François de Bey pour la somme de 350 000 livres. Le 4 octobre 1755, il fut finalement acheté par Laurent Destouches¹⁷. L'Hôtel des Postes entre 1804 et 1830 est toujours celui qu'acheta Laurent Destouches, architecte de Louis XV. Sa fonction faisait de lui quelqu'un de bien placé pour savoir que le roi, dont le projet était de dégager le côté oriental du Louvre, n'attendait que l'opportunité de déménager l'Hôtel des Postes qui s'y trouvait. La Poste aux lettres était à l'Hôtel de Longueville, rue des Pouilles. L'ingénieur architecte revendit au roi l'Hôtel d'Armenonville pour la somme de 550 000 livres ! Puis, il installa lui-même la Ferme générale

¹⁵ Mignard venait d'achever la coupole du Val de Grâce.

¹⁶ Le plan de Paris établi de 1734 à 1739 sur les ordres de Michel Etienne Turgot, Prévoist des Marchands, un des derniers établi sur le modèle « vol d'oiseau » en « trois dimensions », permet de se rendre compte de l'aspect de cette demeure, côté jardin. Le contrat de vente signé le 1er mars 1757 permet, lui, de suivre la succession des propriétaires.

¹⁷ On peut trouver l'acte de vente sur le volumineux registre conservé aux Archives Départementales, coté DC6.112 folio 118, et nommé *Ventes 1754*, et également dans la Collection Lazare, 1Z98, Archives Départementales (AD) de Paris.

des Postes et adapta l'hôtel à sa nouvelle fonction, ce qui fut fait pour 1757 ; le remaniement dû à sa nouvelle affectation fit disparaître les décorations. La Poste aux chevaux, elle, s'installa rue des Fossés-Saint-Germain, à proximité de l'abreuvoir qui se trouvait près de l'emplacement actuel de la Samaritaine¹⁸.

De l'Hôtel d'Armenonville à l'Hôtel des Postes

Pourquoi un tel choix ?

Il se révéla très vite indispensable que la concentration géographique des bâtiments, leur taille et leur adaptabilité au service des Postes conditionnent les choix du nouvel Hôtel des Postes. Il n'était alors pas possible de démolir un pâté de maisons et de rectifier le tracé des rues comme ce fut couramment fait dans le Paris d'Haussmann, méthode qui donna naissance à l'actuelle Direction de Paris Centre, ou Paris Louvre. Le roi Louis XV avait donné pour mission à son intendant des Postes et Relais, Robert Jannel, de chercher le terrain convenable au déménagement de la Ferme des Postes. Voici le rapport qu'il fit à propos du choix de l'hôtel d'Armenonville : « De toutes les maisons qui ont été offertes et dont les plans ont été remis, il n'y en avait aucune qui, pour le public en général et pour le commerce en particulier, soit plus commodément située et plus convenablement que l'hôtel d'Armenonville dont la principale entrée est dans la rue Plâtrière ; en faisant dans ledit hôtel quelques changements et constructions nouvelles le service des Postes s'y fera avec d'autant plus d'aisance et commodité qu'on peut donner audit hôtel des issues sur trois différentes rues ».

On peut tout à fait se poser la question de la validité de ce choix qui devait ancrer l'administration des Postes pour très longtemps dans ce quartier Saint-Eustache, à proximité des quartiers commerçants de Montorgueil et des Halles. Car par la suite, cette position dans Paris devait être la cible de toutes les critiques : on peut alors raisonnablement supposer que le quartier était alors plus tranquille, les rues moins encombrées.

Aménagement et reconversion d'un hôtel nobiliaire

L'ensemble des démolitions, réparations et constructions est confié à Jannel sous la direction du sieur Destouches, choisi et nommé par le roi. Des devis doivent être dressés, puis être approuvés par le contrôleur général des Finances avant que des travaux ne soient exécutés et 20 000 livres d'honoraires sont

¹⁸ E. Vaillé, « L'achat en 1757 de l'Hôtel... », *Revue des PTT*, *op. cit.*

alloués à l'architecte, censés couvrir également soins, règlements de mémoires. Laurent David, garanti par les six administrateurs présents au contrat, était le signataire du bail¹⁹. Mais les remboursements de ces paiements, droits et frais d'acquisition, constructions et réparations étaient imputés au successeur du Fermier général des Postes, ce qui était une astuce pour éviter au Trésor royal de déboursier, tout en acquérant personnellement l'hôtel progressivement par des lettres patentes jusqu'en 1786, dernier bail de l'Ancien Régime, le bail Poinsignon. L'article XI dit : « Ledit Poinsignon sera mis en possession... 1° de la maison sise à Paris, rue Plâtrière, à nous appartenant, actuellement occupée par les bureaux des régisseurs des Postes ; 2° de la maison située à Versailles, aussi à nous appartenant et qui est également occupée par les bureaux desdits régisseurs pour continuer dans iceux l'exploitation de la Ferme générale des Postes pour laquelle seront remis audit Poinsignon les meubles, ustensiles, malles et effets généralement quelconques qui se trouvent tant dans les maisons que dans le bureau de la régie où ils seront nécessaires pour l'exploitation de ladite Ferme. Sera tenu ledit Poinsignon à toutes les réparations locatives seulement ; les grosses réparations à la charge des propriétaires seront payées par nous en suite des devis et plans faits par l'architecte par nous nommé pour l'entretien des hôtels des Postes et sur l'autorisation de l'intendant des Postes et le montant desdites dépenses sera remboursé audit Poinsignon en déduction du prix de son bail sur le compte qui en sera rendu au contrôleur général de nos finances ; en conséquence, au dernier décembre 1791, les maisons de Paris et de Versailles seront remises par ledit Poinsignon à son successeur, en bon état de réparations, de la nature de celles qui doivent être à la charge des locataires, et quant aux meubles et effets, seront inventoriés et estimés pour, par ledit Poinsignon, en être remis jusqu'à concurrence de la même valeur au fermier qui lui succédera »²⁰.

Comme on le voit, l'Hôtel fait maintenant pleinement partie du domaine postal, ce que la Révolution devait confirmer définitivement. Cependant, reconvertir l'Hôtel à sa nouvelle fonction devait se révéler toujours plus problématique du fait de la croissance du service. Pierre Zaccone dit de lui, en 1867, que c'est un « Hôtel qui n'a pas été bâti pour sa destination actuelle, et qui est loin de présenter les aménagements nécessaires à un pareil service »²¹.

Des tentatives de transfert

Le service postal est en pleine expansion tout au long de la période, et ce depuis la réussite de la Petite Poste, c'est-à-dire du courrier de Paris pour Paris, mise en place par Piarron de Chamousset en 1759, un triomphe plus qu'une réussite contre toute attente, dont l'Etat ne tarde pas à s'accaparer les bénéfices

¹⁹ E. Vaillé, « L'achat en 1757... », *Revue des PTT*, *op. cit.*

²⁰ O/1/128 pièce 156.

²¹ P. Zaccone, *La Poste anecdotique et pittoresque*, Paris, 1867.

dès 1761, et à rattacher à la Ferme Générale dès 1780. Il est possible d'appeler le Service de Paris par son ancien nom de « Petite Poste », car l'administration utilise encore ce terme le 39 avril 1837 : « Avis au Public sur le service de la Petite Poste de Paris »²². La Grande Poste se développe elle aussi considérablement. Le complexe de l'Hôtel d'Armenonville devient donc très vite insuffisant, au point que l'Etat songe à plusieurs reprises à le déménager. En 1786, il est agrandi. En 1798 et en 1811, l'abandon de cet hôtel de la rue Jean-Jacques Rousseau fut décidé sans résultat.

Sous l'Empire

L'Empire établit plusieurs projets, soit pour l'agrandissement et l'amélioration de l'Hôtel déjà existant, soit pour le transférer dans différents locaux successivement proposés²³. Une lettre à Napoléon explicite les motivations impériales : « Votre Majesté a décidé que dans la nécessité de faire une aussi forte dépense, il valait mieux ériger un nouveau monument qui renfermerait tout ce qui est nécessaire à cette grande administration, plutôt que de réparer de vieilles constructions qui laisseraient toujours beaucoup de choses à désirer »²⁴. Bruyère, maître des requêtes et Directeur des travaux publics de Paris, visita avec Bénard, l'architecte des Postes, et retint trois localités différentes susceptibles d'accueillir le nouvel Hôtel des Postes²⁵ : le 1^{er} et aussi le plus coûteux, estimé à une somme comprise entre 6 et 7 millions de francs, fut finalement celui qui fut retenu, celui de la rue de Rivoli. Les constructions à y faire, bordant trois grandes rues, paraissaient pourtant beaucoup trop dispendieuses : il fallait acquérir puis démolir des maisons récentes et chères, un comble lorsque Napoléon cherchait précisément à faire construire cette rue nouvelle. Le second était encore plus intéressant du point de vue de sa situation : le local de l'ancien couvent des Petits Pères, qui possédait pour lui de grands avantages par sa situation centrale et le voisinage des grandes administrations, de divers ministères, du nouveau palais de la Bourse et des principales maisons de banque et de commerce. Il avait des inconvénients, aussi : il aurait obligé à déplacer les ateliers des messageries et à acheter plusieurs maisons, en plus de l'ouverture de deux nouvelles rues, la première en prolongement de la rue Colbert et réunissant les rues les rues Vivienne et Notre-Dame-des-Victoires, la deuxième, indispensable, face à l'Hôtel projeté. Des travaux qui auraient coûté de 4 à 5 millions de francs Germinal. Le 3^e emplacement était situé rue Napoléon, dont une partie appartenait encore au gouvernement ; il était un peu moins bien situé, mais avait l'avantage de demander une dépense bien moindre que les deux précédents : seulement 3 millions, même en y joignant un terrain voisin qui venait d'être acheté mais que l'acquéreur était disposé à céder, et en

²² Delwaulle, *Les lettres simples de Paris pour Paris de la fin de la Petite Poste à l'apparition du timbre (1795-1850)*, Paris, Union Marcophile, 1975.

²³ F/13/910, *Pièces relatives à l'Hôtel des Postes...*, Archives Nationales (AN).

²⁴ Lettre du 17 juin 1811, F/13/879, AN.

²⁵ F/13/879, AN.

acquérant deux maisons, l'une donnant sur la rue de la place Vendôme, qui servirait à établir une issue de ce côté, l'autre pour en faire l'habitation du Directeur général Lavalette. Celui-ci fait savoir que sa préférence va à cet emplacement-ci, à cause de la différence de dépense, de la facilité à commencer les constructions, et grâce à « sa situation dans une rue dont l'Hôtel des Postes contribuerait à augmenter la beauté »²⁶. Le 26 août 1811, Napoléon prit la résolution de remplacer l'Hôtel des Postes par le vaste hôtel qu'il fit bâtir à l'angle des rues de Rivoli et de Castiglione, sur l'îlot entre les rues du Mont-Thabor et Camban, au mépris de la dépense beaucoup plus importante que dans les deux autres localités, comme celle de la rue Napoléon dont la dépense fut évaluée à 2,1 millions de francs²⁷. Pourquoi ce revirement ? Officiellement, parce qu'il eut été dommage, quitte à occasionner de grosses dépenses, de démolir dans une rue Napoléon, déjà assez belle en elle-même, pour ensuite reconstruire²⁸. En réalité, cette construction était censée donner une impulsion aux constructions de la rue de Rivoli en donnant l'exemple, et faisait partie du projet impérial visant à l'essor de ces constructions au même titre que les exemptions de la contribution foncière pour vingt puis trente ans accordée aux éventuels promoteurs immobiliers - décret du 11 janvier 1811. On estime à 6 millions de francs²⁹ la somme allouée à l'architecte Bénard. Tout au long des années qui suivirent, les registres de délibérations montrent des règlements de mémoires réguliers, par exemple pour les travaux de terrasse en 1812³⁰. Mais ces mesures ne suffirent d'ailleurs pas : Chateaubriand nous rapporte qu'en 1813, on ne voit encore que les arcades et quelques maisons dans la rue de Rivoli. C'est la Restauration qui acheva le bâtiment destiné à accueillir les bureaux de la Poste aux lettres, mais finalement, il fut décidé d'en faire le ministère des Finances. Ce bâtiment devait être incendié par la Commune en 1871. Pourquoi l'abandon de ce projet ? Les sources évoquent le « suffrage du public » qui s'en serait détourné, à cause des dépenses jugées trop excessives³¹. Et aujourd'hui, à cet emplacement s'élève l'hôtel *Intercontinental*.

Sous le Second Empire

En 1850, le Second Empire envisage de transférer l'Hôtel des Postes sur le quai de la Messagerie, entre les rues Saint-Germain-L'Auxérois et la colonnade du Louvre, mais le Théâtre du Châtelet fut construit sur l'emplacement prévu, un quartier où le terrain disponible était particulièrement rare³². Pourquoi cette volonté de construire l'Hôtel des Postes en un autre lieu ? *Le Moniteur* nous apporte un indice, en décrivant le quartier entourant l'Hôtel comme un « quartier très peuplé, cet établissement ne pourrait pas recevoir d'agrandissement sans d'énormes dépenses ; d'ailleurs, il est entouré de rues étroites qui rendent ses abords difficiles et dangereux. Loin de pouvoir être dégagé par les perce-

²⁶ Rapport du 10 juillet 1811 au ministre de l'Intérieur, F/13/879, AN.

²⁷ J. Tulard, *La Nouvelle Histoire de Paris : le Consulat et l'Empire*, 1970.

²⁸ F/13/879, AN.

²⁹ AN, série F12.

³⁰ Microfilms du Musée de la Poste.

³¹ Rapport au Comte Ferrand, 2 novembre 1814, F/13/910, AN.

³² J. Nony, *L'Hôtel des Postes d'hier et d'aujourd'hui*, op. cit.

ments projetés, il contrarierait l'harmonie de ces améliorations par l'obstacle incessant que cette masse de bâtiments opposerait à l'activité d'une circulation qui s'accroît chaque jour dans Paris³³. Un traité fut passé entre l'Etat et la ville de Paris le 28 avril 1854, et c'est le décret du 21 juin suivant qui décide l'établissement d'un nouvel Hôtel des Postes entre le quai de la Messagerie, la place du Châtelet et les rues prolongées des Lavandières et Jean Cantier, offrant une superficie de 8 296 m, au lieu des 6 363 m rue Jean-Jacques Rousseau³⁴. Mais une loi du 28 mai - 5 juin 1858 met fin au projet.

En 1861, de nouvelles tentatives de construction d'un Hôtel des Postes neuf échouent devant le corps législatif, qui recule pour le motif financier habituel. En 1864, sur le rapport du ministre des Finances, Napoléon III décrète le 9 août un possible déménagement des services des Postes aux rues Mondovi et du Luxembourg, mais ce projet échoue à son tour³⁵. Enfin, en 1866, l'Hôtel est réaménagé et étendu en vue de l'Exposition Universelle.

Des travaux indispensables

Les différentes tentatives de transfert échouent toutes les unes après les autres, alors que la pérennité du service passe obligatoirement par une amélioration des bâtiments abritant les services postaux, sous peine de les voir « étouffer », le mot revient chez la plupart des contemporains, par la vétusté et l'étroitesse des locaux, sans oublier le manque d'efficacité et d'efficacités dans la disposition des bureaux, comme il le sera vu plus loin. Aussi, si l'option d'une dépense massive pour construire un nouvel Hôtel des Postes était régulièrement écartée par l'Etat, l'administration n'avait d'autre choix que de faire accepter par le ministère des Finances toute une série de dépenses de restauration, de construction de nouveaux bâtiments, s'ajoutant les unes aux autres, à la fois salutaires pour le service mais toujours insuffisantes. Les contemporains, dont Maxime du Camp³⁶ se fait l'écho, jugent qu'il eut été économiquement plus judicieux d'en construire un nouveau.

Des ajouts de bâtiments voisins en 1815

En 1786, on ajoute deux immeubles voisins, puis cinq autres en 1815, à cause de la considérable extension du service³⁷. Les événements politiques font suspendre la réfection du premier étage en 1814. Le 27 mars 1815, il est prévu de dresser un projet pour agrandir et améliorer l'Hôtel des Postes en y réunissant cinq maisons contiguës, dont quatre sont situées rue Coq-Héron, et la cinquième sur la rue Jean-Jacques Rousseau³⁸. Une lettre du 23 février 1815 du Directeur des Postes prévient son collègue le Directeur des Travaux publics de Paris que contrat a été passé avec les MM. Arnaud, Becquey Beaupré, de la

³³ Collection Lazare, 1Z98, AD.

³⁴ Article annonçant la décision de le déplacer place du Châtelet, Collection Lazare, 1Z98, AD.

³⁵ Collection Lazare, *op. cit.*

³⁶ M. Du Camp, *Paris ses organes ses fonctions et sa vie*, Paris, 1869, p. 112-113.

³⁷ Cf. D. Bernet, *Philatélie*, déc. 1972, p. 10-11.

³⁸ F/13/910.

Borde et La Croix pour l'achat à l'amiable de leurs maisons, le cinquième contrat n'étant qu'un peu retardé pour des raisons de formalités judiciaires car la maison appartient à des enfants mineurs³⁹. Les quatre premières maisons sont acquises pour un prix de 5 à 600 000 F. Les expropriés n'ont que jusqu'au 1^{er} avril pour déménager, sauf M. Arnaud qui dispose de trois mois supplémentaires. Toutes les maisons doivent être démolies, car il s'agit de construire une extension à l'Hôtel des Postes, parfaitement reliée à celui-ci et adaptée à son usage postal, peut-être d'ailleurs même mieux adapté que le reste de l'Hôtel. Les plans d'agrandissement sont conçus pour obtenir de nouveaux débouchés : il s'agit de diminuer l'embaras que l'entrée et la sortie des courriers pouvait occasionner, et à ménager à l'intérieur l'espace et la distribution nécessaires au service et à un meilleur « confort » de travail pour les employés. Les dépenses totales sont estimées⁴⁰ à 1 500 000 F, dont 700 000 F pour la seule acquisition des propriétés : le prix du terrain dans le quartier des Halles était déjà particulièrement cher !

Au projet des agrandissements autorisés par l'ajout des cinq nouvelles maisons, figurent, par exemple, les opérations suivantes :

- Le bureau du « départ » regagne du côté des nouveaux bâtiments les pièces qu'il cède à l'« arrivée » ;
- Les rebuts sont logés dans la nouvelle aile de l'Hôtel ;
- La division de Paris, dont le travail depuis la paix de 1814 a considérablement augmenté, s'agrandit par une portion du local de la division des rebuts, et une autre grâce aux nouveaux bâtiments ;
- Les bureaux de l'administration des relais qui étaient jusqu'alors logés à grand frais au dehors, alors qu'ils avaient besoin d'une communication constante avec celles de la Poste aux Lettres, sont eux aussi placés dans les nouveaux bâtiments⁴¹. Enfin, les cours sont agrandies afin que le chargement des malles se fasse plus promptement et à couvert ; un passage direct est ouvert entre les rues Coq-Héron et Jean-Jacques Rousseau, pour permettre aux malles de ne plus se croiser dans les deux sens.

Les restaurations après l'année 1826

Une fois les difficultés financières du Premier Empire surmontées, et probablement du fait de la prise d'importance de la Poste grâce à sa croissance économique (infra), la principale vague de rénovations de l'Hôtel des Postes de la période a lieu entre 1826 et 1833. La première adjudication en date d'août 1826. Le 1^{er} septembre 1826, le Directeur général écrit au Directeur du matériel pour lui faire ses « dernières recommandations⁴² », le 26 décembre de la même année,

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Rapport du 2 novembre 1814, F/13/910, AN.

⁴¹ Ibid.

⁴² F/13 (bâtiments civils)/716, AN.

le préfet de police autorise le dépôt des matériaux de construction sur la voie publique de la rue Plâtrière, et de la rue Croix des Petits Champs ; un gardien est attaché à la surveillance de ces matériaux. Des plans sont mis à l'étude, on s'enquiert de l'avis des agents de Poste ; le vicomte Héricart de Thury, conseiller d'Etat, Directeur des travaux publics, est systématiquement tenu au courant de chaque étape. L'« architecte de la Poste », Huvé, écoute les demandes souvent très précises du Directeur général des Postes, établit de nouveaux rapports⁴³ et devis, soumis à l'approbation du ministère des Finances et du Directeur des Travaux Publics. Dans un rapport datant du 15 février 1830, Huvé fait le point sur le travail déjà accompli : la première année, 1826, fut entièrement consacrée à des démolitions et à la levée de barrières de protection à l'intérieur de l'Hôtel, c'est-à-dire au travail préparatoire de la mise en chantier. Cependant, ces travaux préparatoires occasionnent à eux seuls des dépenses assez considérables, même dans les bâtiments n'étant pas destinés à subir de changement, car il fallut y « coincer », soit provisoirement soit définitivement, les différents employés qui occupaient les bâtiments démolis : Huvé en établit le montant à 11 359 F⁴⁴. Celui-ci débuta par la restauration des bâtiments donnant sur la rue Jean-Jacques Rousseau, et se poursuivit par la construction d'un nouveau, adossé au mur mitoyen avec les bâtiments voisins de la rue Coq-Héron. Cette dernière soulève un problème architectural délicat, car nécessite de démolir une partie des bâtiments habités de l'Hôtel des Postes pour les raccorder à elle. En 1827, on construit des combles mansardés pour la cour des chargements et celle des relais, ainsi qu'une fosse d'aisances dans le bâtiment du côté de la rue Coq-Héron et dix-huit lucarnes sont ajoutées à l'Hôtel, la même année. Le 17 août, Huvé trouve une astuce pour remédier à la forme biaise de toutes les pièces donnant sur la rue Coq-Héron et les défauts de parallélisme : construire les murs qui forment le passage d'entrée « seulement jusqu'au plancher haut du rez-de-chaussée et plier tous les autres de manière à les ramener perpendiculairement sur le mur de face, ce qui permet de conserver l'enfilade de l'entrée dans l'axe de la grande cour du chargement des malles en laissant d'équerre à la fois les murs face à la rue et les murs donnant sur la cour ». Une galerie est construite autour de la grande cour du côté de la rue Jean-Jacques Rousseau⁴⁵. L'administration reçoit favorablement les « soumissions » des artisans Navizes pour les travaux de terrasse, Carret en maçonnerie, Vaudet et Mignon en serrurerie, Plessis en menuiserie, Génard pour les peintures et vitreries, Cartier s'occupant de l'armature et de la couverture, Maigret de la tapisserie, Voisin de la plomberie et Guillemain du pavage. La candidature de Jary pour la charpente est écartée à cause de ces exigences jugées excessives : il ne veut pas être tenu de reprendre la charpente. Comme on le voit, les travaux sont de grande ampleur et concerne tous les corps de métier du bâtiment. En 1828, les caves

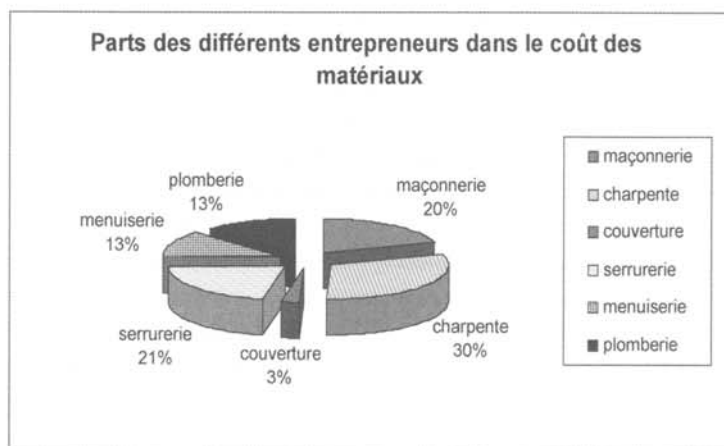
⁴³ F/13/716, AN.

⁴⁴ Mémoire de Huvé à l'adresse du Directeur des travaux publics, 6 novembre 1826, F/13/1365, AN.

⁴⁵ F/13/716, AN.

du bâtiment neuf, rue Coq-Héron, sont construites. Le 17 septembre 1828⁴⁶, on se plaint du manque de célérité des travaux, et on réclame une surveillance accrue des ouvriers, en particulier pour les travaux des parties habitées. Le 29 octobre 1829, le passage du rez-de-chaussée est terminé, en dehors de la pause du parquet, et le vestibule est dallé⁴⁷.

A partir du 9 novembre 1829, un appartement dans le bâtiment de la rue Coq-Héron, la partie habitée de l'Hôtel, est aménagé à l'usage du chef du matériel, pour le temps que dureront encore les travaux. La grande salle de l'arrivée est prolongée, et dégagée de quatre de ses piliers qui soutenaient quatre poutres du plafond fléchissant sous le poids des ans, remplacées pour l'occasion. Petit à petit, des travaux supplémentaires sont proposés, et des devis d'allongement des crédits dressés. Le Directeur général demande instamment le changement de l'escalier par lequel le public doit arriver dans son cabinet, de manière à préserver l'intimité de son appartement particulier. Le 17 avril 1830, une lettre est à nouveau adressée à Huvé pour se plaindre de « la lenteur et la négligence de M. Génard, entrepreneur des travaux de peinture de la partie qui doit être habitée incessamment ». Le 19 novembre 1832, une ordonnance du roi, en date du 15 précédent, accorde à l'administration des Postes un crédit supplémentaire pour achever les constructions de l'Hôtel des Postes, dépense ultime à organiser avant le 30 septembre 1833 et les travaux touchent enfin à leur terme⁴⁸. Combien ont-ils coûté à l'administration ? Un « *Résumé des dépenses de l'Hôtel des Postes* »⁴⁹ avance le chiffre de 1 121 093,78 francs pour l'ensemble des années de 1826 à 1832 incluses, tout frais compris.

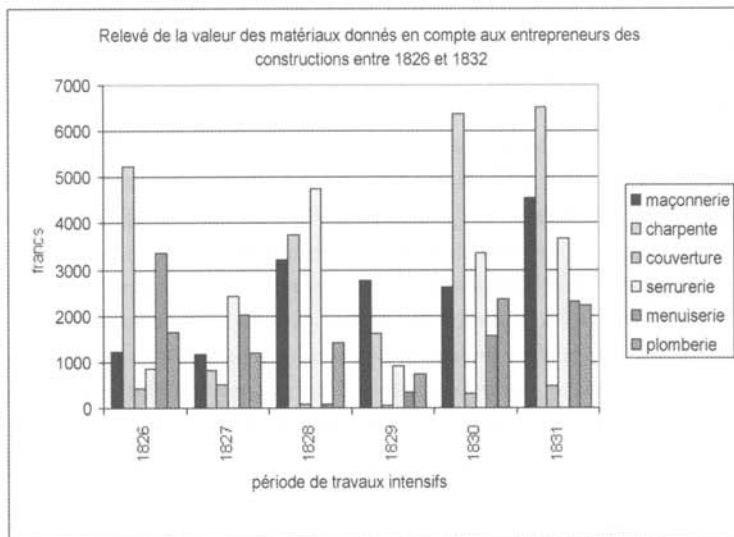


⁴⁶ *Ibid.*

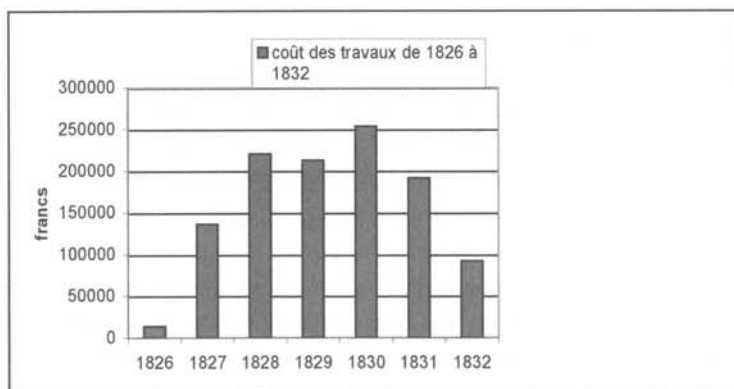
⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ F/13/716, AN.

⁴⁹ F/13/1365 : « Etats de distribution d'acomptes 1827-1832 », AN.



Ces tableaux illustrent mieux qu'une longue description la nature et l'évolution des travaux qui eurent lieu à l'Hôtel pendant cette période. Comme on le voit, 1826 n'est qu'une année préparatrice aux travaux, les dépenses les plus considérables n'ont lieu qu'entre 1827 et 1831.



Cependant, ces constructions nouvelles, agrandissements et restaurations, bien que transformant l'Hôtel des Postes des caves aux greniers, se révélèrent toujours insuffisantes afin d'abriter un service public en pleine expansion : après 1845, le besoin de place devient tel qu'il faut encore louer trois chambres sup-

plémentaires dans une maison voisine, « percer de gros murs, emmancher des escaliers, imaginer de nouveaux expédients⁵⁰ ». Et l'année suivante, le 23 novembre 1846, « deux nouvelles succursales du grand bureau de Poste de la rue Jean-Jacques Rousseau » sont ouvertes, l'une rue de Hambourg pour le nouveau quartier de Tivoli, l'autre rue du Faubourg Saint-Denis⁵¹. L'Hôtel des Postes est donc un ensemble disparate, varié et complexe de vieux immeubles, anciens hôtels nobiliaires contigus, proches du quartier des Halles, au visage changeant au gré de nouveaux travaux. L'agencement de tous ces bureaux entre eux était pour le moins complexe et problématique, tout autant que l'adaptation de ces bâtiments à une fonction qui n'était pas originellement la leur. Leur grande variété, qui dépasse pour ainsi dire la complexité des bureaux de la Poste actuelle, ainsi que leur disposition autour des sept cours intérieures principales sont explicités dans le chapitre 3. Est-il possible de ce définir une image de l'Hôtel des Postes du début du XIX^e siècle ?

La composition des bâtiments

Il comprenait, au moment de la vente, selon Robert Jannel⁵², une grande cour, une basse cour, plusieurs corps de logis, bâtiments, édifices, jardins, eaux, fontaines et autres appartenances et dépendances, ainsi que ledit hôtel se poursuit et comporte sans en rien retenir ni réserver, non plus que des eaux tant d'Arcueil que de rivières qui viennent aux réservoirs et fontaines de ladite maison. Dans la vente étaient compris les glaces, trumeaux, dessus de portes, armoires, bibliothèques et tableaux⁵³. On a des sources évoquant l'histoire des boiseries de ce vieil et noble hôtel : elles sont conservées malgré les aménagements nécessaires à l'installation de l'administration en les murs. On sait qu'elles étaient d'un très bon goût et de style Louis XIV, et qu'elles agrémentaient la salle du Conseil de l'Hôtel des Postes. Elles ornèrent l'Hôtel des Postes d'un bout à l'autre de son histoire, car un dossier, conservé aux Archives Nationales⁵⁴, est consacré à leur cession en faveur de la Direction des Bâtiments civils en 1878, lorsqu'il fallut les sauver de l'imminente démolition de l'Hôtel. Voici une description que donne de la salle du Conseil le Directeur des Bâtiments civils : « J'ai visité l'Hôtel des Postes où j'ai trouvé en effet un salon revêtu dans toute sa hauteur et son pourtour, de lambris dont l'ensemble forme une décoration intéressante. Les boiseries sont de style Louis XIV, elles sont bien conservées ; leur ornementation, sans être comparable pour la richesse à des exemples cités dans des hôtels de la même époque, est néanmoins d'un assez bon goût. Enfin, la décoration de ce salon forme un ensemble qui, à mon avis, mérite d'être conservé. Il me paraît donc désirable que, contrairement à ce qui a eu lieu précédemment dans le même hôtel pour d'autres boiseries qui ont été

⁵⁰ M. Du Camp, *Paris ses organes...*, Paris, 1869, t. I, p. 107.

⁵¹ Collection *Lazare*, 1Z98, AD.

⁵² E. Vaillé, « L'achat en 1757... », *Revue des PTT*, *op. cit.*

⁵³ Extrait des registres du Parlement, 1^{er} mars 1757, Collection *Lazare*, 1Z98, AD.

⁵⁴ Série F/21 « Beaux Arts », carton 2906. « Hôtel des Postes : cession à l'Etat de boiseries sculptées », 1878, AN.

vendues à vil prix, ces lambris sont déposés avec soin et emmagasinés dans le dépôt de l'Etat en attendant leur destination ». Une autre lettre⁵⁵, du ministre des Finances, précise que le style de ces boiseries se rapproche de celui de certaines salles du bâtiment des Archives Nationales.

Décrire l'ancien Hôtel des Postes de la rue Jean-Jacques Rousseau est très difficile, tout d'abord parce qu'il a énormément évolué entre son affectation à partir de 1755, et sa démolition en 1880. Les bâtiments que Maxime du Camp critique tant en 1869 n'ont probablement plus grand chose en commun avec ceux qu'acheta Destouches, à cause des agrandissements et des travaux successifs que l'administration y fit faire. Néanmoins, on peut en dresser quelques « clichés » provisoires, rapporter quelques détails que l'on trouve dans les mémoires de l'architecte des Postes. Ainsi, à partir de 1825, le roi accepte de faire don de son portrait en buste à l'Hôtel des Postes, dont la dépense est « imputée sur le fond des présents à faire par le roi », sur la sollicitation de Vaulchier⁵⁶. En 1830, les localités de la division de l'arrivée changèrent de visage à cause de l'armature de fer composée de deux fermes liées ensemble se substituant aux arcades qui devaient remplacer les murs de refend, ce qui devait faciliter le service⁵⁷. Une arcade en arrachement déterminait la séparation entre la grande cour du chargement et celle des relais. Il y a quatre arcades sur un des grands côtés de la grande cour, quatre autres du petit côté, vers la rue Coq-Héron⁵⁸. Jusqu'aux travaux de 1830, la grande salle de l'arrivée était encombrée de quatre poteaux n'ayant pas d'autre utilité que d'éviter à l'administration d'avoir à changer les quatre poutres avariées du plancher supérieur. Un bâtiment entier servait de corps de logis ; tout particulièrement, le troisième étage était consacré à l'habitation, où toutes les peintures et les tentures sont refaites en 1829⁵⁹. L'Hôtel ne dispose d'une fosse d'aisance qu'à partir de 1827. L'Hôtel connut successivement des combles simples, puis des combles en mansardes⁶⁰. On établit à ces combles un brisis avec des mansardes, du côté de la cour des chargements. Il ne faudrait pas oublier de parler des nombreuses horloges et pendules « dépendantes de l'administration dans l'intérieur comme l'extérieur », dont un homme, l'horloger Richard, traversait la période et les événements pour les monter, les régler et les entretenir⁶¹.

Le centre de cette institution qui est aussi utile à la société que ne le sont les artères dans le corps humain, un cœur aspirant puis réexpédiant tous les objets d'échange et de communication entre les hommes, brasse des avalanches de papiers, de courriers et de colis en constante augmentation. On serait donc en droit d'imaginer que l'Hôtel des Postes est un vaste monument, avec de grandes salles commodes, éclairées, aussi spacieuses que fonctionnelles, communiquant entre elles par des galeries d'attente agréables ; un hall d'entrée pouvant

⁵⁵ F/21/2906, AN.

⁵⁶ O/3/1415, 18 août 1825, AN.

⁵⁷ Lettres des 19 mai, 7 et 8 juin 1830, F/13/716, AN.

⁵⁸ Lettre du 15 février 1830, F/13/716, AN.

⁵⁹ Lettre du 29 octobre 1829, F/13/716, AN.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Arrêté du 14 novembre 1815, Registres de délibérations.

accueillir les foules impatientes en leur offrant un visage de la Poste digne du château de Versailles ; des cheminées efficaces à vaincre le froid de l'hiver, et des fenêtres laissant pénétrer en grand la lumière du jour, et les courants d'air rafraîchissants dans la chaleur étouffante de l'été parisien. Comment se représenter autrement un hôtel particulier plongeant ses racines dans un passé aussi respectable que celui du vieux Paris, et aménagé pour sa nouvelle fonction sous le règne de Louis XV ? La réalité est bien éloignée de cette vision idyllique.

De graves handicaps : la vétusté des bâtiments

Maxime du Camp publia un livre sur Paris en 1869⁶² qui livre un tableau peu flatteur de cet ensemble, un tableau probablement exagéré mais révélateur de sa complexité, mais également, ne tenant pas compte des efforts qui furent fournis pour permettre à cet ensemble de répondre à sa mission nouvelle. Ainsi, peut-on lire dans son ouvrage : « L'hôtel des Postes de Paris est un bouge, une superposition de cabanons reliés par des échelles ; quand une fois on l'a parcouru en détail, il est difficile de comprendre qu'un service quelconque puisse s'y faire et l'on voit avec stupéfaction qu'il faut à force d'intelligence et de bonne volonté suppléer à tout ce qui lui manque ».

Ce tableau a au moins le mérite de montrer l'impression de vétusté, d'inconfort et d'insalubrité qui se dégageait des locaux, ne serait-ce qu'à une personne étrangère au service des Postes, et en particulier à Maxime du Camp. Amoureux de Paris, celui-ci commence son volumineux ouvrage sur la vie de la capitale par le service des Postes ; il ne fait aucun doute qu'il trouva l'aspect de l'Hôtel des Postes indigne de cet hommage. Les sources abondent-elles dans le sens de Maxime du Camp ?

Un rapport adressé au Comte Ferrand le 2 novembre 1814 mérite d'être cité : « [...] l'insuffisance des locaux affectés au service des bureaux, l'obscurité et l'humidité qui y règnent et qui ne doivent pas moins nuire à l'expédition des affaires qu'à la santé des employés entassés dans des pièces malsaines où ils sont privés d'air, et sont même dans quelques uns obligés de travailler à la lumière dans toutes les saisons et à toutes les heures du jour⁶³ ». Avant de pouvoir loger la division des articles dans les mansardes sous les toits grâce à ces améliorations, les feuilles d'avis, qui étaient consultées à tout moment, étaient « pêle et mêle dans des corridors, dans des escaliers, et dans des galetas où on ne peut se tenir debout, et où il est impossible de faire aucune recherche utile⁶⁴ ». Les améliorations sont alors si impérieusement attendues que Louis XVIII intervient personnellement par ordonnance pour « autoriser à requérir l'expropriation pour cause d'utilité publique », en vertu des lois des 16 septembre 1807 et 8 mars 1810⁶⁵. En 1827, l'architecte Huvé se plaint beaucoup de l'extrême exigüité de

⁶² M. Du Camp, *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*, Paris, 1869. Tome 1, p. 31 à 114. Plus spécialement, tout un chapitre est consacré à l'Hôtel des Postes, p. 106 à 114. Les citations de ce paragraphe sont toutes tirées de son livre.

⁶³ F/13/910, AN.

⁶⁴ F/13/910, AN.

⁶⁵ *Ibid.*

l'espace disponible pour les arrivages de matériaux, et reconnaît que les entrepreneurs « éprouvent un véritable dommage de cet état de chose, malgré toute l'intelligence dont celui-ci fait preuve⁶⁶ ». Le Directeur général intervient pour que soient apportées des modifications aux localités du service de l'arrivée : « L'étendue consacrée aujourd'hui à ce service ne permet pas de l'exécuter avec toute la rapidité dont il serait susceptible et qu'il réclame depuis longtemps ». Des escaliers sont parfois en si mauvais état, comme l'« escalier A » en 1829, qu'ils sont supprimés plutôt que d'être restaurés. L'odeur qui régnait dans les bâtiments, mal aérés, et les cours, devait être aussi assez « particulière » pour que des inspecteurs généraux s'en plaignent : un rapport du 6 novembre 1829 rapporte qu'il leur « était apparu que les tuyaux d'évent des fosses du bâtiment situé au fond de la grande cour, n'avaient pas été disposés de manière à en obtenir tout le résultat désirable, attendu que l'odeur des fosses se répandaient dans toutes les localités, et pensent que la véritable cause de l'infection n'est point, comme on pourrait le croire, dans l'absence des sièges de cabinets qui ne sont pas encore établis »⁶⁷. La presse du XIX^e siècle se fait l'écho de ces problèmes de l'Hôtel des Postes : « Il est formé d'anciens bâtiments dont la disposition ne permet pas le bon agencement de services qu'il renferme »⁶⁸. Ou encore, voici le rapport qu'adressa le député Spuller à la commission supérieure de bâtiments civils : « Tel qu'il est, dans l'état de vétusté, de dégradation et de sordidité où il se montre aux étrangers, l'Hôtel des Postes est une honte pour Paris transformée »⁶⁹.

Le « labyrinthe » des Postes

Il faut pouvoir se représenter ce dédale de couloirs dont l'agencement était bien antérieur à toute logique administrative, et donc étranger à tout souci de logique, de commodité et d'efficacité de communication entre les bureaux. Il faut pouvoir s'imaginer ces dizaines et ces dizaines d'escaliers intérieurs, parfois étroits et très mal éclairés, droits ou en spirales, seuls accès à certains bureaux éloignés, voire isolés. On peut compter vingt-deux escaliers rien que pour le rez-de-chaussée ! Si on ajoute les escaliers secondaires, aux étages, qui sont bien plus nombreux encore, on comprend la réaction de Maxime du Camp. Des bureaux, il y en avait des centaines, parfois installés dans les anciennes superbes salles de réception ou les salons nobiliaires de ces hôtels au passé chargé d'histoire, comme la salle du Conseil Supérieur des Postes, mais défigurées par l'insuffisance de l'entretien, réduit strictement au minimum, et le morcellement des pièces par des cloisons nouvelles et sans charme⁷⁰. Ainsi la plupart de ces bureaux n'étaient que de petites salles, difficile d'accès, souvent sombres et peu réjouissantes, nées des anciennes salles domestiques et autres cuisines, ou nées

⁶⁶ Lettre du 15 février 1830, F/13/716, AN.

⁶⁷ Rapport d'inspection du 6 novembre 1829, F/13/716, AN.

⁶⁸ *Moniteur*, Collection Lazare, AD.

⁶⁹ *Collection Lazare*, 1 Z 98, AD.

⁷⁰ F/13/910, AN.

du réaménagement de l'Hôtel par Jannel et Destouches qui ont fait construire ces nouvelles cloisons divisant les salles trop grandes et multiplier les petits bureaux, plus fonctionnels. C'est que la fonctionnalité des lieux était bien le souci le plus préoccupant de l'architecte et de l'initiateur du projet. D'où la suppression des dorures, décorations, tapisseries qui faisaient la fierté de leur commanditaire. Mais malgré tous les efforts effectués dans ce sens, la fonctionnalité, telle que le monde contemporain l'a adoptée, n'était encore qu'en gestation, et se trouvait donc bien loin d'être atteinte. Ou même accessible : que pouvait bien deviner la France du XVIII^e du monde de l'administration « moderne » que la France du XIX^e allait seulement découvrir ? « Il [l'Hôtel des Postes] ne répond en rien aux besoins de l'administration qu'il contient, ou plutôt qu'il étouffe », l'administration des Postes du début du XIX^e est sous la tutelle du ministère des Finances, aussi la déclaration du ministre des Finances est-elle logique, lorsqu'il juge la situation intolérable, en 1847 déjà ! Comme la nécessité avait fait distribuer des localisations pour certains bureaux, pourtant importants et intensément fréquentés, bien peu pratiques, on devine l'angoisse du visiteur pressé et se rendant à l'Hôtel des Postes pour la première fois, de se perdre ou de perdre sa journée à chercher le bon bureau puis à attendre son tour dans des salles sombres et peu aérées. Bien pire, il semble que le travail des facteurs ait été particulièrement rendu peu agréable, par la configuration des lieux qui ne se prêtaient pas facilement aux continues manipulations d'objets que nécessite le service postal, comme on le voit à propos de la grande salle des facteurs. Les sources mettent en lumière le problème de « la mauvaise distribution des bâtiments ainsi que des cours⁷¹ ». Mais les facteurs eux-mêmes s'y retrouvaient-ils dans ce labyrinthe ? Il est probable qu'ils se soient sentis souvent un peu perdus quand il leur était demandé de visiter un service peu connu d'eux. Nous disposons de peu de sources pour répondre à cette question, mais M. du Camp nous apporte son témoignage : « Un seul agent, un seul, je ne plaisante pas, connaît aujourd'hui [1869] les inextricables détours de ce nouveau dédale : c'est le portier même de l'Hôtel de la rue Jean-Jacques Rousseau ; et il arrive souvent que des chefs de service l'ont consulté sur la position d'un bureau où ils avaient des recherches à faire ». P. Zaccone confirme cette anecdote : « ... [l'Hôtel des Postes est] un pâté de huit maisons reliées entre elles par sept cours, par des escaliers étroits et par un labyrinthe de corridors presque impraticables dont on affirme qu'un seul agent, - le concierge de la rue Jean-Jacques Rousseau -, connaît seul les détours »⁷².

Circulation et gestion des voitures

Les problèmes de circulation se posaient également à une autre échelle que celle des individus à l'intérieur des bâtiments : à l'échelle des communications

⁷¹ F/13/910, AN.

⁷² P. Zaccone, *La Poste anecdotique et pittoresque*, Paris, 1867, 309 p.

avec les rues de la capitale et les routes de France, c'est-à-dire de la circulation des véhicules entrant et sortant de l'Hôtel. Alors que le service des lettres et des malles s'accroît sans cesse, et même de façon « exponentielle », et donc que la circulation des voitures de Poste, des fourgons, des chevaux devient sans cesse plus intense, les lieux aménagés pour cette circulation étouffent celle-ci au lieu de la faciliter. Des plaintes portent sur l'insuffisance des cours, sur l'étroitesse des voûtes sous lesquelles les voitures doivent passer, et sur l'absence de qualité des remises, qui ne peuvent recevoir que onze des soixante deux voitures nécessaires au service, vers 1869⁷³. Moins de la moitié ont la place de s'abriter dans les cours, le reste est « gardé par tolérance dans les gares de chemin de fer ». Quant aux écuries, elles sont pleines dès qu'elles ont accueilli dix-huit des quarante chevaux de la Poste de 1869. « Un dix neuvième n'y trouverait pas sa place ». Il existe d'autres problèmes auxquels les voitures doivent faire face. La cour dite des relais ne fait que 11,40 m au carré, ce qui est bien insuffisant pour la destination que son appellation lui destine. Le passage des voitures entre le cours du Méridien et celui de celles affectées au chargement est rendu difficile par le fait qu'elles ne sont pas alignées, obligeant les voitures à tourner court.

Le grand reproche qui fit l'unanimité jusqu'à la percée des nouvelles rues dans les projets d'inspiration haussmannienne, est la situation de l'Hôtel : il est alors situé entre des rues étroites et très fréquentées, où la circulation est difficile, alors que la nécessité de circuler fait parti de la définition même de la Poste⁷⁴.

Le feu dans l'Hôtel : une épée de Damoclès...

Enfin, la vie et « l'atmosphère de travail » dans l'Hôtel des Postes de cette époque étaient, en particulier, continuellement tendues par la plus terrible menace : l'incendie. Le souci permanent de la surveillance des innombrables lampes à gaz, indispensables dans ces corridors où la lumière ne pénétrait pas même par journée de grand soleil, des nombreuses cheminées, poêles et calorifères, devait faire peser une véritable épée de Damoclès sur la tête des employés de cette ruche sans cesse en activité. Poutres, escaliers, cloisons, faîtage et lambris, la majeure partie de ce vénérable bâtiment était en bois. Le danger était mortel, sans appel : comment porter l'eau suffisamment vite et en quantité suffisante aux étages, si l'irréparable survenait, alors que « dans ces escaliers deux hommes chargés ne pouvaient se croiser de front », que les étages sont « organisés » en un labyrinthe de chambres contiguës qui ne communiquent pas ou rarement, et que les techniques de travail restent le plus souvent archaïques, c'est-à-dire peu au fait des choses de la sécurité ?⁷⁵ Et pourtant, le feu, cet éternel ennemi des villes d'autrefois, était indispensable : le travail méticuleux et harassant que nécessite le tri, la manipulation continue des tonnes de paperasses, la lecture des adresses, souvent écrites d'une main malhabile ou pressée, le charge-

⁷³ M. du Camp, *op. cit.*

⁷⁴ F/13/910, AN.

⁷⁵ Collection Lazare, I Z 98, AD.

ment des lettres, tout, absolument tout le travail qui se faisait à l'Hôtel des Postes nécessitait pour les employés de préserver une bonne vue, sous peine bien sûr de perdre leur emploi. D'où l'absolue nécessité de multiplier les sources de lumière... et donc de danger d'incendie, à cause de l'insuffisance générale des fenêtres et de l'emploi de bougies, lampes à huile puis à gaz. D'autre part, les hivers sont rigoureux, et la journée de travail bien longue pour tous les agents, en particulier ceux qui n'ont pas à bouger de leur bureau. Il faut donc allumer et entretenir poêles et cheminées, sous peine de rendre le travail intenable.

Aussi, tous les moyens possibles d'arrêter un incendie, c'est-à-dire connus, se trouvaient réunis à l'Hôtel des Postes tant la peur du feu était réelle et fondée. Ainsi, l'Hôtel comprenait un poste de pompier occupant toute une partie du rez-de-chaussée, et des pompiers sur le qui-vive l'occupaient en permanence. Il y a de l'eau disponible un peu partout et des pompes se trouvent à plusieurs endroits de l'Hôtel. Voici ce qu'en dit Maxime du Camp : « On a mis de l'eau partout où on a pu, les pompes sont toujours grées, les fontaines toujours pleines, les seaux toujours préparés, car tout est à redouter avec un tel amas de matière de matières combustibles dans un local aussi combustible qu'elles »⁷⁶. A-t-on des exemples d'incendie s'étant déclaré dans l'Hôtel des Postes ?

Il y a celui qui eut lieu dans la nuit du 30 brumaire au 1er frimaire an 7, dont on peut trouver le procès verbal dressé par le commissaire de police de la division du Contrat social, ainsi que le devis dressé par l'architecte des Postes des frais de reconstruction évalué à la somme de 11 625, 58 F. Cet incendie a endommagé l'étage du pavillon donnant sur la rue « Coqueron », et les lettres parlent de « l'urgence des réparations ne permettant pas le plus petit retard »⁷⁷.

Un centre nodal pour l'ensemble des Postes parisiennes

À la fondation de la Petite Poste, Paris est alors divisé en neuf quartiers, possédant chacun son bureau de distribution. Un bureau est placé au milieu de la ville, servant de « point d'union »⁷⁸ entre tous les bureaux. Ainsi, le Premier Bureau, qui sert en même temps de Bureau d'Entrepôt, se trouve Place de l'École, près le Pont-Neuf, et il est timbré « A ». Mais il faut rappeler qu'en 1789, les trois services de la Petite Poste -service de Paris - de la Grande Poste -service de la province - et des messageries sont réunies sous la direction du commissaire général ; pour la première fois, l'Hôtel doit supporter la totalité ou presque des activités de la Poste. Bien que le commissaire général Gaudin ait rendu les messageries à l'industrie particulière⁷⁹, l'Hôtel des Postes reste le foyer d'une importante et fébrile activité.

Les sept cours

La relation qui existe entre l'hôtel et l'ensemble de la Poste parisienne, ou même française, pourrait se reconnaître dans le nom des différentes parties de

⁷⁶ M. Du Camp, *Paris ses fonctions...*, op. cit.

⁷⁷ DQ10/0208/ Dossier 2029 « Maison des Postes », AD de Paris.

⁷⁸ *Plan d'administration pour la poste de Paris*, MDCCCLX.

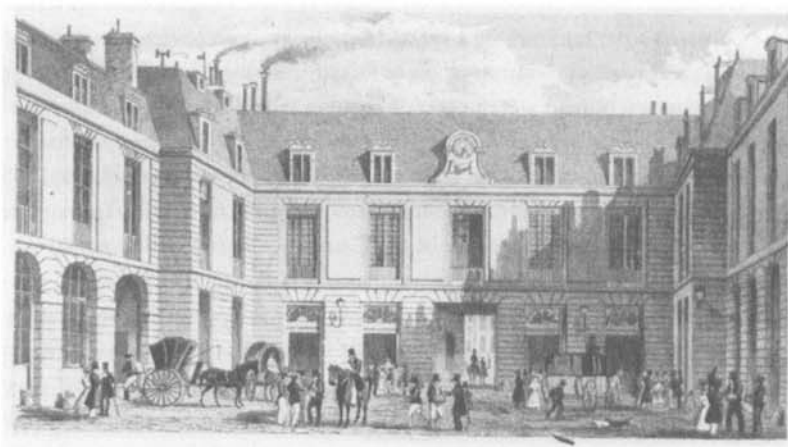
⁷⁹ La loi du 9 Vendémiaire an 9 en fixe la redevance au trésor public à un dixième.

l'Hôtel, puisque tous les services proposés par les Postes s'y trouvent. Les cours⁸⁰, par exemple, et on en compte pas moins de sept : celle dont on a gardé de nombreuses représentations, car étant celle que le public voyait en premier, est la Cour d'Honneur, ou de l'Horloge, ou encore Grande Cour, au n°9 de la rue Jean-Jacques Rousseau, près d'un corps de garde. Par un « Passage », tout au fond face à l'entrée, elle communiquait directement avec la Cour des Ressources, et par un autre, sur la gauche du visiteur entrant dans l'Hôtel, avec la Cour de l'Arrivée. Un peu plus en retrait se trouvait la fameuse Cour des départs, départ pour Paris ou la Province... De l'autre côté, accessibles par la rue Coq-Héron, il y a deux autres cours : la Cour des Logements, et la Cour de Remiange⁸¹, ou peut-être s'agit-il de la cour des relais dont parlent souvent les sources, le plan est peu clair quant aux noms des différentes localisations. Les écuries, des remises et des bureaux de transbordement bordent des quatre côtés la Cour du Départ qui communique avec la Cour des Ressources par le plus long « passage » de tout l'Hôtel. Une septième cour, toute en longueur, la Cour du Comptoir, longe le bureau de la Poste restante. La grande variété des bureaux montre le souci d'offrir aux parisiens un service le plus complet possible, même si bien sûr l'accès des bureaux administratifs est interdit au public⁸².

Illustrations

L'iconographie postale recèle peu très peu d'illustrations de l'hôtel des Postes de Paris avant 1884 : en voici deux parmi les plus importantes avant le Second Empire.

La cour de l'horloge de l'hôtel des Postes en 1820

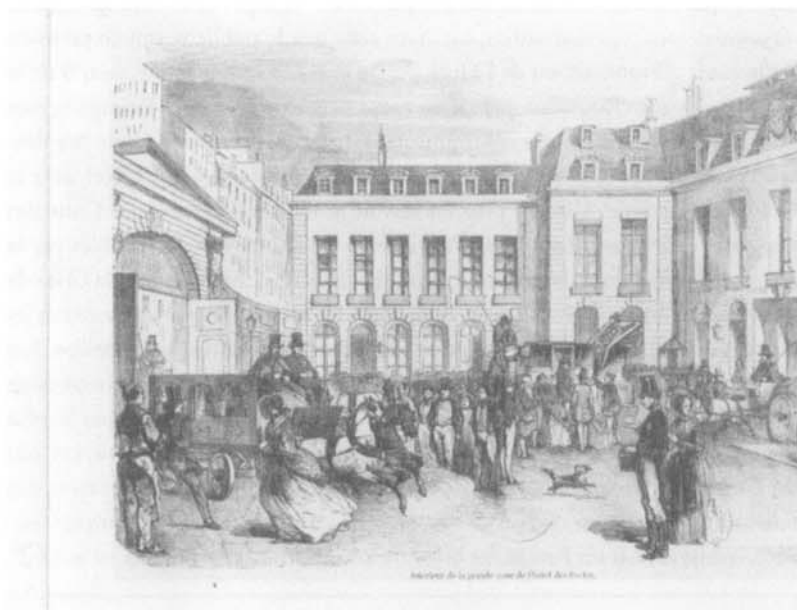


⁸⁰ Cf. le plan du rez-de-chaussée trouvé dans l'article d'E. Vaillé, *op. cit.*

⁸¹ Le nom de la cour « de Remiange » est incertain, il figure sur un seul plan peu lisible même avec à une loupe. Les sources classées « Bâtiments civils », la série F/13 aux AN., citent de nombreux plans et dessins du rez-de-chaussée, des étages et des caves, mais ils restent « introuvables ».

⁸² *Annuaire des Postes de 1833.*

La grande cour de l'hôtel des Postes en 1840



(Musée de La Poste, Paris, droits réservés)

La Poste restante et autres bureaux

Il existe déjà un bureau de la Poste restante, situé au coin des rues Coq-Héron et Pagevin. Mais l'installation de ce bureau à cet endroit est « récente » et anecdotique : quelle curiosité d'avoir installé la Poste restante dans un jardin ! Ce bureau n'a pas toujours été à cet endroit, il y avait un ancien bureau, situé près de la salle des vaguemestres, où se faisait le service de toute l'armée de Paris. Cet ancien bureau « était précédé par une salle d'attente où quinze personnes pouvaient difficilement se trouver réunies », alors qu'il devait accueillir plus de deux mille personnes par jour pendant l'Exposition universelle de 1855 ! Une nouvelle fois, personne n'illustre mieux l'exiguïté de la salle d'attente de ce bureau de la Poste restante que M. du Camp : « elle était tellement étroite, que deux hommes assis l'encombraient lorsque je la visitai, et qu'ils ont été obligés de se lever, de se ranger contre la muraille pour me permettre de passer⁸³ ». Le Directeur général possédait auparavant un jardin. C'était apparemment un havre de verdure et de paix dans ce vieil immeuble grouillant d'activité, avec une large pelouse en son centre, deux allées le contournant et rejoignant une charmante fontaine adossée au mur qui coupait le jardin de l'activité trépidante

⁸³ M. Du Camp, *Paris ses organes ses fonctions et sa vie*, Paris, 1869, p. 109.

de la rue Pagevin. Deux escaliers dont on ne peut douter de la majesté y donnaient accès, les fenêtres s'ouvrant sur lui étaient grandes et travaillées. Dans le coin Nord, contre le mur donnant sur la rue Coq-Héron, était nichée ce qui devait être une chapelle privée⁸⁴. Et c'est ce jardin, auquel il n'est point permis de douter qu'il tienne, qu'il sacrifia pour le bien du service postal à l'approche de l'Exposition universelle de 1867, en prévision de l'affluence extraordinaire d'étrangers en ce genre d'occasion. Plus commode que le précédant bureau, il fonctionna jusqu'à la destruction de l'Hôtel en 1880. Quant à la distribution des lettres chargées et recommandées, elle se faisait dans un bureau placé dans la cour d'entrée, à l'angle gauche de l'arcade sous l'horloge⁸⁵.

Les employés s'occupaient des journaux et imprimés sur la gauche de cette même cour. Archives, articles d'argent, et bureaux d'émargement se trouvaient dans le coin le plus reculé de l'hôtel, au n°5 de la rue Coq-Héron. Près de l'arcade à gauche de la Grande Cour, toujours au rez-de-chaussée, ouvert de 9 h du matin à 4 h du soir les jours ordinaires – 2 h de l'après-midi le dimanche –, se trouvait aussi le bureau des Affranchissements et Chargements pour les départements et l'Étranger, unique au sein de l'hôtel : on ne pouvait affranchir qu'à ce seul bureau, pour ce qui est du domaine de la grande Poste. Le bureau d'affranchissement des journaux, ouvrages périodiques et autres imprimés, pour les départements et l'Étranger était dans la cour à gauche, dite Cour de l'Arrivée, vis-à-vis l'arcade. Et pour Paris et la banlieue, le bureau donnait sur la Cour du Méridien, la seconde cour. Donnant sur cette même cour, le Bureau du dépôt des articles d'argent était placé sur la droite. Et cette énumération ne concerne que les plus importants bureaux du rez-de-chaussée ! Que sait-on des étages ?

Aux étages

Par exemple, où se trouvait le bureau des rebuts, service si important qui accueillait chaque jour un nombre considérable de personnes venant faire des réclamations ? A un endroit pour le moins peu pratique : il était situé au second étage, et la foule des réclamants devait franchir pour l'atteindre plusieurs escaliers s'entrecroisant. Et au premier étage se situait la grande salle des facteurs, qui était la salle des constantes manipulations, et cette position est la pire qu'il est pu se trouver, car l'escalier qui y accède est si étroit que l'on ne peut pas s'y croiser chargé. C'est en effet à cette salle qu'aboutissent toutes les lettres de ou pour Paris, récoltées aux boîtes de la capitale. On imagine avec peine comment ce prodige des allées et venues continuelles sans « accident » pouvait se répéter journellement. Surtout à la fin de la journée, aux « dernières limites d'heure, quand on lève la boîte de cinq minutes en cinq minutes, et qu'il faut, pour porter à la table de trituration ces lettres qui ne peuvent perdre une seconde,

⁸⁴ Cette description est celle que l'on peut faire par l'observation d'un plan immense, abondamment détaillé et coloré, coté N/III/SEINE/1312 aux AN.

⁸⁵ *Annuaire des Postes* de 1833, p. 243.

traverser trois salles, faire plusieurs détours et franchir quelques marches que le gaz éclaire toujours »⁸⁶.

Il existait également un bureau de l'ancien Hôtel des Postes consacré à une « certaine » branche de l'administration bien connue par sa réputation infamante, et par ailleurs plutôt bien étudiée. Il s'agit du bureau, tenu secret, abritant les activités du Cabinet noir. On sait que dans celui-ci travaillaient six ou sept commis de l'Hôtel des Postes, jour et nuit mais plus encore la nuit que le jour à cause de la nécessité de rendre très vite la lettre violée au circuit postal habituel, de manière à ce que l'expéditeur ou le destinataire ne se doutent de rien. Malheureusement, la réputation de secret qui entoure cette institution n'est pas usurpée : la localisation exacte du bureau à l'intérieur de l'Hôtel n'a pas été retrouvée. Tout au plus sait-on qu'il fut déménagé en 1828 - pour quel endroit ? -, suite au scandale de Villèle et à la déclaration officielle du nouveau ministère stipulant que le « cabinet du secret des lettres n'existait plus à l'administration des Postes ». Ainsi, comme on peut le voir, les activités de l'Hôtel couvraient tous les domaines de la Poste, grandes ou petites.

En mars 1878, le Ministère des Travaux Publics chargea l'architecte et théoricien, professeur à l'école des Beaux Arts, Julien Guadet, de se mettre à la disposition d'Adolphe Cochery, Ministre des Postes et Télégraphes. Guadet témoigna ensuite dans un ouvrage destiné à mettre en valeur son travail face aux inévitables détracteurs : « Tout doit être tellement précis à la Poste qu'il faut pour chaque objet l'avis de celui qui s'en servira. Ainsi, personne n'aurait pu aménager la Poste sans le concours permanent de toutes les compétences et c'est pour moi un devoir étroit de reconnaître que la part des fonctionnaires de la Poste est infiniment plus grande que la mienne dans l'aménagement de ces installations⁸⁷ ». Ce qui amène à s'interroger sur toutes les personnes qui peuplent l'Hôtel des Postes, qui en font par leur travail un lieu de vie, les fonctionnaires de la Poste de ce premier tiers du XIX^e, du plus élevé d'entre eux, le Directeur général, aux plus modestes agents.

⁸⁶ M. Du Camp, *Paris ses fonctions...*, *op. cit.*, p. 110.

⁸⁷ J. Guadet, *A propos du Nouvel Hôtel des Postes*, Paris, Librairie générale de l'architecture et des travaux publics, 1887.

Direction, employés et public : qui fréquente l'Hôtel des Postes ?

Les employés des Postes ne sont étudiés ici que sous l'angle de leur lieu de travail, leur appartenance à l'Hôtel des Postes⁸⁸. Il s'agit de tenter de comprendre leurs conditions de vie, parfois très diverses, et de voir de quelle manière leurs fonctions se complétaient entre elles dans l'exploitation postale. Ensuite, il faut essayer de connaître les difficultés quotidiennes qu'ils pouvaient rencontrer : salaire insuffisant, maladies ou locaux insupportables.

L'intérêt est d'essayer de saisir quelle place l'Hôtel des Postes pouvait avoir dans leur « affectif », l'Hôtel des Postes est aussi un lieu vécu : était-il un lieu difficile à vivre, ou au contraire attachant que l'on quittait à regret à l'occasion d'une mutation en province ou en banlieue, ou de la retraite ? De même manière, de l'autre côté du guichet, c'est-à-dire du côté du public, du peuple parisien, comment se représentait-on l'Hôtel des Postes, ses employés et facteurs, et les services qui lui étaient proposés ?

Comment la machine administrative se met-elle en place ?

La hiérarchie

Il faut sans doute commencer par évoquer le sommet de la pyramide hiérarchique : c'est d'elle, en effet, que partent tous les ordres, c'est elle qui nomme les employés, les réaffecte ou les révoque. C'est elle, enfin, qui assure la cohésion de l'ensemble en légiférant et en ordonnant les relations entre les différents services et les niveaux de hauteur dans la hiérarchie de l'administration, non sans un étroit rapport avec le salaire. Le titre que porte le chef de l'administration des Postes a peu varié au cours de la période étudiée. Le Directeur avait remis la direction entre les mains uniques d'un Commissaire général, à qui sont rendues les messageries⁸⁹. Le premier Commissaire général devait devenir duc d'Empire sous Napoléon : Gaudin, duc de Gaète. La date de fondation de l'organisation qui devait rester en vigueur particulièrement longtemps est le 4 janvier 1800, celle d'un arrêté consulaire de Bonaparte. Mais

⁸⁸ La catégorie des postiers de la Poste aux chevaux n'est ici que survolée sans aucun approfondissement

⁸⁹ Celles-ci sont finalement restituées à l'« industrie particulière », qui doit quand même reverser un dixième de ses revenus au Trésor public, et ce à cause du surplus de travail que l'Hôtel n'avait pas grand intérêt à assumer en sus du reste. Loi du 9 Vendémiaire an VI.

Le titre de Directeur général n'exista qu'à partir de 1804. Le premier à le porter fut Lavalette, qui était Commissaire général depuis 1801. Puis la dénomination officielle n'allait pas être modifiée avant 1830, année à laquelle le titre devient celui de « Président du conseil des Postes », pour ensuite devenir « Directeur d'administration » en 1831, et enfin redevenir « Directeur général » en 1844⁹¹.

La mise en place d'une administration véritable passe par celle du cursus des promotions, des montées en grade hiérarchique. Était-il systématique et aisé ? Ou au contraire était-il rendu impossible à un employé subalterne de gravir les échelons ? Quel espoir de promotion pouvaient entretenir chacun des employés ? Le rôle du surnuméraire consistait à suppléer les collègues absents, ou à renforcer la main d'œuvre en temps de surcharge de travail. Puis, grâce aux départs à la « retraite » et au développement du service et donc des besoins de main-d'œuvre, il pouvait espérer passer porte-sac. Le porte-sac était chargé de la liaison entre les bureaux, et son temps passé dans son surnumérariat précédent était probablement mis à profit pour apprendre à ne pas se perdre dans les méandres de l'Hôtel des Postes. A partir de 1823, il est pourvu d'un cheval, ce qui accélère considérablement la distribution du courrier en provenance de la Province ou de l'étranger. Après 1802, les lettres de la Petite Poste sont collectées et distribuées sept fois par jour. Puis, de porte-sac, il pouvait accéder au grade et aux fonctions de facteur de banlieue. Les facteurs de banlieue se chargeaient d'assurer le service dans les localités où la Grande Poste n'avait pas de bureau. Mais il n'était pas encore titularisé « facteur ». Si son travail ne souffrait d'aucun blâme de ses supérieurs, il devenait enfin facteur, et pouvait se charger des tournées de quartiers. Les promotions étaient donc longues, laborieuses, passaient obligatoirement par la constitution d'un dossier et son approbation par le conseil administratif⁹².

Enfin, l'administration des Postes n'aurait pas pu fonctionner sans l'existence d'un personnel sédentaire. Celui-ci devait « souffrir » de travailler continuellement à l'intérieur de l'Hôtel des Postes, ou de l'un des neuf bureaux de quartier parisiens. Avant 1780, Petite et Grande Poste étaient séparées, le bureau central de la Petite Poste se trouvant à la Place de l'École, près du Pont-Neuf. Ce personnel sédentaire assurait le travail comptable et administratif. Des plus gradés au moins gradés, ce sont les directeurs - dont huit directrices au XVIII^e siècle déjà ! -, les contrôleurs, les commis et les surveillants sur le terrain. Le recrutement des commis se faisait également par le surnumérariat. Il y a les facteurs leveurs de boîtes, bien distincts des facteurs distributeurs.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ M. Du Camp, *Paris ses organes...*, Paris, 1869.

⁹² P. Nougaret, *Tiens...*, *op. cit.*

Le recrutement

« L'administration générale laisse aux directeurs la présentation aux places de facteur et la liberté de proposer leur remplacement lorsqu'ils cessent d'avoir confiance en eux pour quelques motifs que ce puisse être »⁹³, aussi le recrutement de l'administration ne se faisait pas par voie de concours comme maintenant, mais par une sorte d'apprentissage, laissant le devenir de l'employé dans une certaine incertitude, car il n'était que surnuméraire. Le surnumérariat est le mode principal de recrutement des agents de l'administration des Postes. Et comme par le passé dans la tradition de l'apprentissage des métiers, les fils entrent très souvent dans la vie active dans le sillage de leur père. Il serait trop difficile d'estimer la proportion des surnuméraires dont le père travaille à la Poste par rapport aux autres, mais les délibérations en citent très souvent, lors des nominations et des avancements : « M. Gerbes demeure chef de ce bureau [de la correspondance], et son appointement est porté à 8 000 F. Son fils, employé au bureau de cautionnement aux appointements de 1 200 F passe au bureau de la correspondance aux appointements de 1 800 F »⁹⁴. « [...] le sieur Daucourt fils aîné admis en qualité de surnuméraire à la place de son père, promu Chef de la Division du Départ... en exercera toutes les fonctions à son lieu et place, et qu'il prendra rang et sera classé dans les états d'appointements immédiatement après son père »⁹⁵.

De même, les préférences pour les nominations se portent vers ceux qui disposent d'un « piston » au sein de l'administration, surtout pour les postes élevés, ou d'une personne ayant une quelconque influence sur le conseil directeur. Les dossiers de personnel conservent ces lettres de recommandation, dont il est utile d'en citer un exemple : « Les manières infiniment gracieuses avec lesquelles vous avez bien voulu accueillir cet été les instances que je me suis fait un plaisir et un devoir de vous faire en faveur de M. Kermasson, m'autorisent dans cette circonstance à vous les renouveler afin qu'il vous plaise lui donner dans l'administration des Postes qui vous est confiée un emploi ; sa capacité, son zèle, et sa bonne moralité vous sont un sûr garant qu'il remplira dignement et à votre satisfaction celui que vous pourriez lui confier. Il s'en présente un qui quoique subalterne lui conviendrait dans ce moment et qu'il accepterait avec reconnaissance, c'est l'emploi que la mort récente de Monsieur Pilleu vient de laisser vacant [...]. Si M. le conseiller d'Etat Lavalette veut bien se rendre à mes instances, il m'obligera infiniment », écrit le député de la Loire Inférieure au Surintendant des Postes le 28 novembre 1802⁹⁶. La nomination aux postes les plus élevés de l'administration des Postes, pour la fonction d'administrateur, ou de caissier général par exemple, était un peu différente, et s'apparentait à la formation des aspirants entrant dans un corps d'Etat : il y avait, là aussi, des

⁹³ P. Charbon et P. Nougaret, *op. cit.*

⁹⁴ Délibération du 20 décembre 1816, carton 1814-1830, Musée de la Poste.

⁹⁵ Janvier 1815, registres de délibérations, Musée de la Poste.

⁹⁶ Carton Empire, Musée de la Poste.

auditeurs au conseil d'Etat. De « 3^e classe », c'est-à-dire que leur traitement était fixé à 1 000 F par an⁹⁷.

Organisation des bureaux entre eux⁹⁸

Comment le sommet de la pyramide hiérarchique atteint-elle la base ?

Tous les plans d'agrandissement de l'Hôtel des Postes, les restaurations et donc parfois les redistributions des bureaux à l'intérieur des bâtiments insistent sur l'importance de « la répartition entre telles ou telles localités entre les divers services qui doivent nécessairement être plus ou moins rapprochés les uns des autres »⁹⁹. La façon d'organiser les différents bureaux entre eux est au cœur des préoccupations du Directeur général. Régulièrement, les réflexions que fait le conseil directeur de l'Hôtel des Postes à ce sujet, transforment peu à peu le service, à la recherche de l'efficacité optimum¹⁰⁰. « Considérant que l'unité de principe et d'action, si nécessaire au bien du service, exige que la correspondance ait un centre unique », arrête le Directeur le 20 décembre 1816, en supprimant la Division de la Correspondance générale, pour ne conserver que le bureau de la Correspondance¹⁰¹. Dans le même ordre d'idée, un arrêté du 29 décembre 1817 réorganise le bureau central de l'ouverture : « Pour la sûreté du service, toutes les dépêches de l'administration et notamment les pièces comptables, seront enregistrées à leur arrivée dans un bureau central de l'ouverture »¹⁰². Celui-ci est tenu d'enregistrer toutes les lettres, paquets ou autres objets chargés, les pièces comptables, les procès verbaux, feuilles d'avis ; il doit en faire le tri, le dépouillement et la distribution aux divisions et bureaux compétents : voici un des maillons indispensables à la compréhension de la manière dont communique les bureaux de l'Hôtel des Postes entre eux. Ce bureau central de l'ouverture a toute une histoire : créé pour la première fois en 1794, composé d'un chef et de trois puis six commis, réduits à cinq le 20 juin 1798, il est ensuite divisé et perd donc son efficacité, avant d'être réuni en un seul en 1815, car il était le meilleur moyen pour le Directeur de connaître les « erreurs, les fautes, même quelques malversations »¹⁰³. Ses horaires d'activité furent matinaux, de 9 h à 2 h. Un rapport adressé à Mézy, daté du 9 décembre 1817, met en lumière le fonctionnement de ce sommet de la hiérarchie par rapport au reste de la pyramide administrative : « Messieurs les Directeurs généraux ont toujours eu un bureau particulier où les lettres et demandes qui leur étaient adressées étaient enregistrées et envoyées ensuite soit au Secrétaire général de la Poste aux lettres, soit à celui de la Poste aux chevaux qui les distribuaient dans les bureaux respectifs »¹⁰⁴.

⁹⁷ Délibération du 17/2/1812, carton Empire, Musée de la Poste.

⁹⁸ La plupart des renseignements de ce paragraphe sont tirés de l'Annuaire des Postes de 1833, sous la direction de Conte qui apporta progressivement les changements les plus remarquables de la période, p. 234 à 236. Mais en 1833, le service est encore très semblable à ce qu'il fut depuis le début du siècle.

⁹⁹ Remarques à l'adresse du vicomte Héricart de Thury, Directeur général des Travaux Publics, le 11 mai 1827, F/13/716, AN.

¹⁰⁰ Divers rapports à l'occasion des travaux de l'Hôtel, cf. le Partie, F/13/716 et F/13/879, AN.

¹⁰¹ Carton 1814-1830, Musée de la Poste.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ *Ibid.*

Une « vue en coupe de la pyramide », par l'*Annuaire des Postes*

L'*Annuaire des Postes* offre une description très complète de la dénomination des différentes divisions de l'exploitation postale ; il peut alors être intéressant de comparer cette composition avec celle du début de la période. Au mois de fructidor an XIII, en 1804 donc, le Bureau de la Division de Paris se composait du Bureau du Chef, de la Division de la correspondance, d'une section des déboursés, d'une section de vérification des rebuts, d'une section d'ordre, de deux bureaux pour la distribution générale des lettres des départements et de Paris, de celui d'abonnement au bulletin des lois et des états de crédit, de celui de la Poste restante et lettres chargées, sans oublier des bureaux supplémentaires : « près le gouvernement », « près le sénat Conservateur », « près le corps législatif », « près le tribunal »¹⁰⁵. En 1833, date du premier *Annuaire des Postes*, les bureaux sont divisés en trois divisions principales.

Première division :

Le cabinet du directeur a pour activité l'ouverture des dépêches, les enregistrements et renvois dans les bureaux. Le bureau du Personnel s'occupe, comme son nom l'indique, des notes et correspondance relative au personnel, du travail préparatoire pour la présentation aux emplois vacants à Paris et dans les départements, fixe les cautionnements des comptables, ainsi que les pensions des employés. Il y a un secrétariat, celui qui tient les registres de délibération du conseil, qui transmet les actes dans les bureaux, conserve les archives, et s'occupe de « travaux d'ordre et de centralisation ». Le bureau du budget a une importance particulièrement grande pour la vie des agents, car c'est lui qui gère les secours et indemnités aux facteurs, au même titre que le reste du budget de l'administration. Il est aussi au cœur de la surveillance et de la répression des transports frauduleux. Et le bureau qui est le plus en rapport avec les bâtiments de l'Hôtel des Postes est celui du Matériel, car il surveille et entretient les bâtiments et le mobilier des bureaux. Il s'occupe également des « soumissions à recevoir de la part des fournisseurs et des entrepreneurs, de la préparation du travail relatif aux adjudications », et de toutes les boîtes aux lettres du pays, ainsi que les registres, timbres et imprimés.

Deuxième division :

La correspondance intérieure crée ou supprime des bureaux, des services en malle-poste, en estafette et en entreprise dans les départements, surveille la marche des courriers, inspecte le service de Paris et des départements, travail à la fixation des dépenses administratives dans les départements, et peut même être amenée à faire des recherches relatives aux dépêches et aux lettres perdues.

¹⁰⁵ *Consistance du Bureau de la Division de Paris pendant le mois de fructidor an XIII*, carton chronologique 1797-1814, Musée de la Poste.

Celui de la Correspondance étrangère, par contre, comme son nom l'indique, n'est chargé que de la correspondance, des conventions et traités passés avec des offices étrangers. Un inspecteur est à la tête des Franchises et Contreseings et en surveille l'exécution des ordonnances. Le bureau des malles est chargé des dépenses qui y en découlent : entretien, pertes de bagage, etc. Il y a aussi les Inspecteurs des courriers, surveillant le service au départ et à l'arrivée des malles-poste. Un service est consacré à la gestion des relais : créations et suppressions, fixation des distances, gages et indemnités pour les maîtres de poste, secours et pensions à accorder aux postillons, en plus de la surveillance générale sur les relais. Il y a encore des services dédiés à la Vérification des produits, à la Vérification du produit des taxes et des déboursés, et celle des articles d'argent.

Troisième division :

Départ et arrivée : sous ce nom se range les activités de réception et de vérification des dépêches venant des départements, de tri des lettres entre les différents bureaux de Paris chargés de la distribution, avant que celle-ci ne soit totalement centralisée grâce à la création des omnibus de poste en 1837. Les bureaux de cette division sont en charge de la taxe des lettres, de la fermeture des dépêches à expédier dans les départements par malle-poste ou estafette. Il y a également le Service de Paris, les Inspecteurs-Vérificateurs chargés du service général de la distribution des lettres dans Paris ; et l'Agent comptable pour ce service de Paris¹⁰⁶.

Tableau des employés de la période 1801 - 1830

Le facteur

L'agent le plus emblématique de la Poste aux lettres, celui qui est quotidiennement en contact avec le peuple parisien, est le facteur. P. Zaccone en donne une description élogieuse¹⁰⁷ : « [...] celui duquel dépendent la célérité de la distribution et la sécurité des correspondances [...] agent actif, alerte, empressé, infatigable, bravant courageusement les intempéries de toutes les saisons, chaleur accablante en été, neiges et froids rigoureux en hiver, le facteur de ville, vêtu de sa tunique, sa boîte sur l'estomac, son képi sur le front, ne dispose pas d'un seul jour de repos du 1er janvier au 31 décembre. [...] Nous le connaissons tous et nous pourrions presque dire qu'il a été souvent pour moitié dans les joies ou les douleurs qu'il nous a apportées ». Tous les textes de l'époque ne se départissent pas de leur admiration pour son dévouement aux intérêts du public, son zèle et sa probité. Le livre de P. Zaccone nous permet de découvrir

¹ *Annuaire des Postes*, 1833.

² P. Zaccone, *La Poste anecdotique et pittoresque*, Paris, 1867.

celui de Charles Bernède¹⁰⁸, qui rapporte l'anecdote suivante concernant l'habileté née de la pratique du métier : « Un facteur de la grande Poste, nommé Jean Gourgot, dit Saint-Jean, gagea qu'il irait, les yeux bandés, de l'École militaire à la grande Poste, rue Plâtrière. Il passa l'eau à la place Louis XV, dans un bateau qu'il alla chercher lui-même sans le secours de la voix ni du batelier. Parvenu aux galeries du Louvre, il indiqua les sonnettes de l'Imprimerie royale, et, dans la rue des Froidmanteaux, il s'arrêta vis-à-vis un marchand de vins dont il était connu, et demanda à se rafraîchir. Il était de ceux qui tenaient le pari, et en gagna le prix sans opposition ». Combien y avait-il de facteurs à Paris, et leur nombre a-t-il évolué dans la première partie du XIX^e siècle ? Vers 1867, l'administration divisait Paris en onze rayons, dont chacune dispose de trois brigades pour son service, et chaque brigade comprend quinze facteurs. Ce qui laisse donc supposer qu'il y avait 495 facteurs parisiens aux alentours de 1867. Ce qui est une bien modeste augmentation par rapport aux 300 facteurs environ du début du siècle. A noter qu'aucune femme ne distribue de courrier à Paris, contrairement à la province¹⁰⁹.

Les autres

Les contrôleurs ont une fonction de surveillance particulièrement variée, et cette fonction est sentie par l'administration, on le voit par le nombre de circulaires¹¹⁰ et dans les Instructions Générales qui la précisent, comme la base de la sûreté du service. Ils étaient toujours assistés de plusieurs commis, dans l'Hôtel des Postes, mais pouvaient travailler seuls à cette fonction dans un petit bureau composé. Un exemple de leur fonction de surveillance est l'attention particulière que l'Instruction leur commande d'avoir aux rebuts. Ils doivent en examiner les annotations : date d'arrivée, cause et validité de cette cause du rebut, annotations qui doivent avoir été portées dans des délais qui sont eux-mêmes précisés. Il doit remarquer les rebuts à faire entrer dans les déboursés, ainsi que l'éventuelle responsabilité des facteurs, en avertir ses supérieurs qui doivent à leur tour « justifier de la rectification dans le plus court délai possible¹¹¹ ». D'autres contrôleurs sont chargés du traitement des déboursés¹¹².

Chaque employé était jugé d'abord sur des critères moraux : « zèle, probité, sérieux, dévouement, honnêteté, bonne moralité... » sont des mots qui reviennent constamment dans les rapports administratifs, les règlements, les lettres de recommandation, ou les plaintes contre ceux qui manqueraient de l'une de ces qualités¹¹³. L'accent était mis sur l'observation stricte des règles ; la loyauté envers le bien du service, l'honnêteté et le goût du travail étaient considérés comme les plus hautes qualités du facteur et de chacun dans l'administration, et en manquer étaient des motifs suffisants pour mettre à pied, dégrader ou ren-

¹⁰⁸ C. Bernède, *Des Postes en général, et particulièrement en France*, Paris, Raynal, 1826, 177 p.

¹⁰⁹ P. Charbon et P. Nougaret, *op. cit.*

¹¹⁰ Cartons chronologiques du Musée de la Poste.

¹¹¹ *Instruction Générale* de 1792.

¹¹² R. Wallart, « Les déboursés », *Les feuilles marcophiles*, 1989.

¹¹³ Cartons chronologiques du Musée de la Poste.

voyer un agent. En janvier 1815, un « facteur des ministres » est descendu au titre de surnuméraire « pour cause de mauvais services continus¹¹⁴ ». Le 28 fructidor an IX, une délibération décida ceci : « L'administration considérant qu'il importe au bien du service de ne confier les Directions composées de contrôleurs et de commis qu'à des employés qui, par leurs connaissances et leur instruction, auront mérité le degré de confiance que ces places exigent ; voulant aussi exciter de plus en plus l'émulation parmi ses employés ; il est décidé que ces Directions ne seront point données à des femmes ; mais seulement à des employés des Postes »¹¹⁵, ce qui repousse à une date ultérieure la notion de parité entre hommes et femmes ... Laquelle pouvait pourtant exister, car les registres de délibération montrent d'un autre côté que l'administration accorda à des femmes de province de prendre la succession de leur défunt mari Directeur. Ces mêmes registres montrent qu'elles disposaient des mêmes droits de congé sans retenue sur leur traitement. En brumaire an X, on peut lire dans les registres de délibération qu'un employé du Bureau de l'arrivée qui a négligé de passer note au Bureau de la Correspondance de la perte d'une dépêche, il en fut considéré comme responsable et il dut payer de sa poche les 68,65 F qu'elle contenait¹¹⁶. Le 14 janvier 1816, une nomination d'un courrier au Bureau de Paris pour le service des malles, précise : « à condition que vous vous conduisiez toujours comme vous l'avez fait depuis le 20 mars »¹¹⁷.

Vie quotidienne de l'agent des Postes parisien du début XIX^e

Niveau de vie d'un « cadre » : directeur, contrôleur...

La loi du 25 frimaire an VIII qui érige la Poste en régie, fixe les traitements annuels des cinq régisseurs et du commissaire du gouvernement à 12 000 F, et celui de ses substituts à 6 000 F. Pour calculer leurs revenus, il faut également tenir compte des « remises », « graduées et proportionnelles » : pour les premiers, elles ne doivent dépasser le traitement fixe, pour les seconds elles ne doivent dépasser 2 000 F¹¹⁸. Le niveau de vie des « cadres » de l'Hôtel des Postes semble diminuer un peu entre 1815 et 1829 : alors qu'un Directeur général gagnait 52 000 F en 1815, il ne gagne plus que 40 000 F en 1829. La diminution est encore plus douloureuse pour un administrateur : en 1829, il ne gagne « plus » que 45 000 F, c'est-à-dire 90 000 F de moins qu'en 1815 ! Un secrétaire général, lui, continue à gagner 15 000 F¹¹⁹. De même, le nombre des administrateurs est diminué. Ce qui tendrait à prouver que le comte Beugnot et ses successeurs, le marquis d'Herbouville puis Duplex du Mézy tentèrent de réaliser des éco-

¹¹⁴ Registres de délibérations, Microfilms du Musée de la Poste.

¹¹⁵ Microfilms du Musée de la Poste.

¹¹⁶ Microfilms du Musée de la Poste.

¹¹⁷ Microfilms du Musée de la Poste.

¹¹⁸ A. Belloc, *Les Postes françaises*, 1886, p. 367.

¹¹⁹ *Recherches statistiques sur le service des Postes de 1815 à 1829*, carton chronologique, Musée de la Poste.

nomies substantielles sur le « train de vie » de l'administration. Le travail de ces « cadres » avait tendance à s'adoucir, si jamais il fut dur un jour : « Les chefs cesseront bientôt d'ouvrir eux-mêmes leurs paquets. Insensiblement, ce travail fastidieux est livré à un commis et presque toujours aux mêmes individus¹²⁰ ». Il y a une autre catégorie de « cadres », ce sont les chefs de bureau. Globalement, aux alentours de 1820, ils gagnaient entre 6 000 et 10 000 F, record détenu par le chef du 4^e bureau car ayant deux sections sous sa direction ; le chef du bureau de l'ouverture gagnait 6 000 F, comme celui du Personnel, et celui des Rebutis. Le chef du bureau du Matériel gagnait 6 500 F, celui du 2^e bureau 7 000, et celui de la Correspondance générale 8 000 F¹²¹.

Le conseil d'administration était logé dans l'Hôtel lui-même. Bien que les nouvelles constructions de 1826 soient qualifiées de « palais du Directeur général¹²² », peut-être parce que Vaulchier fit une petite allonge budgétaire aux travaux pour améliorer ses quartiers personnels. Mais peut-on accuser les cadres de la Poste du XIX^e de vivre dans un luxe ostentatoire ? Les administrateurs durent attendre les travaux d'agrandissement de 1815, avec l'adjonction de cinq maisons voisines, pour que l'on se préoccupe de leurs conditions de travail : ils n'avaient point de cabinet, ne disposaient que « d'un très petit parloir très incommode »¹²³. Dès lors, ils disposèrent d'un cabinet chacun, et le parloir commun fut agrandi.

Les plus importants employés de l'Hôtel, administrateurs et chefs de bureau, possédaient à leur service un certain nombre de domestiques, comme l'atteste la sévère surveillance qui s'exerçait sur eux de la part de l'administration¹²⁴. Comme on le voit, le plus élevé du personnel travaillant à l'Hôtel des Postes était à la fois privilégié, mais aussi apparemment moins fortuné le reste des élites de la France. Qu'en est-il pour les autres employés de l'Hôtel ?

¹²⁰ *Rapport sur des risques de fraude et les bénéfices à tirer de l'ouverture d'un Bureau central de l'Ouverture*, 1815, Carton 1814-1830, Musée de la Poste, op. cit.

¹²¹ *Nouvel état d'émargement de la division du secrétariat général*, arrêté du 8 janvier 1820, carton 1814-1830, Musée de la Poste.

¹²² PA 342, Vaulchier (Marquis de).

¹²³ F/13/910, « Pièces relatives à l'Hôtel des Postes rue Jean-Jacques Rousseau », AN.

¹²⁴ Délibération du 12 décembre 1815, Registres de délibérations, Microfilms du Musée de la Poste.

¹²⁵ P. Zaccane, *La Poste anecdotique et pittoresque*, 1867, op. cit.

... d'un « employé » : facteur, commis, surnuméraire

Comment le service a-t-il pu continuer à être assuré malgré la croissance des besoins de la capitale, alors que, comme on l'a vu, l'augmentation du nombre des facteurs fut très limitée ? La réponse se trouve dans le nombre de jours de congé officiel : il n'y en avait pas, en dehors de ceux que l'on demandait expressément à l'administration, et qui étaient délibérés par le conseil d'administration. Pendant deux jours d'affilée, le facteur était tenu de travailler entre huit et neuf heures par jour, puis il avait un jour où il ne travaillait que pendant sept à huit heures. Il n'y avait pas de jours fériés. Et encore un service aussi tendu suffisait-il à peine aux besoins de la capitale. Aux approches des fêtes de fin d'année, le travail doit se faire jour et nuit¹²⁵.

Quel était le traitement annuel d'un facteur ? Le facteur, en fonction de sa classe et de son ancienneté, touchait entre 900 et 1 500 F. Auxquelles peuvent se rajouter les éventuelles étrennes récoltées au jour de l'an, qui s'échelonnent entre 500 et 800 F, voire 1 200 F pour les « bons quartiers ». Le traitement en 1820 des commis s'échelonnait de 1 200 à 3 500 F selon l'ancienneté et le titre de « 1^{er}, 2^e, 3^e, ... », commis de tel ou tel bureau. Celui du garçon de bureau, de l'homme de peine jusqu'à celui de la Correspondance générale, allait de 900 à 1 200 F. Un surnuméraire pouvait gagner jusqu'à 1 400 F. Parfois, l'administration accordait une gratification aux employés : le 26 décembre 1820, chacun des employés de la division du secrétariat général reçut entre 100 et 200 F¹²⁶. Il y avait également des indemnités pour travaux extraordinaires, représentant des sommes plus importantes. Il semblerait que l'augmentation des traitements au long d'une carrière professionnelle dans l'administration des Postes, ait été un fait acquis tout au long de la période : l'ancienneté permettait déjà de recevoir un salaire grandement majoré par rapport à celui du nouveau nommé dans un bureau. Les délibérations montrent que ces augmentations, s'appliquent toujours individuellement, car tous les employés d'un bureau étaient augmentés par le même arrêté. Par exemple, l'arrêté du 10 avril 1823 augmente le traitement de tous les employés de la Division des Correspondances d'une somme allant de 100 à 800 F, selon le poste occupé¹²⁷. L'horloger Richard gagnait 2 000 F par an, payables par semestre¹²⁸. Il faut signaler la très grande précarité de certains emplois, avec une mention spéciale pour l'agent spécial chargé de la surveillance nuit et jour du bureau des rebuts, auquel aboutissent toutes les lettres dont l'expédition ou la distribution n'a pas pu avoir lieu pour une raison ou une autre. La réputation de ce personnage reste immaculée, malgré la lourdeur de la responsabilité qui lui incombe, et la tentation de « se servir » dans la masse de courriers, parfois chargés, que peut-être personne ne viendra réclamer avant longtemps... Et il ne gagnait que la dérisoire somme de 5 F par trimestre¹²⁹ !

Curieusement, la tendance est à un rééquilibrage entre les bas et les hauts salaires, entre 1815 et 1829 : alors que les traitements du Directeur et des administrateurs subissent une baisse considérable, le traitement moyen des simples employés a tendance à augmenter entre ces deux dates. L'employé de 1815 gagne en moyenne 2 288 F, celui de 1829, 2 451 F ; le facteur de 1815 gagne environ 741 F, celui de 1829, 853 F, soit respectivement des augmentations de 163 et 112 francs¹³⁰. Si l'employé de la Poste impériale gagne peu, l'époque de l'Empire est néanmoins pour lui celle de la stabilité de l'emploi, malgré de fréquentes récriminations de l'Empereur, conservées dans sa correspondance¹³¹.

¹²⁶ Arrêté du 26 décembre 1820, carton 1814-1830, Musée de la Poste.

¹²⁷ Carton 1814-1830, Musée de la Poste.

¹²⁸ Arrêté du 14 novembre 1815, Registres de délibérations.

¹²⁹ P. Zaccane, *La Poste anecdotique et pittoresque*, 1867, *op. cit.*

¹³⁰ *Recherches statistiques sur le service des Postes de 1815 à 1829*, *op. cit.*

¹³¹ E. Vaillé, « Histoire de la Poste jusqu'en 1830 », *Poste et Timbre-Poste*, 1949.

Santé et demandes de congés

La question de la santé des employés est un peu difficile à étudier, les témoignages directs étant fort peu nombreux. Mais l'impression de condition de travail extrêmement malsaines à cause des locaux est récurrente tout au long de la période : obscurité, humidité, air vicié, entassement dans des salles mal ou pas entretenues du tout, tout semble mettre la vie et la santé des employés des Postes en danger¹³². Les facteurs et les employés de l'Hôtel des Postes avaient leur propre médecin commun à chacun, spécialement consacré aux soins des fonctionnaires de l'administration des Postes. Au début de la période étudiée, en 1801, le médecin de l'Hôtel des Postes était Gasteloy. Puis le médecin Larue, de temps en temps également appelé « le chirurgien des Postes » dans les registres de délibération, lui succéda en 1812¹³³. Le médecin recevait les facteurs malades, leur rédigeait une ordonnance, puis les envoyait au pharmacien chercher leurs médicaments, que les facteurs ne payaient pas. Le médecin rédigeait un mémoire qu'il remettait au conseil d'Administration de l'Hôtel des Postes au début de chaque mois pour le mois précédent. Au vu de ce mémoire, le conseil « délibérait » de rembourser le pharmacien de tous les médicaments par lui délivrés aux facteurs malades, parfois avec quelques semaines retard¹³⁴. Tout au long de la période, l'Hôtel des Postes conserve le même pharmacien, en général appelé « apothicaire » dans les registres de délibérations : un certain Lecanu. Il est assez difficile d'évaluer la fréquence et la gravité des maladies qui frappaient le personnel de l'Hôtel des Postes, à cause du manque de sources existant sur le sujet. Mais il est possible d'en avoir un aperçu, partiel et partial, grâce à la consommation de l'Hôtel des Postes en médicaments fournis par Lecanu. Malheureusement, à partir de la fin de l'Empire, le système de remboursement change, il n'est plus systématiquement consigné dans les registres de délibérations, et il se fait directement au médecin de l'Hôtel des Postes, qui lui aussi a changé : ainsi, en janvier 1828, l'administration rembourse 166,66 F à Apolineau, ce qui ne montre pas d'évolution particulière depuis l'Empire, et exactement la même somme, curieuse coïncidence, en janvier 1830 pour un nouveau médecin des Postes, le Sieur Asschineau¹³⁵.

La consommation en médicaments est très variable d'une année sur l'autre. Elle ne permet pas de dégager d'évolution cyclique de la pathologie à l'Hôtel des Postes ; bien que l'on puisse remarquer que les mois hivernaux passés soit à distribuer le courrier sous la pluie ou la neige, soit à se refroidir dans l'Hôtel mal chauffé, eurent un effet certain sur la santé des employés de la Poste, à en juger par le tableau ci-dessous, construit à partir des chiffres de remboursements à Lecanu sous le Consulat et l'Empire dans les registres de délibérations¹³⁶. On remarque également que février est, globalement, l'un des mois les plus critiques, avec novembre et décembre. Certaines années sont tout à fait

¹³² Rapport du 2 novembre 1814, F/13/910, AN.

¹³³ Registres de délibération, microfilms du Musée de la Poste.

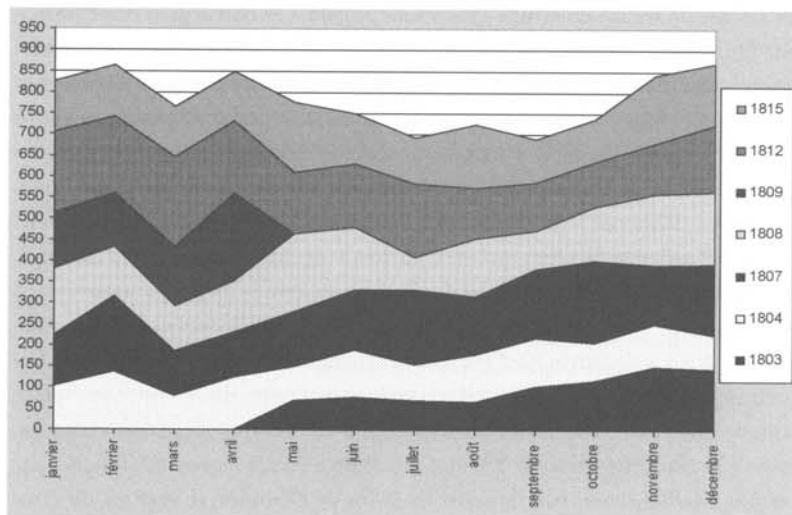
¹³⁴ Prairial et messidor an 12, Registres de délibérations, microfilms du Musée de la Poste.

¹³⁵ Article 10 du 9 janvier 1830, Registres de délibérations, microfilms du Musée de la Poste.

¹³⁶ Microfilms du Musée de la Poste.

irrégulières, comme les années 1807 et 1812, d'autres s'organisent curieusement sur un rythme périodique, comme l'année 1804 : tous les deux mois, l'Hôtel semble connaître un pic de maladie. Quelques chiffres de 1809 sont aussi représentés pour montrer, avec l'année 1812, le caractère imprévisible de la pathologie sur une période de temps aussi brève : le mois d'avril 1809 se révéla pire pour la santé des facteurs que les mois de janvier et de février ; 1812 montre la fin des saisons de printemps et d'automne pire que le reste de l'année.

Consommation de médicaments*



Sources : *Microfilms du Musée de la Poste, registres de délibérations*. *Seules les années les plus significatives, entre 1801 et 1815, sont représentées ici pour ne pas surcharger ce graphique.

Rien d'étonnant alors à la multiplication des demandes de congé. Les prétextes les plus souvent avancés, et utilisés dans une réponse affirmative quasi-stéréotypée¹³⁷ de la part du Conseil d'administration, sont sobrement ceux demandés pour « vaquer à ses affaires » dans sa lointaine province ; viennent ensuite les excuses plus précises priant d'accorder un congé pour visiter sa famille, à l'occasion d'un événement. Après seulement, viennent les excuses fondées sur un problème de santé. Car curieusement ce genre d'excuses a mauvaise presse, à cause d'éventuels abus que l'administration aurait repérés : l'article 3 du 10 avril 1829 traite justement de cette question. Il permet d'obtenir un congé sans retenue sur le salaire sur simple présentation d'un certificat médical selon lequel l'employé doit « aller prendre l'air » et s'absenter de son domicile. Les abus se font remarquer jusqu'au ministère des Finances : une

¹³⁷ Cartons chronologiques et registres de délibérations microfilmés, Musée de la Poste.

lettre du 9 septembre 1829 du ministre des Finances au Directeur général précise la pensée du ministre sur ce sujet : les employés ne devraient suspendre leur service que lorsqu'ils sont « réellement hors d'état de le continuer ». On voit là un exemple supplémentaire de la tutelle du ministère des Finances sur l'administration des Postes. Appuyant apparemment la demande de cinq de ces employés, insistant même en leur faveur, le Directeur général lui-même se fait sévèrement rappeler à l'ordre en ces termes : « Je désire, M. le Directeur général, que ces explications soient suffisantes pour vous faire connaître l'esprit dans lequel l'arrêté a été rédigé. Quant aux exceptions que vous réclamez par votre lettre du 1er de ce mois, je consens, pour cette fois, à reporter mes premières décisions, persuadé qu'à l'avenir vous renfermerez vos propositions dans les termes de l'article 3, interprété ainsi que je l'ai fait »¹³⁸. Les congés semblent remonter à bien avant la période : le 30 messidor an XI, l'administration accorde à Lecousturier aîné, employé au Départ, le congé de six semaines qu'il réclamait « pour vaquer aux soins de sa santé », et le 29 avril 1813, en pleine guerre, le facteur Vaconssin « a permission de se rendre pour affaires personnelles près d'Amiens pendant quinze jours »¹³⁹. Les congés se donnaient couramment pour une ou deux « décades », et leur accord tel que l'on peut les lire dans les registres de délibérations était rarement explicite¹⁴⁰. Cependant, ils étaient difficiles à obtenir. Un directeur, un chef de bureau ou un quelconque responsable devait, pour l'obtenir, se désigner un remplaçant, qu'« il commet à sa place » et dont il se porte garant, et que l'administration, de plus en plus pointilleuse, n'y trouve point d'objection, comme l'atteste la formulation des délibérations accordant des congés¹⁴¹. De manière générale, les restrictions aux facultés de s'absenter sous prétexte de maladie portaient sur deux conditions majeures : il fallait que la maladie résulte des fonctions ou du service militaire, et qu'elle soit de nature à exiger que le traitement ait lieu hors de la résidence. Ainsi, cette période est aussi celle des grands débuts des cures thermales : par exemple, le 25 août 1829 est accordé un congé pour « se rendre aux eaux »¹⁴².

L'Hôtel des Postes comme cadre de vie

Une vie professionnelle difficile

Le travail était alors beaucoup plus envahissant dans la vie d'un individu qu'aujourd'hui et, comme on l'a vu précédemment, les conditions de travail étaient rendues difficiles par l'exiguïté des locaux, ce qui amenait l'encombrement des hommes. Les bureaux ne pouvaient plus se subdiviser davantage, les tables bouchaient les passages, une atmosphère suffocante de va-et-vient régnait dans l'ensemble de l'Hôtel des Postes¹⁴³. C'est pour pallier tant bien que mal ce problème que l'Hôtel des Postes finit par déléguer une partie de ces activités

¹³⁸ Carton 1814-1830, Musée de la Poste.

¹³⁹ Carton « Empire », Musée de la Poste.

¹⁴⁰ Microfilms du Musée de la Poste.

¹⁴¹ Cartons chronologiques et registres de délibérations microfilmés, Musée de la Poste.

¹⁴² Microfilms du Musée de la Poste.

¹⁴³ M. Du Camp, « L'administration et l'Hôtel des Postes », *Revue des deux mondes*, Paris, 1867.

aux « bureaux ambulants », des wagons de chemin de fer transformés en bureaux de poste, triant et transportant le courrier en province. Mais il n'y a pas de bureau ambulant avant 1845 : rappelons que la première ligne de chemin de fer française, reliant Paris à Saint-Germain, ne date que de 1837 - 1825 pour l'Angleterre. Toutes les sources évoquant les locaux de l'Hôtel des Postes sont unanimes quant aux difficultés de travail. Le 1er septembre 1826, le Directeur général des Postes, le marquis de Vaulchier, écrit au Directeur des travaux publics que les travaux qui s'apprêtent à débiter présenteront quelques difficultés, car le « local est fort resserré, les divisions les plus actives et chargées spécialement du service d'exploitation, occupant une partie considérable des bâtiments qui doivent être reconstruits et ce service ne peut pas être interrompu un seul instant »¹⁴⁴. On devine la difficile cohabitation entre les ouvriers, pressés par leurs chefs de finir au plus vite pour ne plus déranger, et les employés des Postes qui doivent fournir le même travail que d'habitude, mais dans des locaux plus restreints de moitié, et les couloirs encombrés de matériaux de construction et d'étrangers au service. Une certaine tension due à la concurrence de l'occupation des lieux est très nettement attestée dans les rapports adressés au Directeur général des travaux publics, et dans les demandes de faire accélérer l'exécution des travaux, particulièrement ceux ayant trait aux corps de logis. Huvé, architecte des Postes, perçoit immédiatement le problème, et il est obligé de reconnaître que les entrepreneurs travaillant sous sa direction se plaignent vivement de l'exiguïté des lieux d'une part, et de la nécessité de ne point interrompre les services de la Poste d'autre part. L'exemple de Génard, entrepreneur des travaux de peinture, et de ses ouvriers, dont on se plaint à plusieurs reprises de la lenteur et de la négligence, illustre ces difficultés¹⁴⁵.

Le rythme de travail n'était pas toujours le même, n'était pas uniforme au cours de l'année. L'approche du jour de l'an occasionnait une frénésie du travail où chaque minute compte, à cause de l'afflux des étrennes et des cartes de vœux. La brigade des soixante facteurs surnuméraires habituellement chargés du maniement des imprimés doit alors « se frayer un passage au milieu des avalanches d'enveloppes. [...] Dans les rues Jean-Jacques Rousseau, Coq-Héron et Pagevin, les voitures affluent, les piétons se bousculent, les lettres pleuvent de toutes parts, c'est un tohu-bohu indescriptible. Au dedans, tout est calme, sérieux, régulier ; tout le monde travaille, chacun est à son poste », selon la description imagée de P. Zaccone¹⁴⁶. Obligation est faite de « se rendre au bureau à la minute même qui leur sera indiquée [...] procéder avec ordre, silence et célérité au tri et à l'arrangement des lettres dans l'ordre des tournées que le directeur leur aura tracé ».

¹⁴⁴ F/13/carton 716, Archives Nationales.

¹⁴⁵ Lettres des 15 février et 17 avril 1830, F/13/716, AN.

¹⁴⁶ P. Zaccone, *La Poste anecdotique et pittoresque*, 1867, op. cit.

Un lieu de travail bruyant et mouvementé

De 1793 à 1839-40, la raison principale de la bruyante activité qui environne l'Hôtel de la rue Jean-Jacques Rousseau est le va-et-vient constant d'une voiture des malles bien particulière et qui imprima sa marque à l'époque. On la rencontre parfois dans les textes d'époque, et M. du Camp en donne une description imagée : ce sont de bonnes voitures jaunes, formées d'un coupé cabriolet et d'une rotonde. Elles sont équipées d'une large bâche de cuir pour retenir les paquets des voyageurs. Cinq ou six voyageurs, en général, montaient dedans pour chaque voyage. Quatre chevaux dirigés par deux postillons les tractaient à travers les routes de France. C'est le modèle des malles-poste, inventé par le directeur du *Post-Office* de Londres, Palmer. Il a été utilisé dès 1784 en Angleterre, mais seulement à partir de 1793 en France.

En 1837 intervient un deuxième changement majeur dans le mode de déplacement des facteurs, après celui qui permit aux facteurs de ce déplacer à cheval à partir de 1823 : dès 1837, le facteur à cheval est remplacé par un système d'omnibus, déjà en place depuis longtemps en Angleterre, qui permet aux facteurs de desservir Paris en un temps « record », et permet une nouvelle organisation de la distribution. L'importance de cette nouvelle organisation tient à la centralisation qu'elle permet autour de l'Hôtel des Postes. Les lettres mal adressées peuvent être remises aussitôt que les autres au moyen des appels que la réunion de tous les facteurs de Paris à l'Hôtel des Postes permet de faire à toutes heures. Grâce au système des omnibus-poste, toutes les lettres de la Grande Poste sont remises entre 7h et 9h30, au lieu de 12h20. Celles de la Petite Poste peuvent être remises de 2h en 2h, car il n'y a plus besoin de la double opération de comptabilité, une fois à l'Hôtel des Postes et une deuxième fois au bureau de distribution. En août 1837, le peuple parisien peut admirer dans la Cour d'Honneur de l'Hôtel une « magnifique berline-poste », voiture-modèle servant de patron aux nouvelles malles-poste. Le nouveau modèle « allie légèreté, élégance et commodité, et a l'aspect d'une élégante voiture de maître, large coupé à trois places commodes, placé entre un coffre placé à l'avant suffisamment bas pour laisser la vue libre sur la campagne, et un coffre à l'arrière »¹⁴⁷. Il n'est prévu d'être livré qu'à la fin de 1838, au prix unitaire d'environ 5 000 F.

L'administrateur des Postes, Antoine Conte, alla lui-même en Angleterre pour étudier le modèle des malles-poste qui devait succéder à la portache de Palmer. En effet, le *Post Office* britannique avait une fois encore devancé celle de la France en matière de *mail coach* : les nouvelles berlines de poste, avec leur 16 km/h de vitesse moyenne, des briskas rapides et commodes selon M. du Camp¹⁴⁸, n'allaient disparaître que petit à petit par la faute d'un nouveau moyen de locomotion : le chemin de fer¹⁴⁹.

¹⁴⁷ *Articles du Moniteur*, Collection Lazare, 1Z98, AD.

¹⁴⁸ *Op. cit.*, p. 45.

¹⁴⁹ M. Du Camp, *Paris, ses organes ses fonctions...*, *op. cit.*

Diversité du travail à l'Hôtel des Postes

Il est difficile d'évoquer ce que devait être la vie des employés à l'Hôtel des Postes sans préciser l'ensemble des services que proposaient les Postes. Les objets manipulés par les employés sont de cinq catégories différentes. Il y a bien sûr en premier lieu les lettres, ce mode de communication est en pleine expansion, à une époque où la mobilité de la Société s'accroît jour après jour. Ensuite, il y a les chargements, ou lettres chargées : sous ce nom est rangé toute la catégorie des envois d'argent. Les mandats d'article d'argent sont une création récente de l'Empire pour les militaires en 1808, puis étendu à tous en 1817. Les sous-seings, ou droits de franchise, posent un véritable problème dès leur création, ou presque, comme le montrent les délibérations du conseil directeur et les interventions du ministre des Finances, relayées par celles du Directeur général, pour les limiter ou les empêcher. Comme pour beaucoup d'autres choses concernant le service postal, leur origine remonte à Louis XI, et à son édit du 19 juin 1464, dont voici l'article 21 : « Et quant aux paquets envoyés par ledit seigneur (le roi) ou qui lui seront adressés, lesdits maîtres coureurs seront tenus de lui porter en personne, sans aucun délai de l'un à l'autre, avec la cotte cy-mentionnée, sans en prendre aucun payement, ainsi se contenteront des droits et gages qui lui seront attribués ». Mais par la suite et à cause de l'extension des services d'Etat, où commence et où s'arrête celui-ci ? Qui a droit d'envoyer ou de recevoir colis et lettres en toute franchise ? A quels fonctionnaires et dignitaires s'adresse ce service de gratuité ? Par exemple, à la création du Conseil royal de l'Instruction Publique, l'abbé de Montesquieu, ministre de l'Intérieur, demande au Directeur général des Postes de transférer au président du Conseil royal de l'Instruction Publique « la franchise des dépêches précédemment attribuée au Grand Maître de l'Université »¹⁵⁰. Les abus sont nombreux, car tous les représentants du gouvernement demandèrent à partager ce droit régalien. Sous la convention, il fut reconnu que plus des trois-quarts des correspondances transportées jouissaient du droit de franchise. Le Directoire, par un décret du 27 Vendémiaire an VI, fit régulièrement payer la taxe à ces quantités de fonctionnaires qui en abusaient. Puis, il faut attendre 1845 et la demande d'abolition que fit Monnier de la Sizeranne pour que le principe des franchises soit remis en cause. Selon Maxime du Camp, le sous-seing est une cause perpétuelle de difficultés pour le service des lettres. Ainsi, le 12 octobre 1808, un rapport tente de restreindre l'attribution de contreseing et de franchise des généraux à l'étendue de leur commandement¹⁵¹.

Quant aux « échantillons », à l'origine ils portent bien leur nom, car la quantité de marchandise à envoyer étant réglementée. Leur utilité était certaine pour les commerçants, mais aussi pour les particuliers désirant envoyer un

¹⁵⁰ Microfilms du Musée de la Poste.

¹⁵¹ Carton Empire, Musée de la Poste.

cadeau, des spécialités régionales, par exemple. Ainsi, le 27 floréal an XI, Ville-neuve écrit au Directeur des Postes de Turin dans le but de « faire parvenir à une belle dame de France douze livres de farine de bled de Turquie -c'est-à-dire du maïs - par courrier »¹⁵². Mais ce service devint lui aussi la source d'abus considérables, en lieu et place d'échantillons, progressivement ce sont des chargements entiers de marchandises qui sont envoyés par cet intermédiaire !¹⁵³

Des problèmes administratifs et d'organisation se posent au fur et à mesure que l'Hôtel des Postes devient insuffisant pour l'exploitation, et que le public devient plus important, en bref, que le service public de la Poste aux lettres se met en place. D'autres sources concernent les problèmes d'efficacité dans l'exploitation, que doit probablement reprocher le public à l'Hôtel des Postes. Aussi, le bureau central fut créé en 1817 pour pallier l'inconvénient de la « déviation des dépêches » : « Toutes les dépêches étaient jetées pêle-mêle dans des corbeilles, les pièces de comptabilité, les pièces contenues dans les lettres se mêlaient ensemble, et l'on trouvait plus facile de demander des duplications que de faire des recherches et souvent il y avait impossibilité de se la procurer. Rien n'était enregistré. En sorte qu'il n'y avait aucune sorte de garantie, ni pour les directeurs qui envoyaient, ni pour les chefs qui devaient recevoir »¹⁵⁴.

Des détails de l'exploitation postale qui font la vie d'une lettre, d'un facteur et d'un parisien

Comme une lettre à la Poste...

Prenons l'exemple d'une lettre dite chargée. Son expéditeur a l'intention de la faire parvenir à son destinataire, qui habite en province, mais il se contente de la déposer à un bureau de quartier. Il ne le sait pas, mais sa lettre va subir toute une série d'opérations, qui sont elles-mêmes chacune vérifiées. Les preuves de ces vérifications sont notées dans des dossiers et des registres volumineux conservés par les archivistes de l'Hôtel des Postes pendant des années. Par exemple, ce n'est qu'en juin 1815 que l'administration décide de se débarrasser des registres d'enregistrement des comptes de quartier antérieurs à 1806, et d'autoriser le chef du bureau du magasin à les revendre comme « vieux papiers »¹⁵⁵. Le bureau de son quartier prend la lettre « en charge » et en donne un récépissé à l'expéditeur ; il envoie ensuite la lettre au bureau central de l'Hôtel des Postes, à la grande salle des facteurs¹⁵⁶. Le bureau central l'inscrit et en donne un reçu. Toutes ses formalités sont obligatoires et systématiques. Un courrier la prend enfin en charge jusqu'au bureau de Poste de la ville du destinataire. Après 1830 et la création du service rural, celui-ci a peut-être la chance de se la faire remettre directement par le facteur s'il habite dans un village rural.

¹⁵² Carton Consulat, Musée de la Poste.

¹⁵³ P. Zaccone, *La Poste anecdotique et pittoresque*, op. cit.

¹⁵⁴ Carton 1814-1830, Musée de la Poste.

¹⁵⁵ Registre des délibérations, article 6 du 17 Juin 1815.

¹⁵⁶ Cf. première partie sur les bâtiments de l'Hôtel des Postes.

Avant 1830, il doit se déplacer lui-même jusqu'au bureau de Poste du chef-lieu le plus proche. Le bureau de province confie la lettre chargée au facteur contre reçu, et le facteur ne la livre au destinataire qu'en échange d'une décharge définitive. Au total, cette simple lettre chargée devait connaître ou entraîner six enregistrements, et donc six signatures différentes avant de finir son chemin entre les mains de celui à qui elle était destinée. A condition qu'elle ne se s'égare pas par une erreur d'« aiguillage » malencontreuse, ce qui prolongeait son parcours jusqu'à la destination juste. On a l'exemple amusant d'une lettre qui mit plus d'un an avant d'arriver, à cause d'une adresse écrite un peu curieusement : « canton de Marseille » était écrit « CANTON de Marseille », et la lettre partit par bateau à Canton, en Chine, avant de revenir en France à la bonne adresse, en passant par le bureau des rebuts et des déboursés¹⁵⁷.

Le parisien et la Poste

Du côté du public, quelle vision a-t-on de la Poste ? La Poste son Hôtel étaient-ils entrés dans la vie quotidienne et affective des parisiens ? Certains détails du service des Postes permettent d'approcher une réponse à cette question difficile de géographie à la fois historique, urbaine et des représentations, du vécu. Par exemple, la coutume des almanachs ne peut pas s'expliquer autrement que par une certaine intimité entre le public et le vieux facteur devenu un des « personnages » du quartier. Présentons un peu cette coutume, qui a perduré jusqu'à nous et s'est étendu à d'autres services. Vers 1867, c'était une brigade supplémentaire constituée des cinq plus anciens facteurs de chaque quartier qui se répandait dans Paris à partir du 5 décembre, et allait à domicile souhaiter la bonne année en présentant « l'almanach nouveau »¹⁵⁸. C'était l'imprimeur Oberthur, de Rennes, qui assurait la fourniture de Paris ainsi que de toute la France. Dans Paris, partant de l'Hôtel des Postes, 200 000 exemplaires étaient distribués chaque année.

La Petite Poste connut un premier ratage à cause du peu d'intérêt qu'on lui trouvait, de son manque d'efficacité et de sûreté. On se riait des souris qui venaient faire un festin des lettres qui se trouvaient à l'intérieur des boîtes, qu'on les y ai mises là intentionnellement ou non - la Petite Poste était une menace pour ce travail traditionnellement dévolu aux petits savoyards de la capitale¹⁵⁹. Mais à partir de Piarron de Chamousset, cette formule de service public triomphe, à tel point que la Couronne s'empresse d'en confisquer l'administration et les revenus. C'est donc que le principe d'un service de Paris est entré dans la vie et les mœurs des parisiens ; le port privé des lettres par un domestique lui même devient rare et réservé aux gens à la fois aisés et pressés. La Grande Poste est, elle, ressentie très tôt comme un service indispensable à la

¹⁵⁷ P. Zaccone, *La Poste anecdotique et pittoresque*, Paris, 1867, 307 p.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ F. Martin-Ginouvier, *Piarron de Chamousset fondateur de la Poste de ville sous Louis XV*, Paris, H. Champion, 1920, 32 p.

Société. Voltaire déclarait que la poste « est le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations ». D'utile, la Poste devient l'un des éléments les plus importants de la vie du français, tout particulièrement du parisien, assoiffé d'informations et de communication à tout propos, avec sa famille, ses amis proches et lointains. Et l'Hôtel des Postes, situé dans l'un des quartiers les plus effervescents de Paris, celui des Halles, devient tout naturellement le cœur d'une activité fébrile, bruyante et pressée. De Rougemont nous offre une peinture tout à fait évocatrice de l'ambiance qui entourait l'Hôtel des Postes aux alentours de 1817¹⁶⁰. Le confort du public devant se rendre à la Poste s'améliore progressivement grâce au souci qu'en a l'administration. Par exemple, le Directeur général, Antoine Conte, fut « frappé » du danger pour les piétons qui résulte de l'entrée unique, à l'usage à la fois des chevaux, des voitures d'exploitation, et du public, et fait ouvrir deux portes latérales, permettant de circuler en toute sécurité, en septembre 1836¹⁶¹. Et à partir de 1839, grâce à des travaux dans la grande cour abaissant le pavé d'un pied, l'Hôtel dispose pour la première fois d'un trottoir courant tout autour des bâtiments : « opération [...] que l'affluence des visiteurs, surtout à l'heure du départ des malles, rendait depuis longtemps indispensable »¹⁶². D'autres inventions sont envisagées sous la direction de Conte, comme un « tableau mouvant, qui, au moyen d'une mécanique dont les facteurs-leveurs ont seuls la clef et qu'ils règlent à chaque levée pour faire savoir au public l'heure précise à laquelle la lettre qu'il jette à la boîte est remise à son adresse »¹⁶³.

Mais quel était le jugement du public à propos de l'efficacité des services de la Poste ? A en juger les conditions de rangement de la « paperasse » à l'intérieur de l'Hôtel, comme les feuilles d'avis avant qu'on ne puisse les ranger au grenier et qui traînaient dans des escaliers, des corridors et des galetas trop petits pour que l'on y tienne debout, le public souhaitant faire une réclamation avait vraiment peu de chance, voire aucune, de voir sa demande aboutir avec succès¹⁶⁴. Cependant, les efforts de l'administration pour améliorer le service « au profit du public », tout particulièrement sous la direction de Conte, sont remarqués par la population de Paris, et les bienfaits pour le commerce évidents. Le Directeur général, Conte, en reçut de glorieux éloges dans le *Moniteur*, et dans la plupart des sources parlant de lui¹⁶⁵.

Costume et apparence du postier : une certaine évolution au cours de la période

Le facteur porte un uniforme, nécessité due au contact avec le public - il faut qu'il soit reconnaissable dans la foule -, et au fait qu'il accomplisse la plus grande partie de son service hors de l'Hôtel, loin des regards de l'administration : c'est le meilleur moyen de l'empêcher de s'arrêter dans une des

¹⁶⁰ De Rougemont, *La Poste aux lettres*, Paris, 1817 au Musée de la Poste.

¹⁶¹ Collection Lazare, 1Z98, AD.

¹⁶² *Ibid.*, article du 18 septembre 1839.

¹⁶³ *Ibid.*, article du 26 mars 1837.

¹⁶⁴ F/13/910, AN.

¹⁶⁵ Collection Lazare, 1Z98, AD.

nombreuses tavernes qui jalonnent son parcours quotidien. Car un facteur en uniforme qui s'arrêterait pour boire attirerait immédiatement l'attention et la réprobation du public, qui ne manquerait pas de faire remonter l'information jusqu'au conseil d'administration... bien qu'il soit nécessaire de se rafraîchir par les dures journées de chaleur. En revanche, le commis travaillant dans l'Hôtel des Postes ressemble à celui de n'importe quelle autre administration, sans caractéristique vestimentaire particulière. A cela, P. Zaccone donne l'explication suivante¹⁶⁶, peut-être un peu obscure ou qui mériterait un développement plus long : « Cela tient sans doute à ce que l'administration essentiellement progressiste à laquelle il appartient, se transforme incessamment pour répondre aux besoins du public, et que les agents subissant la même loi, sont tenus de suivre le même courant. »

Avant 1780, les facteurs étaient habillés d'un uniforme bleu roi en drap de Lodève sur sa veste appelée gilet, portaient des guêtres de toile et un tricorne bordé d'une ganse de laine. Pour compléter ce tableau du tout premier facteur parisien, il faut parler de la « claquette » du facteur leveur de boîte et du distributeur. C'est un instrument en fer forgé produisant un son sec et aisément identifiable parmi les bruits de la rue. Elle servait soit à prévenir de la levée imminente du courrier, soit à appeler les destinataires lors de la distribution, surtout lorsque ceux-ci habitaient aux étages, car le facteur n'entrait pas dans les bâtiments, et montait encore moins aux étages¹⁶⁷. En 1793, l'uniforme est modifié. L'administration décrète la suppression des parements, de la claquette ainsi que du remboursement des cautionnements que les facteurs devaient fournir pour leur habillement. Celui-ci devint composé d'un habit et gilet de drap bleu, d'une veste de coutil blanc, et d'un chapeau.

Y avaient-ils d'autres signes distinctifs des facteurs ? Comme le précise l'Instruction Générale de 1792, les facteurs devaient obligatoirement porter, à leurs frais, un « écusson de drap rouge bordé de blanc sur lequel seront brodés en bleu les mots *Poste aux lettres* »¹⁶⁸. Sous l'Empire, l'uniforme bleu roi des facteurs est changé en vert, une couleur jugée plus conforme au décorum impérial¹⁶⁹. Après 1817, l'uniforme des facteurs de Paris est de nouveau modifié : il comprend dès lors une redingote, un gilet et un chapeau de forme ronde. Les boutons doivent être de métal jaune, les plaques argentées de l'ancien uniforme sont dorées pour les assortir aux nouveaux, ce qui coûta 3 F par plaque à l'administration, multipliés par 300 plaques, en 1820. Parmi les autres dépenses accordées à l'habillement des facteurs, il faut ajouter 43 F de frais de chaussure, plus les frais d'entretien ou de fourniture des « boîtes de distribution »¹⁷⁰. Les changements dans l'uniforme ne s'arrêtent pas alors, et risquent fort de toute manière de ne jamais être définitifs. En 1837, l'uniforme des facteurs change un petit peu. Celui des courriers change davantage : ils doivent

¹⁶⁶ P. Zaccone, *La Poste anecdotique...*, op. cit., p. 7.

¹⁶⁷ P. Charbon et P. Nougaret, *Tiens...*, op. cit.

¹⁶⁸ Instruction Générale de 1792.

¹⁶⁹ A. Belloc, *Les postes françaises, recherches historiques...*, 1886, op. cit.

¹⁷⁰ P. Charbon et P. Nougaret, op. cit.

porter un habit bleu-roi, un collet et des parements rouges galonnés d'or, et une coiffe « russe » à galons d'or également. Ils sont tenus de porter une cravache à la main¹⁷¹.

Les employés de la Poste abrités dans l'Hôtel des Postes de la rue Jean-Jacques Rousseau sont les principaux acteurs des profondes transformations que connaît l'exploitation postale du début du XIX^e siècle. « De toutes les administrations publiques, la Poste est celle qui reçoit le plus directement l'empreinte du progrès ; et l'employé des Postes de 1820, qui reviendrait aujourd'hui au monde administratif, serait tout étonné de n'y plus retrouver ni les briskas d'autrefois, ni ces courriers qui partaient de deux jours l'un, ni ces mille détails de service, affranchissement, manipulation, échange de dépêches que des améliorations successives ou de profondes modifications ont fait depuis longtemps disparaître »¹⁷². Attardons-nous sur les changements parvenus dans les institutions postales entre 1801, l'arrivée de Lavalette à sa direction, et 1830, année de la transformation la plus frappante de la Poste avec la création du service rural.

¹⁷¹ Collection *Lazare*, 1Z98, AD.

¹⁷² P. Zaccone, *La Poste anecdotique...*, *ibid.*, p. 65.

Evolution des institutions postales de 1801 à 1830

La présence de l'organe directeur des Postes à l'Hôtel des Postes fait que toutes les décisions administratives, jusqu'à des détails presque insignifiants, sont faites « en l'Hôtel des Postes de Paris », mention qui figure au bas de chaque journée de délibérations. Celles-ci sont consignées sur de volumineux registres que, par chance, l'histoire a pu conserver hors d'atteinte des événements qui ont frappés la capitale. Ainsi, même si la période n'est pas riche d'innovations techniques et encore moins d'innovations législatives, des petites adaptations, nombreuses et donc importantes à considérer, sont visibles : prise de prestige des administrations sous Bonaparte, problèmes posés par le passage à l'Empire, l'agrandissement de celui-ci, la Campagne de France, la Restauration, le retour de l'Aigle, la Seconde Restauration. Sans oublier le besoin croissant d'une extension du service au monde de la campagne, projet qui aboutit en 1830 et juste évoqué ici. Qu'était la Poste en tant que service public dans les périodes précédentes ? Voici quelques grands traits historiques :

- 1672-1792 : c'est la période des Fermes ; la Poste s'ouvre de façon croissante au service des particuliers.
- 1792-1878 : pendant cette période, dans laquelle se situe les limites de cette étude, la Poste est exploitée en régie par l'Etat, et prend toujours davantage le caractère « d'un grand service public organisé et administré en vue de l'intérêt général », au moins si l'on excepte la mise en place des activités du Cabinet Noir par de Fain, conseiller de Napoléon.

Concernant l'extension du service, le nombre d'objets manipulés par les employés des Postes est en constante augmentation. En 1825, 86 342 197 ; en 1845, plus du double : 178 374 394 ; et en 1867, presque dix fois le chiffre de 1825 : 772 199 426 objets, dont 280 millions par Paris ! L'Hôtel des Postes, en 1867, effectue 22 % du chiffre du produit de la vente nationale de timbres-poste, c'est-à-dire 14 876 115 F. Il y a également le chiffre du nombre de bureaux de Poste, créés et gérés par l'Hôtel, qui est en augmentation après la Restauration : en 1791, il y en a 1 419 ; en 1829, il n'y en a encore que 1 799, alors qu'en 1838 ils sont 2 395, et en 1867, 4 876 ! Cependant, si l'Empire et la Restauration contribuèrent peu à cet essor de la Poste, leur contribution se fit sentir du point

de vue des institutions postales, des règlements, et enfin de l'Histoire de la Poste dans le cadre d'une Histoire nationale mouvementée.

Une chose n'a pas changé au cours de la période : le fait d'appartenir à l'élément fiscal. La Poste n'avait pas de ministère à part, et ne disposait pas de son autonomie financière, car elle dépendait directement du ministère des Finances, aussi elle ne pouvait pas investir ses importants bénéfices dans l'amélioration des conditions de travail et d'accès à l'Hôtel des Postes¹⁷³.

Un miroir des événements

La poste est devenu, en moins d'un demi siècle, un outil de l'Etat et un élément de la vie quotidienne des Français, au point que le destin des uns et des autres en devient indissociable. De nombreux textes officiels et témoignages les plus variés montrent ce rapport étroit entre la Poste et l'Histoire de la France de ce premier tiers du XIX^e, entre un service postal en construction et un pays qui se construit ou se reconstruit, entre les gens de Poste et ceux qui bénéficient de leurs services.

Des Postes consulaires aux Postes impériales

Sous le Consulat : du 18 brumaire an VIII au 18 mai 1804

Le 9-10 novembre 1799, c'est le coup d'Etat, et Bonaparte devient Consul provisoire en compagnie de Siéyès et de Roger Ducos. Le 24 Brumaire, un arrêté du Premier Consul remplace Gaudin par Laforest, et fait de Gaudin le ministre des Finances¹⁷⁴, honorable promotion puisque la Poste est passée sous la juridiction de ce ministère. Puis une loi du 25 Frimaire an VIII, 22 décembre 1799, sur la demande des fermiers eux-mêmes, le bail de la Ferme des Postes est résilié : la Poste devient alors administrée par une régie de cinq membres, plus un commissaire du gouvernement et ses substituts. La régie fit procéder à une nouvelle refonte des tarifs et à la diminution des tarifs. Le monopole du transport des lettres, réalisé en 1775, est confirmé à plusieurs reprises. Le texte du 27 prairial an IX devait rester en vigueur.

Lavalette est nommé Commissaire central près les Postes le 20 novembre 1801¹⁷⁵, puis Directeur général le 19 mars 1804, et l'administration de l'Hôtel des Postes en fut prévenue par l'article des registres de délibérations suivant : « Le Ministre des Finances, aux Administrateurs des Postes, à Paris. Je vous envoie, Citoyens Administrateurs, l'expédition de l'arrêté du Gouvernement du 28 de ce mois (Ventôse) qui supprime la place de Commissaire près l'administration des Postes ; crée celle de Directeur général et nomme le Citoyen Lavalette à cette place. Cette création tient au système général adopté par le

¹⁷³ Au moment où M. Du Camp rapporte ces chiffres, en 1869, la recette brute de la Poste s'élève à 448 665 216F et rapporte 91 289 589 F au Trésor.

¹⁷⁴ A. Belloc, *Les Postes françaises*, 1886, p. 365.

¹⁷⁵ Arrêté du 1^{er} Consul de la République, 26 brumaire an X (17/11/1801), carton Consulat, Musée de la Poste.

gouvernement pour la Direction des principales branches de l'administration publique : elle ne diminue en rien de la confiance qu'il vous accorde personnellement, et je suis autorisé à vous dire qu'il est toujours également satisfait de votre zèle et de vos services [...] »¹⁷⁶.

Napoléon est proclamé Consul à vie à la suite d'un référendum qui laissa des traces à l'Hôtel des Postes : en effet, l'arrêté qui doit en faire connaître l'organisation est diffusée par la Poste, et donc par l'entremise de Lavalette. Le ministre des Finances en est l'auteur : « Selon la résolution du Premier Consul à consulter le peuple, les consuls arrêtent ce qui suit : art. 1er. Le peuple Français sera consulté sur cette question « Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie ? » ; art. 2e. Dans chaque commune, seront ouverts des registres où les citoyens seront invités à consigner leurs vœux sur cette question. [...] »¹⁷⁷. La Poste aux chevaux, dont la direction est elle aussi confiée à l'Hôtel des Postes, est également concernée par les événements, ne serait-ce que par l'adoption d'un système de remboursement des frais de voyage pour les militaires, comme l'attestent de nombreuses délibérations du Conseil¹⁷⁸.

Le 16 mai 1803, la rupture et le blocus des îles britanniques entraîne la suspension de la correspondance avec l'Angleterre ce qui coupe la Poste française d'une partie des destinations de la correspondance à acheminer. Le 4 Pluviôse an XII, une délibération¹⁷⁹ du Conseil de l'Hôtel des Postes organisa le personnel des Postes de l'armée des « Côtes de l'Océan » ; puis de nombreuses délibérations se succédèrent pour suivre son évolution.

L'Empire : du 18 mai 1804 au 30 mars 1814

Le 18 mai 1804, Bonaparte devient Empereur. Puis, ultime étape sur le chemin de la dignité impériale et régaliennne, le référendum qui devait accorder l'hérédité des pouvoirs de Napoléon se retrouve dans une ampliation de délibération de l'Hôtel des Postes du 4 Prairial an XII, le 24 mai 1804, « fait en l'Hôtel des Postes » : « Les chefs et employés sont prévenus que le registre où doit être consigné leur vœu sur l'hérédité de la dignité impériale, sera ouvert au secrétariat pendant douze jours à dater du 5 au 16 de ce mois »¹⁸⁰. Le 2 Messidor an XII¹⁸¹, le 21 juin 1804, la confirmation du monopole de la Poste sur les lettres et paquets montre le souci de Napoléon, Empereur depuis seulement un mois, pour l'exploitation postale¹⁸².

Le 2 décembre 1804, Napoléon est sacré Empereur des Français. Le 6 mars 1805, il crée la taxe des 25 centimes - par poste et par cheval - pour venir en aide à la Poste aux chevaux en détresse par la disparition des riches voyageurs de l'Ancien Régime : c'est aussi l'un des premiers exemples de soutien à un service public menacé par un secteur privé en pleine expansion. La même année, il crée un nouveau système de transmission des informations, plus rapide : l'estafette.

¹⁷⁶ Copie du 30 Ventôse an 12, Registres de délibérations, Musée de la Poste.

¹⁷⁷ Carton Consulat, Musée de la Poste.

¹⁷⁸ Microfilms du Musée de la Poste, exemple : délibération du 12 floréal an IX.

¹⁷⁹ Microfilms du Musée de la Poste.

¹⁸⁰ Carton Consulat, Musée de la Poste, un arrêté également présent dans les registres de délibérations.

¹⁸¹ L'ancien calendrier n'est définitivement rétabli que le 11 Nivôse an XIV : le 1er janvier 1806.

¹⁸² Extrait des minutes de la secrétaire d'Etat au palais de Saint-Cloud, carton Empire, Musée de la Poste.

L'emblème de la Poste impériale, porté au haut de tous les documents officiels émanant de la Direction générale, était un aigle déployant ses ailes et entouré des mots « Sûreté » et « Célérité »¹⁸³ : voilà qui montre bien que les principes de la Poste moderne, définie comme un service public devant en protéger l'exploitation contre les abus et devant tourner ses efforts vers un accroissement de sa vitesse - conformément à l'expression « courir la Poste¹⁸⁴ » -, ne furent en rien oubliés durant l'Empire et continuèrent leur développement.

Un décret impérial du 13 août 1810 porte sur le traitement des colis non réclamés : six mois après leur arrivée au château de Saint-Cloud, s'ils n'ont toujours pas été réclamés malgré une publication au journal, ils doivent être vendus aux enchères. Les employés des Postes sont, comme tous les français, plongés dans la tourmente des guerres napoléoniennes. Quelles que soient leurs fonctions, s'ils sont « nés depuis et y compris le 23 septembre 1779 », ils doivent aussi tirer au sort lors de la formation des contingents classés année par année. S'ils sont désignés pour la réserve d'un contingent, l'administration ordonne aux nouveaux conscrits de se mettre à la disposition des autorités de leur arrondissement : « ils ne peuvent plus, par conséquent, être considérés comme agents de l'Administration, ni recevoir aucun traitement »¹⁸⁵. Mais ce fait n'est pas nouveau : le 28 Vendémiaire An XIII, un article des registres de délibérations dit que « les employés conscrits qui justifient avoir satisfait aux lois sur la conscription et s'être mis en mesure d'exécuter les formalités prescrites par le décret impérial du 17 Thermidor An XII toucheront provisoirement leur traitement, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à cet égard au Directeur général des Postes une décision du ministre de la guerre »¹⁸⁶. La tournure des événements affecte directement l'exploitation postale, et donc l'Hôtel des Postes : en mai 1812, les insurgés espagnols arrêtent de nombreux courriers¹⁸⁷.

L'Hôtel des Postes au cœur de 141 départements

Être le centre d'un Empire aussi vaste, aux relations désorganisées par la guerre, est forcément une période très particulière pour l'Hôtel des Postes. Par exemple, comment exercer le contrôle sur le service dans les nouveaux départements, où les agents de Poste sont quand même recrutés en France « métropolitaine » ? Ainsi, les archives de la Police générale du 1^{er} arrondissement ont conservé un dossier traitant d'une suspicion d'infidélité dans le service des Postes à l'autre bout de l'Empire : le contrôleur général de Hambourg propose des mesures contre des infidélités supposées dans la région hanséatique et des abus auraient été commis relativement à l'argent que bon nombre de particuliers mettent dans leurs lettres sans le déclarer, pratique interdite par le règlement, qui n'arrivent jamais à destination. Des plaintes vigoureuses se sont éle-

¹⁸³ De nombreux documents manuscrits sont conservés dans les cartons chronologiques du Musée de la Poste.

¹⁸⁴ Cf. introduction de la thèse de P. Marchand sur la Poste aux chevaux.

¹⁸⁵ Rapport de 1813 destiné à Lavalette, Carton Empire, Musée de la Poste.

¹⁸⁶ Microfilms, Musée de la Poste.

¹⁸⁷ Microfilms, Musée de la Poste.

vées à Lubeck. La réflexion du Contrôleur est de savoir si l'administration a elle-même ordonner de retenir les lettres contrevenant à la loi, car sinon, il serait certain que des employés, soit français, soit du Mecklenbourg, se soient rendus coupables de ces vols. Par une lettre du 16 mars 1812, il requiert le concours du Directeur général le Comte de la Valette, et propose de « faire un essai pour découvrir le larcin, et s'il se fait en France, ou pour donner le droit de se plaindre de l'inexactitude de l'office mecklenbourgeois et de l'obliger à payer les sommes enlevées aux sujets de sa majesté »¹⁸⁸.

Autre particularité pour l'administration impériale, ses textes normatifs sont adoptées sur un territoire dépassant largement les limites de l'« hexagone ». Il existe des éditions bilingues de l'Instruction Générale en allemand et en néerlandais, témoignage de l'adoption dans tout l'Empire de la réglementation de la Poste française¹⁸⁹. Ainsi, à partir du 21 juin 1804, le monopole du transport des dépêches, colis et correspondances s'appliqua aussi aux quatre nouveaux départements rhénans. Et le 26 janvier 1812, Napoléon réunit la Catalogne à la France.

Le service des estafettes est spécialement créé en 1805 à cause du besoin de célérité que les campagnes militaires obligeaient, tandis que la taille des régions dont l'Hôtel des Postes devait organisé le réseau postal s'agrandissait dans des proportions gigantesques. En mars 1809, un service d'estafette est établi près le quartier général impérial en Bavière, et l'administration des Postes doit en financer la somme de 37 400 F germinal ; puis le mois suivant, en avril 1809, le même procédé doit être répété en Italie. Un décret impérial du 29 octobre 1810 donne des instructions pour le service d'estafette de Paris à Hambourg¹⁹⁰.

Une question serait intéressante à traiter plus longuement : celle de la nomination aux emplois administratifs dans les pays conquis : « L'intention de Sa Majesté l'Empereur est que les places et emplois qui viendront à vaquer dans les six nouveaux départements du Piémont, dans les neuf qui composaient l'ancienne Belgique et dans les quatre situés sur la rive gauche du Rhin, ne soient donnés qu'à des habitants du pays »¹⁹¹.

¹⁸⁸ F/7/8318, *Affaires diverses*, Archives Nationales.

¹⁸⁹ E. Vaillé, « Histoire de la Poste jusqu'en 1830 », *Poste et Timbre-Poste*, Centenaire du Timbre-Poste français, 1849-1949.

¹⁹⁰ Carton Empire, Musée de la Poste.

¹⁹¹ 4^e complémentaire an XII, 21 septembre 1804, Carton Empire (le 1^{er}), Musée de la Poste.

La Campagne de France et la Restauration

Le 4 novembre 1813, c'est la fin de la Confédération du Rhin, le 16 novembre la perte de la Hollande, d'où la suspension de la correspondance du 31 décembre 1813. Le 2 mars 1814, l'Empereur souhaite que les « vexations et atrocités commises » contenues dans les lettres « soient rendues publiques par la voie des journaux ». Le 28 mars 1814, le ministre des Finances, le duc de Gaète, écrit à Lavalette pour que celui-ci aille prier l'Impératrice de quitter

Paris pour sa sécurité, selon les intentions de l'Empereur. Ainsi, même le départ tragique de la famille impériale ne fut pas sans un rapport, même indirect, avec l'histoire de l'Hôtel des Postes¹⁹².

L'entrée des alliés dans Paris se fait pendant les 30 et 31 mars : chute de Paris. Entre le 1^{er} et le 2 avril 1814, le Sénat proclame la déchéance de Napoléon. L'Empereur de Russie entré dans Paris nomme Bourriène, ancien secrétaire de l'Empereur, Directeur général : « M. de Bourrienne, se rendra à l'administration des Postes et y remplira provisoirement les fonctions de Directeur général. Paris, le 31 mars 1814, sur ordre de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies au nom des puissances alliées : signé le comte de Nepetrode, secrétaire d'Etat »¹⁹³. Mais il a à peine le temps de remettre le service postal en marche et d'en surveiller le fonctionnement qu'il a la désagréable surprise d'apprendre par le *Moniteur* qu'il était relevé de sa charge et que Louis XVIII lui avait trouvé un remplaçant en la personne du Comte Ferrand, le 13 mai 1814. Il n'oppose aucune résistance à cette décision. Des traités postaux sont peu à peu négociés avec tous les pays frontaliers, à l'exception de l'Espagne. Ainsi, le transbordement de la correspondance peut se faire dans les meilleures conditions possibles dans un « bureau frontière ».

Que s'est-il passé pour les employés de la Poste des armées vaincues ? En janvier 1815, il est accordé un mois d'appointements aux employés tombés aux mains de l'ennemie pendant la campagne de Russie, à titre « d'indemnité de licenciement et de frais de route, comme en ont joui ceux réformés à ladite époque ». Mais il y a également tous ceux « non rentrés par suite des événements de la campagne de Russie », l'administration tente de les dénombrer et de définir une sorte de pension pour la famille, une somme fixe calculée sur le salaire de l'employé¹⁹⁴.

Les Cent Jours

L'envol de l'Aigle et la conquête de l'Hôtel des Postes par Lavalette¹⁹⁵

Lavalette, depuis sa retraite qu'il avait adopté après l'abdication de Fontainebleau, apprit le brusque débarquement en Provence et la marche triomphale de l'Empereur auquel il était resté fidèle. L'Empereur n'était encore qu'à Fontainebleau quand Lavalette prit l'initiative de reconquérir son ancienne fonction, jouant le tout pour le tout. Il s'empressa d'adresser une circulaire¹⁹⁶ aux agents de Poste, d'arrêter l'expédition du *Moniteur*, et il remit à son prédécesseur, le comte Ferrand, un permis de Poste pour gagner la frontière, ayant réussi avec une déconcertante facilité à le convaincre que l'Empereur étant aux portes de la capitale, il n'avait pas d'autre choix que l'exil. Ce furent ces trois actions, accomplies sans aucune « circonstance atténuante » car de son propre

¹⁹² Carton Empire, Musée de la Poste.

¹⁹³ Carton 1814-1830, Musée de la Poste.

¹⁹⁴ Registres de délibérations, Microfilms, Musée de la Poste.

¹⁹⁵ E. Vaillé, « Une exposition au Musée postal : Les Postes du Consulat et du Premier Empire et Lavalette, Directeur général », *Revue de PTT*, n°2, mars-avril 1947.

¹⁹⁶ Carton 1814-1830, Musée de la Poste.

chef, alors que Napoléon n'était pas encore arrivé, qui nourrirent le procès qui le firent condamner à mort trois mois plus tard, au retour de Louis XVIII. Toute cette histoire est très connue, en particulier son dénouement romantique, lorsqu'il doit son salut à l'ingéniosité de son épouse pour s'évader de la Conciergerie, la veille de ce qui devait être le jour de son exécution¹⁹⁷.

Le 20 mars 1815, l'entrée de Napoléon dans Paris est saluée par la fameuse circulaire de Lavalette. L'Empereur n'avait pas oublié ni abandonné dans son précédent exil, sa résolution de construire un nouvel Hôtel des Postes rue de Rivoli, et continue à accorder des crédits à l'architecte des Postes et aux entrepreneurs pour le réaliser¹⁹⁸. Et l'article 1er des délibérations du 4 avril 1815 s'empresse de redonner leurs noms à tous les bureaux débaptisés un an auparavant, prémices d'épuration. Un décret impérial du 6 avril alloue un traitement de 30 000 F à Lavalette¹⁹⁹. Le 4 avril 1815, une circulaire de l'administration déclare que l'inviolabilité des correspondances doit être scrupuleusement respectée. Le 16 mai 1815, le ministre des Finances fait savoir à Lavalette qu'il approuve ces mesures pour accélérer le transport à Paris des registres contenant les votes émis dans les départements sur l'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire²⁰⁰.

Le 8 juin 1815, Lavalette au sein de l'Hôtel des Postes doit donner l'ordre d'interrompre toute la correspondance et toute communication avec les pays étrangers sur la ligne du Nord, de la Moselle et du Rhin²⁰¹. Puis, le 15 juin, pour encourager les employés à s'enrôler, Lavalette fit décider que ceux qui s'engageraient volontairement, non seulement préserveraient leur place à la Poste, mais aussi continueraient à jouir de la moitié de leur traitement, tandis que les simples appelés ne feraient que conserver leur place²⁰².

A la chute de l'Aigle

Le 22 juin 1815, seconde abdication de Napoléon dont les registres de délibérations en garde bien peu de traces. Le 6 juillet 1815, une commission du Gouvernement envoie l'ordre « aux Administrateurs généraux des Postes aux lettres, aux membres du Conseil des Relais, aux deux secrétaires généraux, chefs de division, employés de tout grade et aux hommes salariés par l'administration des Postes de continuer à faire leur service ». Et le 8 juillet, Ziete, commandant en chef du 1er corps de l'armée prussienne, est chargé de transmettre l'ordre au Directeur général des Postes de continuer ses efforts, et lui envoie son aide de camp Engstrœm qui doit rester avec lui « jusqu'à ce qu'il se soit rendu aux intentions du Gouvernement »²⁰³. Le 31 juillet 1815, le comte Beugnot, Directeur général des Postes, envoie une circulaire²⁰⁴ aux inspecteurs,

¹⁹⁷ Mémoires de Lavalette ; E. Vaillé, « Histoire de la Poste jusqu'en 1830 », *Poste et Timbre-Poste*, Paris, Centenaire du Timbre-Poste français, 1848-1849.

¹⁹⁸ Délibération du 12 juin 1815, Registres de délibérations.

¹⁹⁹ Registres de délibérations.

²⁰⁰ Carton 340 de 1814 à avril 1830, Musée de la Poste.

²⁰¹ Carton 340 de 1814 à avril 1830, Musée de la Poste.

²⁰² Registres de délibérations, Microfilms, Musée de la Poste.

²⁰³ Carton 340 de 1814 à avril 1830, Musée de la Poste.

²⁰⁴ Circulaire n°3, carton chronologique 340 de 1814 à avril 1830, Musée de la Poste.

directeurs et contrôleurs des Postes leur recommandant de redoubler de zèle et de courage en ces graves circonstances : « Le système des Postes qui unit les peuples et les citoyens entre eux par des communications régulières et rapides, le bienfait de la civilisation qui en est devenu l'appui, devrait dans l'intérêt des vainqueurs comme dans celui des vaincus, être soustrait aux chances de la guerre »²⁰⁵. Beugnot prône l'apaisement et le recherche de la conciliation. Selon lui, la Poste était en effet redevable aux rois de son développement et de l'espace de perfection qu'elle semblait avoir obtenue ».

Y a-t-il eu alors des épurations dirigées contre des auxiliaires de l'Empereur déchu, un peu trop remarqués pour leur zèle, au sein de l'Hôtel des Postes ? La Première Restauration n'avait pas laissé le moindre souvenir d'épurations, si caractéristiques au sein des administrations lors des changements de régime. Elles ne deviennent systématiques qu'à partir de la Seconde Restauration. Mais les sources sont contradictoires à ce sujet. Certains textes sont remarquables par leur résolution anti-bonapartiste, d'autres montrent une volonté d'éviter l'arbitraire injuste, sans preuve tangible. Le 10 juillet, les anciens noms de bureaux qui avaient été changés sous Napoléon sont rétablis : Bellevue-les-Bains en Bourbon Lancy, Napoléon en Bourbon-Vendée, Mont-Lion en Mont-Dauphin, etc... Un arrêté du 14 juillet 1815 décide que « les ex-courriers de Bonaparte en activité ou postulants cesseront à l'instant leurs fonctions et il sera pourvu de suite à leur remplacement par des sujets connus »²⁰⁶. Mais dans une Circulaire, le nouveau Directeur général recommande une surveillance assidue sur tous les employés, de tenir des notes exactes sur « leur assiduité, leur bonne conduite et la sûreté de leurs principes ». Ces notes, continue-t-il, lui permettent de déterminer l'étendue de la confiance qu'il peut leur accorder. Enfin, il montre du doigt une catégorie d'agent méritant une surveillance plus sévère car étant « l'instrument de partis ayant contribué à épancher sur la France calomnies et mensonges » : les courriers. Ils doivent désormais « être contenus dans les limites de leur mission ;

- ne plus débiter de nouvelles de quelque nature que ce soit ;
- ne pas semer de bulletin ou d'imprimé ;
- ne rien transporter d'autre que ce qui leur a été remis par l'administration ».

Le 4 septembre, Beugnot fait état des nombreuses plaintes, et écrit : « Je ne me dissimule pas que des employés des Postes ont pu, dans les moments de désordre qui ont marqué le retour de Bonaparte, oublier ce qu'ils devaient au roi ; ceux-là ne peuvent conserver la confiance du gouvernement »²⁰⁷.

Apparemment, les épurations qui eurent lieu au sein de la Poste française en 1815 ne furent pas uniquement justifiées par des fautes professionnelles, mais aussi sur des critères beaucoup plus subjectifs, comme l'attitude plus ou moins

²⁰⁵ Carton chronologique 340 de 1814 à avril 1830, Musée de la Poste.

²⁰⁶ Registres de délibérations, Microfilms, Musée de la Poste.

²⁰⁷ Carton chronologique 340 de 1814 à avril 1830, Musée de la Poste.

zélée de l'agent au cours du régime précédent. Le devoir de réserve de l'administration fait son apparition à ce moment-là. Des rapports prouvent que, à partir de la Seconde Restauration, les « qualités morales » ne sont plus les seules à être prises en compte, car vient s'y ajouter l'alignement politique : « C'est un homme à la conduite privée irréprochable, remplissant fidèlement tous ses devoirs, mais il ne passe pas pour être animé d'un bon esprit ; cependant il ne manifeste pas ouvertement son opinion », rapporte la préfecture de Police au marquis d'Herbouville à propos de la conduite morale et politique d'un de ses agents, le 29 janvier 1816²⁰⁸. L'épuration contre les Bonapartistes se prolonge longtemps après la seconde capitulation de l'Empereur. Le 25 août 1816, le Directeur général envoie à un Inspecteur général, par une correspondance qui devait rester secrète, de longues instructions destinées à éliminer les Bonapartistes de l'administration postale, en recueillant des informations sur le personnel : « La persévérance dans des opinions politiques coupables, l'infidélité, l'insolvabilité, l'incapacité, la mauvaise conduite, voilà des motifs d'exclusion nécessaire qui doivent m'être révélés spontanément... »²⁰⁹. Et il demande que des vérifications soient opérées pour éviter de donner suite aux simples vengeances personnelles, comme cela se passe trop souvent lors des épurations et qui eurent déjà couramment lieu à l'époque, à en croire l'épuration massive, parfois injustifiée, dès 1815. Ces épurations sont massives à en juger les impressionnantes listes de personnel renvoyé, destitué ou révoqué notées dans les registres de délibérations, certaines séances du conseil n'ont même à l'ordre du jour que ces révocations²¹⁰.

Les Postes royales de 1815 et de 1824

L'administration des Postes se trouve dans de sérieuses difficultés financières en 1815. Tout en procédant à l'élimination aussi rapide que possible de tout le personnel ayant de près ou de loin des convictions bonapartistes, elle doit prendre des mesures draconiennes pour surveiller ses dépenses et empêcher des pertes d'argent clandestines. La séance du Conseil du 12 décembre 1815 met au point une série de règlements visant ce but : « Considérant que dans un moment où les circonstances exigent l'économie la plus sévère dans toutes les parties de l'administration et qu'il est nécessaire de détruire tous les abus qui peuvent exister dans la consommation du bois, chandelle, huile, papiers gris et autres objets, arrête : Art. 1^{er}, les garçons de bureau et les domestiques des chefs ou employés n'auront plus la faculté de vendre pour leur compte, les vieux papiers, les bouts de ficelle ni les cendres ; tous ces objets seront déposés dans un local de l'Hôtel dont le garde-magasin aura la clef. Art. 2^e, le garde-magasin fera le choix des papiers qui peuvent encore servir [...]. Art. 3^e, les papiers qui ne pourront servir, les bouts de ficelle, les bouts de cire ainsi que les cendres

²⁰⁸ Carton chronologique 340 de 1814 à avril 1830, Musée de la Poste.

²⁰⁹ Carton chronologique 340 de 1814 à avril 1830, Musée de la Poste.

²¹⁰ Par exemple, toute la séance du 15 décembre 1815, Microfilms, Musée de la Poste.

seront vendus pour le compte de l'administration qui, à la fin de l'année, déterminera l'indemnité à accorder s'il y a lieu, à chaque garçon de bureau. Art. 5^e, [...] les poêles seront fermés à clef. Art. 7^e, il sera accordé à MM. les chefs et employés dans l'Hôtel, du bois pour leur chauffage et de l'huile pour leur éclairage [...] il leur est expressément défendu de se servir du bois, de l'huile et de la chandelle destinée pour les bureaux. Art. 8^e, le portier de l'Hôtel des Postes rue Jean-Jacques Rousseau veillera avec le plus grand soin à ce qu'il ne sorte de l'Hôtel aucun objet appartenant à la Poste. Art. 9^e, le portier de la rue Coq-Héron surveillera le passage par la grille et n'y laissera entrer ou sortir que les personnels qui en auront obtenu l'autorisation de M. le Directeur général, et qui, en vertu de cette autorisation, seront porteurs de la clef de cette grille [...] »²¹¹.

Un exemple du rapport étroit qui peut exister entre l'Histoire de la Poste et celle de la France, est la guerre d'Espagne de 1824 qui donna l'occasion à la Poste aux Armées de fonctionner. Comme en témoignent les délibérations du Conseil, c'est le Directeur général à l'Hôtel des Postes qui en donne la structure fondamentale de l'organisation, qui en nomme les chefs et en reçoit les rapports, les justifications de dépenses et les déplacements. Il nomme pour la diriger un Commissaire général des Postes militaires, placé sous le contrôle de l'Intendant en chef de l'armée. Un inspecteur par corps d'armée et un directeur par division lui sont subordonnés. Les directeurs ont sous leurs ordres les habituels contrôleurs, employés et postillons. Un bureau sédentaire placé à la frontière en dirigeait la correspondance. A la fin de la Guerre d'Espagne, la Poste aux Armées est réunie au Trésor.

Des facteurs à cheval sont institués dans la capitale, le nombre des levées de boîtes est augmenté, la région parisienne toute entière est admise à la distribution à domicile, comme pour un prélude à la grande réforme du service rural réalisé plus tard, en 1830. Le duc de Doudeauville est nommé à la Maison du Roi, le marquis de Vaulchier est appelé par le roi à lui succéder le 4 août 1824 : « Le marquis de Vaulchier, Directeur général des Douanes, est nommé Directeur général des Postes en remplacement de notre cousin le duc de Doudeauville. Notre ministre secrétaire d'Etat des Finances est chargé de l'exécution de la présente ordonnance qui sera insérée au bulletin des lois »²¹². Il exerça une action salutaire sur de nombreux détails d'exploitation, créant un service de centralisation des recettes et des dépenses au cœur de chaque département, procédant à une refonte des taxes, en les augmentant « avec discrétion », faisant recalculer les onze zones de taxation non plus en fonction du kilométrage réellement effectué, mais à vol d'oiseau, ce qui résout les sempiternels problèmes de changement d'itinéraire rapportés dans les registres de délibération. On lui doit également l'apport du timbre à date, garantie nouvelle pour le public. Et il met en route l'étude qui aboutira à la loi des 3-10 juin 1829, sous son successeur

²¹¹ Registres de délibérations, Microfilms, Musée de la Poste.

²¹² Ordonnance royale du 4 août 1824, Château de Saint-Cloud, Carton 1814-1830, Musée de la Poste.

le baron de Villeneuve, réforme désireuse de lutter contre l'isolement rural. Comme on le voit, l'Hôtel des Postes entre 1801 et 1830 subit le même déluge d'événements que tout le reste de la France, et est systématiquement au cœur des transformations de l'Institution postale.

Une réglementation qui se forge à l'Hôtel des Postes

Les registres de délibérations du Conseil des Postes²¹³

Les délibérations sont consciencieusement consignées sur des registres depuis le 28 septembre 1738. Leur première utilité est de permettre la justification de chacune des dépenses qu'effectue l'administration. Parfois, des articles récapitulent les dépenses et les recettes globales. Ainsi, il en ressort des comparaisons possibles : on sait que la Petite Poste rapporta 50 000 livres à son fondateur dès la première année, et l'on voit que sous les premières années de la Restauration, le service de Paris percevait 4 millions et demi de francs, soit un sixième des produits généraux de la Poste. La nature des délibérations évolue progressivement au rythme de l'Histoire de la Poste. Ainsi, à partir de la Restauration, le nombre de remboursements de frais de transports par paquebot augmente. Elle évolue également au cours de l'année, certaines périodes étant plus propices que d'autres aux nominations, aux bilans financiers, aux accords de congés. Elle est également très différente en fonction de la conjoncture, les registres de l'Empire contiennent quantité de délibérations à propos de création d'estafettes, et d'organisations de la Poste aux armées, alors que ceux de la Seconde Restauration se caractérisent par l'épuration qui a sévi contre les Bonapartistes.

Les registres de délibérations peuvent paraître tout à fait rebutants, mais avec de la patience pour les parcourir, des articles peuvent se révéler passionnants pour l'Histoire anecdotique de la Poste. Des détails cocasses peuvent même y être découverts, comme cette solennelle interdiction faite à un homme de se mêler des fonctions de directrice de sa femme, en 1802. Qui a bien pu porter plainte contre un tel forfait, la directrice ou le public ? Le Conseil des Postes ne délibérait pas tous les jours, mais en moyenne seulement un jour sur deux ou sur trois, avec une certaine irrégularité dans cette fréquence.

Une grande diversité

Les registres de délibération montrent une immense diversité dans les sujets délibérés, mais il est éventuellement possible de procéder à des regroupements pour les étudier. Il serait possible de regrouper dans une même catégorie les avances sur le traitement, les indemnités de travail pénible, le remboursement

²¹³ Tous les renseignements ici en sont tirés. Microfilms du Musée de la Poste.

de médicaments, les indemnités de veuvage, ainsi que les accords de congés dans une même catégorie : celle de l'aide que l'administration accorde à ses employés en difficulté financière ou de santé, et à leur famille, les secours et indemnités.

Les remboursements de frais de transport des dépêches sont de plus en plus variés. En 1815, 2 947, 97 F sont payés à M. Lambert, capitaine de paquebot, pour la réparation de son « paquebot de malle ». En 1821, des frais de paquebot, « bateaux à vapeur », de Calais à Douvres, sont remboursés, puis plus tard, en 1830, ils sont précisés sous le nom de « frais de combustible » : 3 400 F, sous forme de vingt mandats de 170 F, sont payés pour ces frais. Mais ils existent depuis toujours, car ils sont le lien entre la Poste aux lettres et la Poste aux chevaux. Et il est possible de ranger dans cette catégorie tous les remboursements de frais de voyage des courriers via les relais de Poste de la Poste aux chevaux : frais de voyage proprement dit, et les frais annexes, comme le prix à payer à un laboureur qui a dégagé la voiture des ornières dans lesquelles elle s'était embourbée. On a également l'exemple du remboursement à un courrier qui a fait tirer de l'eau pendant ses courses de Paris à Bordeaux. Dans cette catégorie sont à classer aussi tout ce que l'on trouve dans les registres sous le nom « d'indemnité pour le service des malles », ou de messagerie.

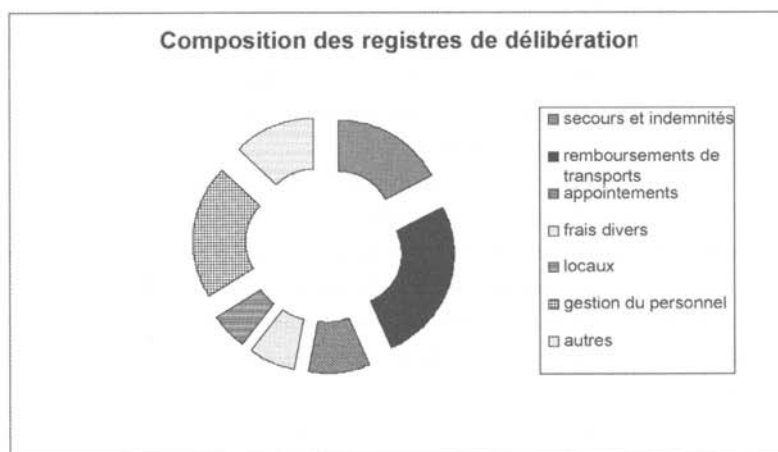
Les compléments d'appointements, les augmentations ou réductions de traitement, les nouvelles définitions des gages des employés d'un bureau pourraient former une autre catégorie de délibérations. Les frais divers de matériel : ficelles pour emballer, le blanchissage, la fourniture de glaces, de réverbères, de « pièces de verre de Bohême », les bougies, l'huile de l'éclairage, le bois du chauffage, et surtout les frais de fourniture de papier auprès de l'imprimerie impériale, puis royale - 16 396, 96 F dans l'article 11 du 16 janvier 1830 - sont consignées dans des articles en proportion nettement moins nombreux que les autres.

Les transferts de boîtes aux lettres, ainsi que l'ouverture de nouveaux bureaux de Poste à Paris ou en Province, ou leur fermeture, ainsi que toutes les délibérations portant sur les locaux de la Poste aux lettres, font partie de la catégorie la moins bien représentée : seulement 6 %, d'après une moyenne réalisée en répertoriant toutes les sortes d'articles contenus dans les registres sur plusieurs années. La gestion du personnel se compose de nominations, de montées en grade, d'avancements, de mutations, de successions, ainsi qu'à l'inverse, de révocations, de descentes de grade, de confirmations de poste. On pourrait également y classer les amendes, les mises à pied, les mises en contrainte.

Les contributions sur les portes et fenêtres, droits locatifs et impôts locaux ; les états sur les employés, comme celui du 2 Vendémiaire an X, ainsi que les nouveaux règlements, les attributions de franchise, les problèmes liés aux évé-

nements politiques, et tout le service des estafettes, donnant pourtant lieu à de fréquentes délibérations à certains moments de l'Empire, forment une catégorie à part, à cause de leur faible fréquence, et à cause de la trop grande variété de sa composition, une catégorie représentée ici sous le nom « autre ».

Le graphique suivant a été construit par le calcul des pourcentages de chacune de ces six catégories, par rapport à la totalité des articles présents dans les registres de délibérations étudiés, catégories elles mêmes construites par des regroupements arbitraires d'articles portant sur différentes natures de délibérations. Tous les articles d'une période donnée, les années de 1814 à 1816 par exemple, ont été notés, et plusieurs périodes ont été choisies pour leur éloignement chronologique et la différence de leur conjoncture : le Consulat de 1802 à 1804, l'Empire de 1807 à 1812, les Restaurations et les Cent Jours de 1814 à 1816, la monarchie entre 1821 et 1823, celle de la fin de ma période, entre 1829 et 1831. De cette manière, normalement, cet ensemble d'extraits des registres de délibérations doit être suffisamment représentatif de la période 1801-1830 toute entière, et les grands traits de ces registres ici évoqués, concernant la fréquence des différentes sortes de délibérations, suffisamment appuyés pour être étudiés.



Il y a d'autres textes fixant les règlements de l'exploitation postale, par exemple un nombre difficile à calculer de circulaires diverses. Mais, en plein règne du Code Civil, livre tenant dans la poche, l'administration se devait de s'appuyer sur un recueil concis, précis et complet de ses règlements : l'Instruction générale. La période comprise entre 1801 et 1830 connut l'élaboration de deux d'entre elles : celle de 1808, et celle de 1832.

D'une Instruction Générale à l'autre

La toute première Instruction générale datait du 26 octobre 1792. Elle s'occupait de fixer des points de détail. Celle rédigée en 1808 n'a pas de grande différence, elle est simplement encore davantage détaillée. Elle devait obliger les directeurs à employer les facteurs dont l'administration payait les appointements, les facteurs à arranger les lettres dans le bureau, et non chez eux, précisait des points de détail comme la manière d'arranger les lettres dans son sac pour un gain de temps, et de les distribuer par ordre de rues et de maison, sans avantager personne dans la distribution, même les commerçants. Il faut également appeler les destinataires et leur laisser le temps de descendre les étages, car « la célérité du service ne permet pas » au facteur de monter lui-même. Le service nocturne est supprimé ; l'Instruction précise l'obligation de se procurer en le payant l'écusson, et règle la question des nominations, licenciements, et de la sûreté du service²¹⁴.

L'Instruction générale s'enrichit considérablement d'une limite à l'autre de la période. L'Instruction générale de 1808 comporte onze parties, qu'il peut être intéressant de citer car elles recouvrent l'ensemble de l'institution postale, en aborde tous les domaines qu'un administrateur ait pu s'imaginer au moment où elle fut écrite. La première partie est consacrée aux « logement, bureau, boîte, timbre balances, poids et tables de tri ». La seconde aux « tarifs, contreseings, franchises et bulletins de lois, service particulier pour différentes administrations et certains fonctionnaires publics, précautions à prendre et formalités à observer pour certaines lettres ».

La troisième concerne « l'ouverture et clôture du bureau, manipulation générale des lettres, bulletins des lois, échantillons, articles d'argent et instructions relatives aux diverses circonstances du service, tant à l'intérieur du bureau qu'à l'extérieur par les facteurs, bureaux de distribution et entrepôts ». La quatrième parle des « cautionnements et commissions, traitements, comptabilité, registres et états, congés, instructions et circulaires, correspondance », et ce sur dix-sept pages.

La cinquième traite de « l'inviolabilité des lettres, des saisies-arrêts ou oppositions, incompatibilité des fonctions de directeur avec certaines fonctions publiques, attributions de l'organisation du service et des contestations que son exécution peut faire naître, transport frauduleux des correspondances, conscription » sur onze pages.

La sixième évoque les « courriers et piétons, ainsi que les entrepreneurs de services » en sept pages. La septième aborde les problèmes de « recouvrements des débits, l'installation de directeurs et l'établissement de bureaux » également en sept pages. La huitième s'intitule « Observations et modèles indiqués dans le cours de l'Instruction » et se développe sur neuf pages. Enfin, la neuvième n'ap-

²¹⁴ P. Charbon et P. Nougaret, *op. cit.*

porte que quelques « instructions supplémentaires pour les directions composées ». Une rapide comparaison établit l'importance des trois premières parties qui règlent la vie quotidienne des postiers : quatre-vingt-huit pages, soit environ 56 % de la totalité de l'Instruction générale.

L'Instruction générale suivante est celle de 1832. Vingt-quatre ans séparent l'Instruction de 1808 de celle de 1832. Pourquoi un écart aussi important ? Les services des Postes n'ont-ils pas évolué entre les deux, ou au contraire sont-ils révélateurs d'une immobilité des institutions postales ? Il n'en est rien, car la longueur de l'élaboration de l'Instruction Générale de 1832 s'explique par le fait qu'elle est l'aboutissement d'un vaste mouvement de refonte de la Poste aux lettres, se traduisant par un nombre important de circulaires aménageant les instructions de la précédente. Il faut citer ce passage de l'introduction de l'Instruction générale de 1832 : « L'Instruction réglementaire qui régit encore aujourd'hui (1^{er} juin 1832) le service des Postes, a paru en 1808. Depuis cette époque, ce service a presque entièrement changé ; plus de quinze cents circulaires, arrêtés ou décisions, en ont modifié toutes les parties... »²¹⁵. L'ampliation de la délibération par le Conseil pour dresser une nouvelle Instruction générale, remplaçant celle de 1808, date du 26 avril 1828²¹⁶. Le travail est confié à une commission de trois agents de l'administration qui doivent agir sous la direction du secrétariat général. Sont désignés pour cette tâche : le chef de la correspondance, un certain Le Flammant ; le chef du Secrétariat général, alors du nom de Le Blanc ; et le chef de la vérification, Du Bost. « Ils sont autorisés à demander aux chefs de Division et des Bureaux de l'administration qui devront les leur fournir, tous les renseignements, pièces et documents dont ils pourraient avoir besoin pour leur travail ». Chacun des changements, même minimes et s'ajoutant les uns aux autres, sont donc inscrits dans la nouvelle Instruction générale.

Bilan des nouveautés et transformations de l'institution postale

A la recherche des changements du premier quart du XIX^e siècle

²¹⁵ R. Wallart, « Les déboursés », Les feuilles marcophiles, 1989-90.

²¹⁶ « Ampliation de la délibération... », carton chronologique 1814-1830, Musée de la Poste.

En dehors de quelques faits marquants, comme l'arrêté du 27 Prairial an IX réaffirmant le monopole de la Poste ou la création du mandat à l'usage des militaires en 1808, et l'extension de son utilisation aux civils, en 1817, cette partie de l'histoire de la Poste est réputée ne pas apporter une véritable évolution.

En effet, l'essentiel des changements dans la réglementation de l'exploitation postale eut lieu durant la Révolution : « Une grande partie des lois antérieures à la Révolution, sur le fait des Postes, a disparu pendant le temps de la Révolution. On apprend qu'il n'existe plus chez le Sieur Prault, libraire, qu'une seule collection complète de ces lois. On s'empresse de proposer à l'administration de se la procurer »²¹⁷. Ce texte est la preuve des brusques changements survenus durant la Révolution, et le relatif immobilisme depuis. Qu'en est-il exactement ?

Les serments de fidélité

Le serment de fidélité à l'empereur²¹⁸, obligatoire, est dans la lignée du serment professionnel que devaient prêter tout agent dès la Révolution : « Je jure de remplir fidèlement mes fonctions, de garder et d'observer exactement la foi due au secret et de dénouer aux tribunaux toutes les contraventions qui viendront à ma connaissance ». Ce serment, de professionnel, devient politique à partir de l'an IV, 1796 : le serment est écrit, et engage le facteur à ne servir que la République et à exécuter toute autre forme de gouvernement, royauté ou anarchie. La formule devient plus habile en l'an VII (1798) : « Je jure d'être fidèle à la République une et indivisible fondée sur l'Égalité, la Liberté et le système représentatif ». En 1815, au retour de l'Empereur, et comme selon un usage devenu routinier à chaque changement de gouvernement, les agents furent tenus de prêter serment au nouveau régime. Même si l'expérience des cinq ou six précédents serments avait montré la vanité d'un pareil engagement quand les circonstances le commandent²¹⁹.

On dit souvent que l'Empire n'a apporté aucune évolution fondamentale du service postal, et c'est une des raisons de la carence actuelle en études sur la Poste de cette période. Il faut cependant mettre au crédit de l'Empire un changement fondamental, voire « fondateur » pour l'administration : le Premier Empire apporte la rigueur du service et le prestige d'une administration, que la Révolution n'avait su donner. Comme pour toutes les administrations françaises, et dans l'esprit même qui fit rédiger le Code Civil, le 1^{er} Empire apporte en effet une organisation stricte du service²²⁰, et peut-être est-ce le manque de temps pour s'affirmer²²¹ qui est à l'origine du manque d'esprit innovateur que l'histoire lui reproche. En examinant certains points particuliers du service postal, on peut toujours remarquer de nettes évolutions, comme c'est le cas des déboursés.

Evolution des déboursés

Les déboursés regroupent traditionnellement sept sortes de lettres ne parvenant pas à destination, et qui passent par le bureau des déboursés de l'Hôtel

²¹⁷ Rapport au bureau du secrétaire du 3 mai 1806, Carton Empire, Musée de la Poste.

²¹⁸ Registres de délibérations, Microfilms, Musée de la Poste.

²¹⁹ E. Vaillé, « Histoire de la poste jusqu'en 1830 », *Poste et Timbre-Poste*, Centenaire du Timbre-Poste français, 1849-1949.

²²⁰ P. Charbon et P. Nougaret, *Tiens...*, *op. cit.*

²²¹ On peut se poser cette question pour d'autres domaines : l'évergétisme impérial dans Paris, et la pérennité manquée du régime à la défaite en 1814, par exemple.

des Postes pour y être redirigées : 1. Les lettres mal dirigées, par la faute d'agents de Poste ; 2. Les lettres trop taxées, que le directeur doit taxer en conformité avec le tarif ; 3. Lettres adressées à des personnes ayant déménagé, qui nécessite pour l'administration d'être au courant du changement d'adresse ; 4. lettres adressées à des militaires partis pour d'autres garnisons ; 5. Lettres adressées à des personnes disposant de la franchise ; 6. Lettres affranchies mal adressées ; 7. Lettres adressées à des personnes inconnues.

L'évolution qu'apporte l'Empire aux déboursés est surtout une plus grande précision des instructions officielles, consignées dans l'Instruction Générale de 1808 ; le nombre de classes de déboursés est réduit de 7 à 5, par regroupement logique : le cas des militaires ayant changé de garnison n'est plus traité à part de celui des personnes ayant changé d'adresse, et les lettres affranchies réexpédiées entre dans la catégorie des lettres en port dû. Voici la définition, reprécisée en 1808, des déboursés : « On considère comme déboursé par le directeur, la Port de la Lettre dont il est comptable lorsqu'il s'en dessaisit pour l'une des causes ci-après, et la Taxe lui en est allouée sous la dénomination de « déboursés ». Si la lettre lui est renvoyée ou avec la même Taxe ou avec une autre, il en est chargé de nouveau en Recette ». Et les différentes classes des « déboursés » sont nommées ainsi : « La dénomination de déboursés s'applique, 1° Aux lettres mal dirigées ; 2° Aux Lettres adressées à des destinataires inconnus ; 3° A des personnes connues qui ont quitté le lieu de la destination ; 4° Aux Lettres surtaxées ; 5° A celles taxées à l'adresse de personnes jouissant de la Franchise. Nota. Le travail des « déboursés » est applicable aux journaux et autres imprimés, ainsi qu'aux échantillons non affranchis, aussi bien qu'aux Lettres ». Le rôle important des contrôleurs placés dans le bureau de traitement des déboursés est conservé. Autre évolution sous l'Empire, les bureaux sont progressivement dotés d'un timbre de « déboursés » au numéro du département²²².

Par la suite, sous la Restauration, l'administration essaie d'améliorer la gestion des déboursés par de nombreuses circulaires, ces mêmes circulaires qui transformèrent peu à peu mais complètement le service des Postes, jusqu'à la publication de l'Instruction de 1832 dans laquelle le principe des déboursés, qui causait tant de soucis à l'administration, est supprimé. En 1822, il n'y avait déjà plus que quatre sortes de déboursés : « 1° Parti pour... ; 2° Fausse direction ; 3° Vice d'adresse ; 4° Inconnu ». Autre évolution datant de 1822 : un nouveau processus est mis en place pour adresser les détaxes, ou « modérations de taxe », au Bureau Général des Déboursés et Détaxes de l'Hôtel des Postes uniquement, et non plus au chef lieu de département comme auparavant. Il s'agissait de lettres taxées, à tort ou à raison, adressées à des fonctionnaires ou des dirigeants d'organisme refusant de payer le port. Elles portent en général la mention « Refusé pour la taxe »²²³.

²²² R. Wallart, « Les déboursés », *Les feuilles marcophiles*, 1989-90.

²²³ R. Wallart, *ibid.*

Le Cabinet noir

Le sujet du Cabinet noir, déjà fort bien étudié par d'autres historiens²²⁴, n'est ici nullement traité pour lui-même, il n'a ici d'autre utilité que de décrire une des activités les plus particulières se déroulant à l'intérieur de l'Hôtel des Postes, si du moins il se déroulait effectivement à l'intérieur, en même temps que son évolution au cours de la période, qui apporta son lot de transformation à l'Institution postale.

Cette institution existe depuis les tout débuts du service des Postes, comme si les créateurs de celui-ci avaient jugé dangereux d'organiser un service « public » sans assurer une certaine surveillance de ce public. L'impulsion est à mettre au compte de Louis XI, car il ordonna que les courriers royaux ne transportent les lettres que si elles ont été lues préalablement, et si elles ne transportent rien qui porte préjudice à son gouvernement. L'efficacité de ce service était fort crainte par les personnalités ; ainsi, Fouquet déclara : « Prendre garde surtout à ne point écrire aucune chose importante par la Poste, mais envoyer partout des hommes exprès, soit cavaliers ou gens de pied, ou religieux²²⁵. » Plus tard, Louis XV le rebaptisa « Cabinet du secret des Postes ». Louis XVI, dans un arrêté du 18 Août 1775, l'interdit : « La correspondance secrète des citoyens est au nombre des choses sacrées dont les tribunaux comme les particuliers doivent détourner les regards ». Mais cet arrêté ne dut pas particulièrement suivi, comme l'attestent les cahiers de doléance unanimes pour réclamer le secret des lettres. Il est également possible que les fantasmes populaires à propos du viol de leur correspondance aient pu jouer dans cette dénonciation du Cabinet noir, qui avait peu de chance d'avoir l'efficacité que la Police pourrait souhaiter. Y a-t-il eu une évolution de cette institution dans l'esprit des gouvernants au cours de la période ? Et y a-t-il eu une évolution des techniques employées par le cabinet noir ?

Sous l'Empire²²⁶

Ainsi, Napoléon lui-même, qui pourtant en usa sans hésitation pour surveiller les personnages importants de l'Empire, et qui vit s'améliorer les procédés, déclara qu'il fallait bien se garder, pour un gouvernement, de s'enquérir du contenu des correspondances communes. Et ce, davantage pour des raisons de manque d'intérêt que pour des raisons morales : « C'est une mauvaise institution, qui fait plus de mal que de bien. Il arrive si souvent au souverain d'être de mauvaise humeur, fatigué, influencé par des causes étrangères à l'objet soumis à sa décision, et puis les français sont si légers, si inconséquents dans leurs correspondances comme dans leurs paroles ! J'employais le plus souvent le

²²⁴ C. Huvellé, *Le secret postal et la censure à l'époque napoléonienne*, sous la direction de Yves-Marie Bercé, Paris IV, 1998, 139 p.

²²⁵ P. Clément, *La Police sous Louis XIV*, p. 16-37 ; et M. du Camp, *Paris, ses organes...*, Paris, 1869, Tome I.

²²⁶ Pour se faire une idée des avis officiels de l'administration concernant le viol des lettres, pour la période précédant l'Empire, voir en annexe la lettre de Gaudin ministre des Finances à Laforest, commissaire central près les Postes.

cabinet noir à connaître la correspondance intime de mes ministres, de mes chambellans, de mes grands officiers, de Berthier, de Duroc lui-même »²²⁷.

Bien que secrète, l'existence du Cabinet noir est donc une évidence, et son local est bien à l'intérieur de l'Hôtel des Postes, lieu unique par lequel transitait toutes les correspondances : « A Paris, une main dès longtemps exercée, mais invisible, savait saisir habilement, au passage du tri du départ et de l'arrivée, non seulement les lettres des ministres étrangers, mais aussi celles de tous les subalternes que l'on connaissait bonnes à consulter »²²⁸. L'histoire a également conservé l'opinion de Savary, ministre dévoué, sur la question. Il blâme énergiquement le principe du cabinet noir, pas du tout pour des raisons d'éthique, mais de manque total d'utilité. Selon lui, le gouvernement n'en retire aucun bénéfice qui puisse justifier les coûts importants pour le gouvernement, et les efforts de maintien du secret qui incombent à l'administration des Postes. D'autre part, le principe est indéfendable, car peut complètement tromper ses utilisateurs. Il déclara : « C'est ainsi que plus d'une fois on s'est servi, pour porter le mensonge jusqu'au chef de l'Etat, d'un moyen destiné à lui faire connaître la vérité. A l'aide de cette institution un individu peut donner du poids à sa délation. Il lui suffit de jeter à la Poste des lettres conçues de manière à confirmer l'opinion qu'on veut accréditer. Le plus honnête des hommes peut ainsi se trouver compromis par une lettre qu'il n'a pas lue ou qu'il n'a pas comprise ». On sait qu'il en fit lui-même l'expérience amère. Pour accréditer son avis, on peut également se rappeler la disgrâce qui pesa durant tout l'Empire sur le général Kellermann²²⁹.

L'Empire a-t-il vu la technique de la violation des lettres s'améliorer ? C'est le cas, pour deux raisons : la découverte de nouveaux métaux permit une plus grande facilité pour dupliquer l'empreinte d'un sceau. Ainsi, il existait un alliage de mercure et d'argent, donnant un amalgame très malléable, qui durcit rapidement en conservant avec une grande netteté les arêtes d'une empreinte et qui peut facilement servir de sceau pour rétablir le cachet en toute discrétion. Cette technique a en plus pour elle d'être rapide. La seconde raison est la sûreté du service des administrations et l'efficacité de son organisation durant l'établissement du pouvoir personnel du Premier Consul, puis de l'Empereur. C'est ce souci d'une organisation précise qui permit de systématiser la reproduction des empreintes de sceaux de ceux dont on surveillait systématiquement la correspondance. De Las Cases en témoigne : « Dès que quelqu'un se trouvait couché sur la liste de cette importante surveillance, ses armes, son cachet, étaient aussitôt gravés par le bureau, si bien que ses lettres, après avoir été lues, parvenaient intactes, sans aucun indice de soupçon... Ce bureau coûtait 600 000 francs... Quant à la surveillance exercée sur les lettres des citoyens, il [Napoléon] croyait qu'elle pouvait causer plus de mal que de bien ».

²²⁷ Récit de la captivité de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène, par le général Montholon, chapitre VII.

²²⁸ Fain, *Mémoires du baron Fain*, 1^{er} secrétaire du cabinet de l'Empereur, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1908, p. 49.

²²⁹ M. Du Camp, *Paris ses fonctions ses organes...*, *op. cit.*

Mais pour pouvoir conserver le secret autour d'un service aussi coûteux, il n'était pas possible d'en confier le financement à l'administration des Postes. De fait, les registres de délibération ne fournissent aucune sorte de renseignement sur le Cabinet noir, alors qu'ils consignent l'ensemble des dépenses auxquelles l'administration doit faire face. Il faut en chercher des traces ailleurs : les 600 000 francs de frais de fonctionnement sont soldés sur les fonds secrets du ministère des Affaires Étrangères. Dans le journal de Gourgaud, il est possible de lire ces précisions-ci : « Cette lecture des lettres à la Poste exige un bureau particulier ; les gens qui y sont employés sont inconnus les uns des autres ; il y a un graveur qui est attaché et il a sous la main toutes sortes de cachets tout prêts. Les lettres chiffrées, dans quelque langue que ce soit, sont déchiffrées, toutes les langues traduites ; [...] »²³⁰. De jeunes érudits étaient envoyés dans toutes les cours d'Europe y étudier la langue employée, puis une fois suffisamment qualifiés, étaient embauchés au Cabinet noir²³¹.

Après Napoléon

M. du Camp²³² rapporte que vingt-deux agents étaient employés au cabinet noir avant l'affaire de 1828. Parmi eux on compte plusieurs hauts personnages. Il est certain que les activités du cabinet continuèrent après 1828 et la déclaration officielle de le supprimer. Cependant, il est inconcevable que le nombre immense et chaque jour plus imposant de lettres passant par l'Hôtel des Postes aient pu être contrôlées de quelque manière que ce soit. Et l'article 187 du Code pénal existait déjà à cette période, ce qui laisse songeur quant à l'honnêteté des gouvernants et aux contradictions des légistes : « Toute suppression, toute ouverture de lettres confiées à la Poste, commise ou facilitée par un fonctionnaire ou un agent du gouvernement ou de l'administration des Postes, sera punie d'une amende de 16 F à 500 F et d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans. Le coupable sera de plus interdit de toute fonction ou emploi public pendant cinq ans au moins et dix ans au plus ».

Evolution financière

« En 1829, les facteurs distribuent chaque jour dans Paris 15 000 lettres de plus qu'en 1815 ». Cette phrase, tirée d'une recherche de l'époque, pourrait suffire à présenter la très considérable croissance du service à cette période. La Direction générale est très friande d'études économiques sur ces propres résultats financiers. Ainsi, conservées à la bibliothèque du Musée de la Poste, existent des *Recherches statistiques sur le service des Postes de 1815 à 1829*²³³. On y remarque et confirme l'évolution positive des bénéfiques, une augmentation plus importante des recettes que des dépenses : de 1815 à 1829, les recettes augmentent en valeur de 60,08 %, et les dépenses seulement de 41,07 %. Mais on y

²³⁰ G. Gourgaud, *Sainte Hélène, Journal inédit de 1815 à 1818*, Paris, Flammarion.

²³¹ Cette idée est étudiée dans le mémoire de C. Huvelle, *Le secret postal et la censure à l'époque napoléonienne*, op. cit.

²³² M. Du Camp, *Paris ses fonctions ses organes*, op. cit.

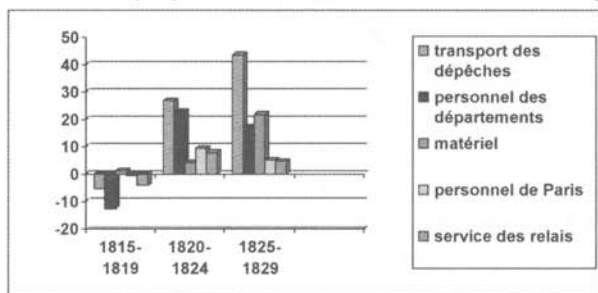
²³³ *Recherches statistiques sur le service des postes de 1815 à 1829*, Carton chronologique 1815-1830, Musée de la Poste.

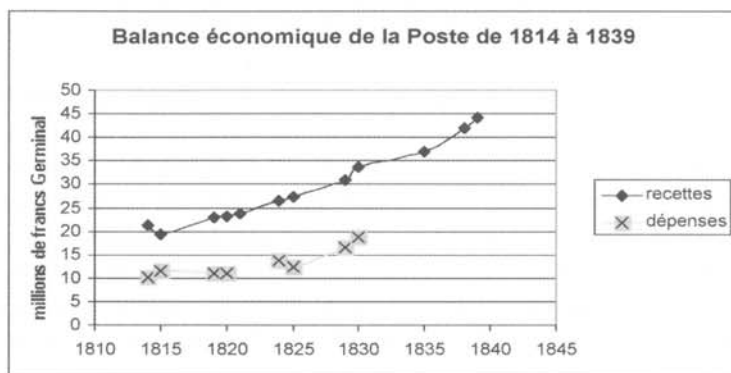
remarque également que la croissance des recettes a tendance à se tasser, alors qu'en proportion, les dépenses accélèrent leur évolution positive.

De toutes les natures des dépenses, c'est celle du coût des transports des dépêches qui est la plus importante, suivi de celle des dépenses consacrées au personnel dans les départements, puis de celles occasionnées par le « matériel ». Cela illustre parfaitement les importantes transformations que connaît le service des Postes à cette époque ; l'excédent de dépenses pour les transports s'explique par l'amélioration du service : substitution aux malles-poste à trois chevaux et à brancard par des voitures commodes et légères attelées de quatre chevaux, organisation des facteurs à cheval dans Paris. Il en est de même pour l'excédent de dépenses dans les départements. Cependant, les deux changements les plus radicaux pour le service des Postes n'interviennent qu'à la fin de cette période : le service rural est mis en place par la loi du 3 juin 1829, disant qu'à dater du 1er avril 1830, 5 000 facteurs doivent recueillir et distribuer les lettres dans toutes les communes rurales du royaume, mettant fin à « l'espèce d'isolement dans lequel sont placés les sept dixièmes de la population de la France ». L'autre changement d'importance est la mise en place d'un transport régulier par paquebots, dans la loi du 4 juillet 1829.

L'évolution du coût en « matériel » auquel doit faire face l'administration des Postes est tout aussi intéressante à remarquer. Elle devient de plus en plus importante, et ne peut recevoir d'explication plus immédiate que les problèmes que posait l'inadéquation de plus en plus préoccupante de l'Hôtel des Postes à sa fonction de centre vital à toute la Poste française. Cette augmentation rapide des surcoûts de la fin des années 1820 fait inmanquablement penser aux travaux de rénovation, de restauration et même de construction de bâtiments nouveaux qui commencèrent vers 1826, et déjà étudiés dans la première partie. Voici un tableau présentant l'évolution en proportion de chacun des postes de dépense, divisé en trois périodes de cinq années comme le présentaient les recherches statistiques qui en sont la source.

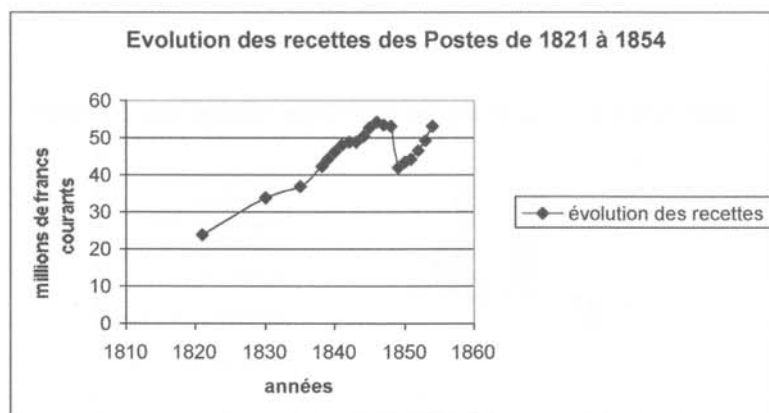
Augmentation en proportion des différentes natures des dépenses





*Les sources trouvées sur les dépenses au cours de cette période sont malheureusement fragmentaires. La stabilité du Franc Germinal au XIX^e siècle rend inutile une conversion en « francs constants », de toute manière bien difficile à effectuer pour cette période.

Du côté des recettes, ces recherches statistiques font apparaître la brusque croissance des recettes dues aux offices étrangers, à partir de 1825 : + 122,40 % entre 1815 et 1829, contre seulement 47,98 % de croissance des excédents dus aux taxes des lettres, ce qui est tout de même remarquable. Les conventions de Poste sont à l'origine de ce constat, comme par exemple celle, avantageuse, conclue avec l'Autriche le 1er octobre 1825, et les conventions passées avec les divers cantons suisses en 1828 : ces traités complètent le système des relations de l'Hôtel des Postes avec les Etats limitrophes de la France, moins l'Espagne qui ne veut pas en entendre parler. Les contraintes « diplomatiques » en échange sont peu onéreuses, et consistent en échanges de cadeau avec les collègues Directeurs généraux des Postes des pays concernés. Ainsi, le 6 février 1822, est envoyé un cadeau de 21 000 F à Schöenhamer, Directeur de l'administration générale des Postes du royaume de Bavière, sur la décision du 14 décembre 1821 du ministre des Finances²³⁴.



²³⁴ Carton 1814-1830, Musée de la Poste.

Les chiffres proposés par le *Moniteur*²³⁵, complétés par ceux de *L'état comparatif des recettes et des dépenses depuis 1814*²³⁶, permettent de dresser le tableau suivant, qui confirme le précédent, tout en ouvrant la perspective sur l'après 1830. L'article s'en servait pour illustrer son affirmation des nombreuses et importantes améliorations introduites dans le service des Postes, « l'un des plus productifs pour l'Etat ». Quant à l'état comparatif, il montrait les changements spécifiquement apportés par la création du service journalier et création du service rural, qui occasionna une dépense de 5 500 000 F.

²³⁵ Collection Lazare, 1Z98, AD.

²³⁶ Carton 1814-1830, Musée de la Poste.

Conclusion

La construction de l'Hôtel des Postes de Paris, à la fin du XIX^e siècle, reste l'un des projets les plus importants de la III^e République²³⁷. Il bénéficie de l'ouverture de la rue du Louvre et de la rue Etienne Marcel.

Le nouvel Hôtel des Postes sorti de terre en 1884



A. LEPÈRE

84. - PARIS NOUVEAU. LA NOUVELLE PERCÉE RELIANT LA RUE TURRIGO A L'AVENUE DE L'OPÉRA. LE NOUVEL HOTEL DES POSTES. LA STATUE DE LOUIS XIV

²³⁷ Concernant le nouvel Hôtel des Postes, cf. la thèse de S. Kuthy, *J. Guadet, Le Nouvel Hôtel des Postes*, 1968, et J. Nony sur l'historique du bâtiment de Paris Louvre.

Durant les travaux, les fonctionnaires de la Poste et tout leur matériel sont déménagés²³⁸ et réinstallés dans des bâtiments provisoires, place du Carrousel. Les fameuses boiseries sculptées de la salle du Conseil sont enlevées. L'architecte des archives, Guillaume, est chargé d'en prendre livraison avec l'aide du Directeur des Postes. Leur destination probable fut le bâtiment des Archives Nationales²³⁹.

La construction commence le 20 décembre 1880 et elle ne finit qu'en 1886, après avoir coûté 32 millions de francs or. Les ateliers Eiffel participent à la construction, les grandes arcades d'acier, si caractéristiques, sont visibles, et même décorés, aujourd'hui encore ! Ces charpentes métalliques soutiennent le poids de la construction, permettant aux murs de ne plus être porteurs : 126 poteaux par étage, disposés tous les 5,08 m - le nombre d'or - répartissent le poids en soutenant les planchers. Cette fois encore, comme Destouches plus d'un siècle plus tôt, l'expérience pratique des agents de la Poste est mise à contribution. A cette différence près que Julien Guadet a la chance immense d'écrire sur une page vierge ; il peut tout construire de A à Z, sur un espace vidé de ses « antiquités » et remodelé par la percée de nouvelles rues. Julien Guadet consacra dix ans de travail à cette construction et toute sa perspicacité quant à la fonctionnalité du nouveau bâtiment.

« La Poste mérite d'être indépendante, d'être soustraite à la fiscalité qui en profite sans la secourir, et de devenir enfin une sorte de surintendance placée à côté des ministères et en dehors de leur direction immédiate »²⁴⁰. Plus que jamais, au cours du XIX^e siècle, la Poste devient un facteur d'unité nationale, grâce à une desserte qui s'étend progressivement à tout le pays, puis à l'institution du timbre unique. Mais aussi grâce à la recherche constante d'un gain de vitesse dans les transports du courrier, et donc l'efficacité des communications entre tous les citoyens, sans autre privilège que celui de la franchise accordée à l'Etat et par abus d'extension à tous ses représentants. C'est au cours de cette période que s'affirment tous les principes participant à la définition de la Poste moderne, basée sur l'éternelle et fondamentale définition de la Poste en tant que moyen de communication : le courrier pour tous et partout, ce qui en fait un symbole sous-estimé de la démocratie d'une part, et de la « revitalisation du territoire » d'autre part, puisque la mise en place du chemin de fer, la croissance économique et les réformes postales s'accompagnent mutuellement ; le monopole de la correspondance, tant affirmé et réaffirmé sous la Révolution et Bonaparte ; un rôle de plus en plus affirmé dans l'économie française, même du point de vue du « marché de l'emploi » ; le début d'une adaptation à la « mondialisation », par la redéfinition des traités postaux internationaux sous la Restauration. Comme on le voit, tous les thèmes faisant de la Poste ce qu'elle est aujourd'hui, naissent dans cette époque parfois jugée un peu trop

²³⁸ Archives Départementales, *Col-
lection Lazare*, 1Z98.

²³⁹ AN., F/21/2906.

²⁴⁰ M. Du Camp, *op. cit.*

hâtivement comme immobile. Tous les problèmes et les enjeux auxquels elle doit faire face actuellement –remise en cause du monopole et nouvelles concurrences, nouvelles exigences du marché mondial, marges de manœuvre financières limitées du fait du désengagement de l'Etat-, ne se posant pas à l'époque, s'y trouvent toutefois en germes, et dignes d'être étudiés²⁴¹.

La Poste aurait-elle pu devenir ce qu'elle est devenue si le choix de l'architecte Destouches s'était porté sur un lieu différent, ou si les tentatives éphémères de transférer l'Hôtel en 1811 avaient abouti ? Autrement dit, quelle part l'Hôtel des Postes en lui-même peut-il revendiquer sur l'Histoire générale de la Poste ? Jusqu'à présent, cette part qui lui était accordée était bien maigre, comme si le support matériel sur lequel se développèrent les institutions naissantes était totalement indifférent à cette évolution et sans lien particulier avec elle. Mais en réalité, le vieil Hôtel, avec ces contradictions d'hôtel luxueux en perpétuels travaux d'aménagement, car impossible à convertir aux exigences de quelque chose de tout nouveau comme l'était une administration publique, posa durablement sa marque sur l'exploitation postale et chacun de ces acteurs.

²⁴¹ G. Larcher, Rapport d'information n°42, *La Poste, opérateur public de service public face à l'évolution technique et à la transformation du paysage postal européen*, Paris, Sénat, 1997-1998.

Annexes

Annexe 1 :

De Rougemont, *La Poste aux Lettres*, 4 août 1817, Bibliothèque du Musée de la Poste, Carton Chronologique 1815-1830.

Nous reproduisons ici dans son intégralité l'extrait conservé au Musée de la Poste. Il s'agit d'un chapitre, sans doute le « n°III », qui commence à la page vingt et un et finit à la page trente. Cependant, son origine est obscure, et sa justesse hypothétique pour les questions de détail ; il vaut surtout pour l'ambiance qui en émane. Une question demeure : de Rougemont a-t-il écrit-là une œuvre romanesque, une fiction, ou bien une autobiographie - le narrateur est le personnage principal et s'exprime à la 1^{ère} personne - qui serait centrée sur le thème de la vie à Paris ? Le titre du chapitre laisse supposer que l'auteur s'est proposé de dépeindre la vie parisienne dans tous ces détails, dont voici ceux concernant directement l'Hôtel des Postes...

« André ! - Monsieur ? - Va porter ce paquet à la petite poste. - Oui, Monsieur. » André sort, et je finis de m'habiller. Ce paquet, dont je pressais le départ, contenait une douzaine de couplets qui m'étaient demandés par un directeur des contributions indirectes de la petite ville de X***, lequel avait eu des raisons particulières pour ne pas les faire faire dans l'endroit. En partant avec le prochain courrier, la poésie lyrique, bien et dûment conditionnée, devait arriver à son adresse la veille de la Saint-Pierre, patron d'un grand personnage dont on était convenu de chanter les vertus le jour de sa fête... André revint au bout d'un quart d'heure ; sa promptitude m'annonçait une contrariété. Ce garçon-là ne perd son temps que lorsqu'il m'apporte une bonne nouvelle ; il sait qu'alors la joie qui résulte de son message fait ordinairement oublier le peu de vitesse qu'il a mis à le remplir. « Monsieur, me dit André, l'heure est passée ; et si vous voulez absolument que ce paquet parte aujourd'hui... - Comment, si je le veux ! Sans doute. - Il faut l'envoyer sur le champ à la grande poste. Je me disposais à le lui remettre, lorsque la crainte d'être dupe de sa négligence m'inspira la pensée de faire moi-même ma commission. Je renvoie André ; je prends mon chapeau, ma canne, et je me mets en route pour la rue Jean-Jacques Rousseau.

Pendant le trajet, je réfléchissais aux grands services que rend cet établissement, qui, suivant l'expression de Voltaire, *est le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations*. Je m'étonnais que les Grecs et les Romains n'eussent pas connu la poste aux lettres. Ce n'est pas la seule invention utile qu'ils aient ignorée ; ils n'ont pas davantage connus l'imprimerie et la poudre à canon.

La poste fut établie en France sous le règne de Louis XI, dont elle accrut prodigieusement les revenus. C'est une mine d'or que les gouvernements

exploiteront toujours avec bénéfice. Toutes les passions sont en quelque sorte tributaires de la poste; c'est par ses soins que l'orgueil nous entretient de ses projets, l'amitié de ses craintes, l'ambition de ses espérances. C'est à la poste que le timide solliciteur va déposer l'éloquente pétition, où son humilité gasconne fait une longue énumération de ses petits services, et proclame modestement ses titres incontestables aux plus hautes récompenses.

C'est par la poste que nous arrivent ces *missives* délicates d'amis inconnus, qui exigent de notre complaisance un service pressé, pour avoir, disent-ils, le plaisir de prendre leur revanche un peu plus tard. Le congé qu'on n'ose donner en face, le conseil qui demande des ménagements, la déclaration qui laisse des doutes à l'espoir, les invitations de fête, les avis de faillite, lettres d'amour, billets d'enterrements, tout passe par la poste pour se rendre à sa destination.

Lorsque j'arrivai dans la rue Plâtrière, qui a pris le nom de l'auteur d'Emile depuis qu'il a cessé de l'habiter, je me trouvai au milieu d'une foule de piétons qui se dirigeaient vers l'hôtel des Postes, dont l'horloge allait sonner deux heures. Chacun d'eux jetait sa lettre dans la boîte avec une précipitation qui dénotait son contentement, et s'en retournait ensuite un peu plus lentement qu'il n'était venu. Au lieu d'en faire autant, je m'amusai à considérer la quantité prodigieuse des gens de tout pays, de tout âge, qui passaient devant mes yeux. Je pris plaisir à consulter leurs physionomies, je cherchais à lire leur lettre sur leurs figures. Je n'oserais me flatter d'y avoir réussi ; cependant je pourrais affirmer sans crainte de me tromper, que la jeune fille dont le chapeau de paille blanc cachait une partie des traits de sa figure, et qui portait fréquemment à ses lèvres le mouchoir brodé qu'elle tenait de la main gauche, n'avait pas montré à ses parents le petit billet que sa main droite a glissé en passant dans la boîte aux lettres.

Depuis quelques moments je remarquais un homme dont la figure ne m'était pas inconnue, et que plus tard je me ressouvins d'avoir vu dans l'antichambre de plusieurs ministères. Il se promenait de long en large devant l'hôtel ; de tems en tems il s'avançait vers la boîte, élevait sa main gauche, dans laquelle je n'apercevais rien, et la baissait en souriant à l'approche de quelques personnes de sa connaissance, surprises et mécontentes de le rencontrer. A force de répéter ce manège, l'heure s'était passée, la foule avait disparu ; notre homme jeta un regard autour de lui, et, certain de n'être pas vu, il tira de dessous son habit un énorme paquet de lettres qu'il s'appêtait à lancer dans la boîte, lorsque le factionnaire l'en empêcha. Je ne sais si la conduite de cet homme lui avait inspiré des soupçons, s'il avait cru entrevoir dans les précautions dont il s'était entouré, la preuve d'une action répréhensible, ou s'il lui était venu comme à moi la pensée que la correspondance mystérieuse de ce personnage devait être pleine de ces renseignements adroits que recueillent les gens sans place qui veu-

lent en avoir une ; mais il le regarda avec une expression de mépris qui n'entrait pas dans les devoirs de sa consigne, et il lui dit, en le repoussant légèrement de la main : Il est trop tard. Ce n'est pas sur ce ton qu'il répéta ces paroles à un jeune ouvrier qui accourait en nage, et qui, sur l'observation de ce même factionnaire, murmura, en tournant sa lettre entre ses doigts : Ma pauvre mère ! Ces mots furent entendus d'un des commissionnaires attachés au service de la poste ; il s'approcha du jeune homme, lui demanda sa lettre, et il fut la recommander à un employé qui prenait l'air du bureau dans la grande cour, où l'on déchargeait la malle d'un courrier qui venait d'entrer.

Je ne sais de quelle route arrivait ce courrier ; mais sa malle contenait de singulières dépêches. Avant d'en venir aux lettres, il fallut débarrasser la voiture d'une terrine de Nérac, à l'adresse d'un chef de bureau, qui lui-même en avait disposé en faveur d'un juge de la cour d'appel, où il venait d'évoquer une affaire ; d'un baril d'huile de Provence, destiné à la femme d'un administrateur ; d'une cloyère d'huîtres vertes de Marennes, promise par un acteur ambulante à un journaliste sédentaire ; enfin, après avoir encore extrait de la malle deux jambons de Bayonne, un fromage de Roquefort, et dix livres de truffes de Ruffec, dont le conducteur seul connaissait la destination, on sortit la correspondance. Elle fut sur-le-champ portée au bureau d'arrivée : deux heures après, chaque lettre était parvenue à son adresse.

Ne pouvant assister au dépouillement secret des dépêches, je m'approchai d'un grand homme qui paraissait jouir d'une certaine considération parmi les postillons. Son costume, qui n'annonçait aucune fonction administrative, consistait en un habit bleu, dont l'extrémité se balançait sur ces chevilles, une culotte de nankin et des bas de coton chinés ; de larges boucles d'argent brillaient sur ses souliers. Il m'apprit qu'il avait l'inspection des courriers et que depuis la pointe du jour il était sur pied pour veiller à leur retour, qui ordinairement a lieu avant huit heures ; ce digne homme me peignit le mouvement universel de son administration ; l'entrée successive des employés, dont l'exactitude se trouve quelquefois en raison inverse des appointements ; l'arrivée des journaux qui servent la province par la poste, et dont quelques uns portent leur courrier sous le bras. Il eut la bonté de m'indiquer les divers bureaux de départ, d'affranchissement, et jusqu'à celui où l'administration fait cacheter les lettres des particuliers qui lui ont laissé ce soin-là.

En parcourant les endroits que m'avait désigné l'honnête inspecteur, j'entrevis la jolie Madame Césarine L***, qui, vêtue d'une redingote de percale, coiffée d'une capote blanche surmontée d'un fichu en marmotte, et enveloppée dans un cachemire amarante, ouvrait avec précaution une porte jaune au-dessus de laquelle on lisait : Poste restante. Son premier soin en

entrant fut de jeter un coup d'œil sur toutes les personnes qui attendaient dans le bureau. Au bout de quelques minutes, elle témoigna son impatience par un petit mouvement de pied. L'employé auquel elle devait s'adresser ne voulut pas avoir le tort de fâcher une jolie femme, il la pria de s'approcher ; elle se pencha à son oreille, et lui dit deux mots que personne n'entendit... Le commis parcourut les lettres d'Evreux, où se trouve en ce moment la légion de la Vendée ; mais on ne trouva sur aucune l'adresse de madame L***. Sa surprise et son mécontentement firent place à un sentiment plus pénible. Madame Césarine L*** salua avec grâce l'employé, qui offrit de la faire prévenir dans le cas où la lettre si vivement attendue arriverait. Elle sortit en soupirant, et j'aperçut une larme rouler sur sa paupière.

Tandis que l'amour oublié arrachait quelques larmes à la jeunesse et à la beauté, une vieille femme, dont le costume semblait appartenir à cette classe d'honnêtes artisans qui n'est pas toujours brouillée avec la fortune, brisa le cachet d'une lettre qu'on vient de lui remettre. Sa physionomie s'anime à chaque ligne, ses yeux s'arrêtent avec complaisance sur chaque expression, elle sanglote de plaisir !... Oh ! dit-elle avec un accent où brille toute la force de l'amour maternel, j'étais bien sûre que mon Charles ne nous oublierait pas !... Une mère !... C'est la seule femme qu'un homme ne puisse jamais oublier !...» Et sur-le-champ, tirant d'un petit sac de peau quatre vieux écus tout étonnés de voir le jour, elle demande l'adresse du bureau où elle peut les déposer pour les envoyer à son Charles !...

La cour se remplit : les courriers qui doivent partir sont prêts ; les postillons en veste bleue galonnée, le chapeau ciré, le pantalon de peau, la botte forte, la plaque au bras, conduisent les malles vides ; ils les placent au-dessous des cheminées par lesquelles on laisse couler les paquets destinés à porter aux extrémités du royaume l'espérance et la crainte, la douleur et la joie, la vie et la mort. De combien de mensonges ces pauvres courriers vont être chargés ! Que de faussetés dans ces lettres ! Que de sentiments feints ! Ici des promesses d'amitié plus légères que la feuille qui les porte ; là des serments d'amour trahis avant d'être reçus. Ce grand seigneur, qui offre sa bienveillance par l'entremise de son secrétaire, ne sait pas souvent ce qu'il a promis ; ce banquier qui presse ses rentrées est à la veille de manquer ; ce mari qui épuise sa tendresse en expressions hyperboliques, et témoigne à sa femme le désir de la revoir sous quinze jours, vient de louer pour six mois un petit appartement complet aux environs de la rue Saint-Honoré... Je ne parlerai pas d'une autre espèce de lettres, arme de la sottise et de la lâcheté, qui a passé dans la main de bien des gens, et qui, malgré le mépris qu'elle inspire, laisse toujours après elle une trace, quand bien même elle ne fait pas de blessure.

Annexe 2 :

Copie de la lettre du Ministre des Finances, en date du 26 Vendémiaire an 10, que l'on trouve reproduite dans les Registres de Délibérations à cette date.

« Au commissaire central des Postes.

J'ai été informé, Citoyen Commissaire, qu'une autorité civile s'était permise de violer le secret des lettres. Le gouvernement à qui j'ai rendu compte, a fortement improuvé un acte aussi contraire aux principes qu'il professe, et il a déclaré que quiconque s'en permettrait un semblable à l'avenir serait poursuivi suivant toute la rigueur des lois. Son intention est que vous défendiez expressément aux Directeurs des Postes de ne déférer à aucun ordre qui compromettrait la fidélité du dépôt confié à sa probité. S'il pouvait arriver que l'on employât la force pour les y contraindre, vous leur recommanderez de le constater par un procès verbal qu'ils vous adresseraient sur le champ, et que vous me transmettriez aussitôt. Le Gouvernement sera inexorable sur un genre de délit qui n'a pu appartenir qu'à des temps dont la situation actuelle de la République ne permet pas de craindre le retour. Je vous prie de m'accuser réception de cette lettre.

Je vous salue, signé Gaudin.

Le commissaire central du gouvernement près les Postes, signé Laforest.
Fait à l'Hôtel des Postes, à Paris, le vingt huit Vendémiaire An dix ».

Glossaire

Un personnel très varié²⁴²

Un exposé sur les employés des Postes serait bien incomplet s'il omettait de citer chacune des fonctions présentes à l'Hôtel des Postes, et parce que l'Instruction Générale commence aussi de cette manière, voici les différents employés des Postes, en commençant par celle des agents de la Poste aux chevaux. Ils sont bien sûr présents à l'Hôtel des Postes, centre et cœur de tout le réseau postal français dès son aménagement en 1757.

Poste aux chevaux :

Maître de Poste : Ils possèdent un brevet, et sont titulaires d'un relais. Les relais sont répartis le long de toutes les routes de la République, puis de l'Empire, et font donc l'objet d'un grand souci pour l'extension de leur réseau à cause de la brutale expansion du pays durant ce dernier. L'invention de l'estafette à cause du besoin de communications militaires rapides de l'Empereur met également à contribution les Maîtres de Poste.

Courrier et postulant - courrier : Ils accompagnent les dépêches, reçoivent et délivrent successivement celles qui sont mises en circulation sur la route qu'ils parcourent. Les registres de délibération tenus en l'Hôtel des Postes rapportent de nombreux cas d'attaque du Courrier, et sa responsabilité dans la perte du courrier ou son éventuel dédommagement sont toujours examinés avec précision. Pour être plus précis, les courriers seraient des agents de la Poste aux lettres devant emprunter les voies et les moyens de la Poste aux chevaux²⁴³.

Postillon : L'Instruction Générale se contente de préciser qu'ils sont choisis par le Maître de Poste. Ils s'occupent des chevaux, des bagages et colis à monter en voiture, et des riches particuliers empruntant la Poste aux chevaux pour se déplacer²⁴⁴.

Poste aux lettres :

Parmi les employés de la Poste aux lettres, il y a ceux que l'on rencontre à l'Hôtel des Postes, soit parce qu'ils y travaillent dans un bureau, soit parce qu'ils y passent, en partent et y reviennent au cours de leur service. Ce sont :

Inspecteur des Postes : Il y en a dans chaque département, où ils occupent le premier rang. Ils sont chargés d'un travail de surveillance, mais pas uniquement : l'Instruction Générale en fait des ordonnateurs secondaires des dépenses du service des Postes dans le département. Et à l'Hôtel des Postes, dans laquelle se trouve déjà toute l'administration, leur rôle est-il le même ?

²⁴² *Instruction Générale sur le service des Postes de 1832*, tome 1, p. 3 à 6.

²⁴³ A. Belloc, *Les Postes françaises, recherches historiques sur leur origine...*, Paris, Firmin Didot, 1886, 738 p.

²⁴⁴ Cartons Consulat et Empire du Musée de la Poste : lettres.

Directeur des Postes : Partout en France, ils sont chef de leur bureau, dans lequel ils sont seuls si celui-ci n'est pas un "bureau composé". Il est le responsable du Service.

Sous - Inspecteur des Postes : Leur rôle est de surveiller le service des bureaux en correspondance avec le leur.

Commis : L'Instruction de 1832 est peu précise quant à leur tâche. Elle dit simplement que le commis coopère au travail sous l'autorité du directeur. Les commis sont plus ou moins nombreux dans chacun des bureaux, où ils sont une sorte de main d'œuvre sous l'autorité du chef de bureau ou de Division.

Surnuméraire : Etant en surnombre, comme leur nom l'indique, leur nombre est variable en fonction des besoins. Ils ont le même travail que les commis, à cette "petite" différence près qu'ils sont moins rémunérés²⁴⁵. Quel intérêt pouvait-il alors y avoir à être surnuméraire ? C'était la porte d'entrée dans l'administration, à une époque à laquelle le recrutement par concours administratif n'existait pas. Le surnumérariat est l'équivalent de l'apprentissage.

Distributeur : Ils relèvent d'un ou plusieurs bureaux et sont subordonnés aux directeurs des bureaux dont ils relèvent. Il ne faut pas les confondre avec les facteurs dont ils n'ont jamais les mêmes fonctions, "même momentanément" dit l'Instruction Générale.

Entreposeur : Il doit garder et réexpédier les dépêches remises à son entrepôt.

Garçon de bureau : Ils exécutent tout ce qui leur est ordonné pour le service de peine du bureau, cela comprenant le service ordinaire du bureau et l'aide aux courriers à charger et décharger les voitures.

Facteur : Cette fonction est apparemment très ancienne, et c'est à cette époque qu'elle devient emblématique du service postal entier, grâce à ces rapports privilégiés avec le public.

Il existait des employés beaucoup moins bien connus, dont on ne trouve trace que très rarement dans les sources, comme l'horloger des Postes, Mr Richard, qui s'adjoignit Chapuy L'Épine en janvier 1813, ainsi que l'horloger mécanicien Huret²⁴⁶. Il existait également un « géographe de l'administration des Postes », auquel poste fut nommé Bocquet, « Ingénieur géographe et Chevalier de l'Ordre de saint Louis » le 1^{er} janvier 1816²⁴⁷. Sans oublier une foule d'employés moins importants mais vivant également à l'Hôtel des Postes, comme le portier de la rue J.-J. Rousseau, celui de la rue Coq-Héron, et tous les domestiques des chefs de bureaux ou même de certains employés²⁴⁸.

Il y a également des employés des Postes qui, eux, travaillent toujours hors de l'Hôtel:

²⁴⁵ Nombreuses fiches de traitement et d'augmentations, Cartons chronologiques, et registres de délibérations du Musée de la Poste.

²⁴⁶ Registres de délibérations, Microfilms du Musée de la Poste.

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ Délibération du 12 décembre 1815, Registres de délibérations, Microfilms du Musée de la Poste.

Boîtier : Ce ne sont véritablement que les « gardiens » d'une boîte à lettre : celle-ci est fermée à clef, qu'ils ne possèdent pas. Les parisiens de ce début du XIX^e siècle pouvaient trouver des boîtes aux lettres non seulement à l'Hôtel des Postes, aux bureaux de poste et de distribution, mais également « dans les lieux les plus exposés à la vue du public » : en général, ce sont des épiciers qui sont choisis par l'administration pour tenir une boîte, car leur commerce est quotidiennement fréquenté par une clientèle forcément fidèle, puisqu'elle vient acheter son « pain de tous les jours ».

La description d'une boîte aux lettres qui soit conforme aux instructions est déjà très précise. Elle doit avoir un couloir intérieur, sans doute pour éviter chahutages et indiscretions ; son ouverture doit se faire si possible dans le local où se fait la manipulation des lettres ; elle doit obligatoirement fermer à clef ; sa principale qualité doit être sa solidité ; enfin, elle doit porter l'inscription la plus lisible possible : « Boîte à lettre ». Cependant, on remarque que sa forme et sa couleur ne sont pas encore normalisées au début du XIX^e. Quant aux frais de construction et d'entretien, ils sont à la charge des boîtiers, ou des directeurs ou distributeurs en fonction du lieu auquel la boîte est placée²⁴⁹.

À la création de la Petite Poste le 9 juin 1760, 500 boîtes sont placées chez des commerçants. Pour se donner une idée de la composition socio-professionnelle des boîtiers, voici celle du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois/Louvre : sur cinquante-cinq boîtiers, vingt-six sont des limonadiers - presque la moitié -, cinq sont des marchands de tabac, cinq des portiers ou concierges, quatorze des épiciers, pâtisseries et marchands de chocolat, et trois des receveurs de loterie. Sous l'Empire puis la Restauration, les parisiens disposent de 202 boîtes sur lesquelles sont inscrites les heures des levées²⁵⁰.

²⁴⁹ *Instruction générale de 1832.*

²⁵⁰ *Ibid.*

Bibliographie

Ouvrages généraux :

- Belloc A., *Les Postes françaises, recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation ...*, Paris, Firmin Didot, 1886, 783 p.
- Brunel G., *La Poste à Paris, depuis sa création jusqu'à nos jours, étude historique et anecdotique*, Amiens, Yvert et Tellier, 1920, 395 p.
- Du Camp M., *Paris, ses organes ses fonctions et sa vie*, Paris, 1869.
- Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, Les éditions de Minuit, 1963.
- Jaccotey P., *Législation et exploitation postales*, Paris, Dupont, 1891.
- Le Roux M., Oger B., avec la collaboration de Foynat J., *Pour une histoire de la Poste aux XIX^e et XX^e siècles, Guide du chercheur*, Apostille, n° hors-série Hiver 1998/1999, 249 p.
- Loredan J., *Madame de Lavalette*, Paris, 1929.
- Martin-Ginouvier F., *Piarron de Chamousset fondateur de la Poste de ville sous Louis XV*. Paris : H Champion, 1920, 32 p.
- Nougaret P., *Bibliographie critique de l'histoire postale française*, Montpellier 1970.
- Nougaret P., *Les sources de l'histoire postale*, Paris, Musée de la Poste, 1992.
- Perrot A. M., *Plan de Paris*, Paris, 1836.
- Rothschild A., *Histoire de la Poste aux lettres et du Timbre Poste depuis leur origine jusqu'à nos jours*, Genève, Paris, Slatkine, 1984, 440 p.
- Tulard J., *Dictionnaire Napoléon*.
- Tulard J., *Nouvelle Histoire de Paris : Le Consulat et l'Empire*, Paris, Association pour la publication de l'Histoire de Paris, 1970, 486 p.
- Vaillé E., *Histoire des Postes françaises*, QSJ n°260, PUF, 1947.
- Vaillé E., *Histoire de la Poste jusqu'en 1830, Poste et Timbre-Poste, Centenaire du Timbre-Poste français, 1849-1949*.

Ouvrages plus spécialisés :

- Bernet D., « Quand La Fontaine habitait le futur Hôtel des Postes de la rue J. J. Rousseau », *Philatélie*, Décembre 1972.
- De Rougementon, *La Poste aux lettres*, 1817, In 12 (extrait de recueil).
- Delwaulle, *Les lettres simples de Paris pour Paris de la fin de la Petite Poste à l'apparition du timbre (1795-1850)*, Paris, Union Marcophile, 1975.
- Du Camp M., « L'administration et l'Hôtel des Postes », *Revue des deux mondes*, Paris, 1867, p. 167-203.

- Duran J., « L'époque héroïque des bureaux de poste ambulants, des origines à 1914, Paris », *Comité d'entraide du personnel des PTT de la ligue de l'Ouest*, 1983, 253 p.
- Ernouf, « L'administration des Postes, son Hôtel, sa situation actuelle », *Revue contemporaine*, Paris, mars 1863, p. 63-94 ; p. 417-449.
- Guadet J., *A propos du nouvel Hôtel des Postes*, Paris, Librairie générale de l'architecture et des travaux publics, 1887.
- Kuthy S., *J. Guadet, Le Nouvel Hôtel des Postes*, thèse, 1968.
- Larcher G., Rapport d'information n°42, *La Poste, opérateur public de service public face à l'évolution technique et à la transformation du paysage postal européen*, Paris, Sénat, 1997-1998.
- Lecousturier A. F., *Le livre de poste, ou départ de Paris des courriers de la poste aux lettres*, imprimé avec l'autorisation de l'administration générale, Paris, chez Lecousturier l'Aîné, 1813.
- Nony J., *Paris Louvre historique de l'immeuble*.
- Nony J., *L'Hôtel des Postes d'hier et d'aujourd'hui*.
- Nougaret P., « L'élection de directeurs de bureau de poste sous la Convention », *Cahiers d'Histoire des PTT*, n°2, 1985.
- Rigol, « La Poste sous Napoléon », *Revue des PTT*, Paris 1956.
- Rolland R., « Les Postes sous le Consulat et l'Empire », *Revue des PTT*, 1981.
- Vaillé E., « Une exposition au Musée Postal : Les Postes du Consulat et du 1er Empire, et Lavalette, directeur général », *Revue des PTT*, n°2, mars-avril 1947.
- Vaillé E., *Le cabinet noir*, Paris, PUF, 1950, 412 p.
- Vaillé E., « L'achat en 1757 de l'Hôtel d'Armenonville pour y installer la ferme des Postes », *Revue des PTT*, 1952, p. 432.
- Wallart R., « Les déboursés », *Les feuilles marcophiles*, 1989-90.
- Zaccone P., *La Poste anecdotique et pittoresque*, Paris, librairie Faure, 1867, 307 p.

Mémoires de DEA :

- Charuel C., *La poste et le réseau ferroviaire - le développement des colis postaux : 1844-1914*, sous la direction de François Caron, Paris IV, 1998, 75 p.
- Huvette C., *Le secret postal et la censure à l'époque napoléonienne, le Consulat et l'Empire*, sous la dir. d'Yves-Marie Bercé, Paris IV, 1998, 139 p.
- Marchand P., *Histoire de la Poste, relais et maîtres de poste au XVIII^e siècle*, sous la dir. de Daniel Roche, Paris I, 1992, 59 p.

Source

Archives Nationales :

- Perrot A. M., *Petit Atlas pittoresque de la ville de Paris*, 1834.
- *Catalogue général des cartes et plans*.

Série F : fonds des ministères.

Postes et télégraphes : Série F90 :

- F90/1-89 Administration, affaires diverses, personnel, bâtiment en 1821.
- F90/20001 à 20197 : Registres de Délibération du Conseil des Postes (an VII-1879), en raison des travaux du Musée de la Poste.
- F90/20198 à 20234 : Personnel des Postes : nomenclatures des employés des Postes à Paris, et de la direction générale à l'Hôtel des Postes.
- F90/20247 à 20390 : Diverses circulaires et arrêtés de l'administration, prises entre 1772 et 1816.
- F90/20531 à 20549 : Dossiers de personnels ayant acquis une certaine notoriété, nés entre 1795 et 1890, classés par ordre alphabétique : il y a très peu de dossiers en rapport avec le sujet.
- F90/20971 à 21037 : Dossiers et feuilles du personnel, Direction du Personnel, de 1800 à 1960. La plupart de ces dossiers ne sont pas encore accessibles sans une autorisation spéciale.

Bâtiments civils : série F13 :

- F13/716 : Paris, Hôtel des Postes entre 1826 et 1833 : essentiellement, des rapports de l'architecte de l'Hôtel adressés au Directeur des travaux publics et des autorisations, concernant les importants travaux de restauration qui se déroulent à l'Hôtel à cette période.
- F13/879 : travaux de Paris et projets d'emplacement pour un nouvel Hôtel des Postes en 1811-1812.
- F13/910 : Plans d'agrandissement de l'Hôtel des Postes.
- F13/1365 : Paris : Hôtel des Postes, 1827-1832.

Maison du Roi (Restauration): série O1 et O3 :

- O1/128 pièce 158 : Vente de l'Hôtel d'Armenonville.
- O3/1415 : Musées royaux, portrait du roi pour l'Hôtel des Postes.

Beaux Arts : série F21 :

- F21/2906 : « Hôtel des Postes de Paris » : lègue des boiseries de la salle du conseil à l'Etat.

Police Générale : série F7 :

- F7/8318 : Mesures contre les infidélités dans le service des Postes.

Cartes et plans : CP

- N/III/Seine/1312

- N/III/Seine/1105, documents 1 à 22.

- Documents sur la gestion du personnel, provenant de la bibliothèque du ministère des PTT, en cours d'inventaire par Mme O. Krakovitch, conservateur de la Poste aux Archives Nationales.

- Carton 133/n°224 *Dubois, commis de la Poste, 1815*, Archives de la Préfecture de Police.

Archives Départementales de Paris:

- 1Z98 : *Collection Lazarre* : plan de quartier, datant de 1864, présentant les bâtiments de l'Hôtel des Postes ; copie de l'acte d'achat de l'Hôtel d'Armenonville ; diverses coupures de journaux informant des progrès du service de 1837 à 1880 tirés du *Moniteur* ; nombreux projets d'implantation.

- DQ10/208 dossier 2029 Hôtel d'Armenonville.

- DC6/112 folio 118.

- DC6/32/7°378°, Thomas Nicolas, 1789, un des principaux employés à l'Hôtel des Postes.

A noter que le carton 2AZ2 signalé dans l'inventaire de Nougaret ne contient rien concernant l'Hôtel.

Bibliothèque du Musée de la poste :

- *Instruction Générale sur le service des Postes*, 1808.

- *Instruction Générale sur le service des Postes*, 1832.

- Documents imprimés ou manuscrits postaux (épaves, pièces d'archives,... quatre cartons chronologiques : Consulat, deux pour l'Empire, et un pour la période 1814-1830 ; un autre carton pour le Cabinet noir).

- Registres de délibération de l'Organisme Directeur des Postes de 1738 à 1863, documents microfilmés.

Autres sources :

- Dossiers et états de service des Postiers du XIX^e siècle, entreposés dans les sous-sols de l'Hôtel des Postes de J. Guadet : Paris Louvre, par Jean Nony : là encore, il n'y a aucun dossier en rapport direct avec l'Ancien Hôtel des Postes.

- Lavalette, *Mémoires et souvenirs du comte de Lavalette*, Paris, Mercure de France, 1994.

- Agathon Jean François FAIN, *Mémoires du baron Fain, premier secrétaire du cabinet de l'Empereur*, Paris, Plon-Nourritet Cie, 1908.

- G. Gourgaud, *Sainte-Hélène, Journal inédit de 1815 à 1818*, Paris, Flammarion.

Chroniques

Compte-rendu de soutenance

Bruno Mahouche, « Les centres de tri de la Poste de la région parisienne : l'évolution des pratiques d'organisation entre contraintes de fonctionnement et logiques sociales, 1946-1989 », Thèse d'Histoire, sous la direction de Michel Margairaz, université de Paris VIII Vincennes, 2005, 2 tomes, 526 p.

Le lundi 24 janvier 2005 avait lieu la soutenance de thèse de doctorat de Bruno Mahouche à Paris VIII. Dernier d'une génération de doctorants bourgeois auprès du Comité pour l'histoire de La Poste à y parvenir, après Odile Join-Lambert, Marie Cartier, Benoit Oger ou Sébastien Richez, l'auteur est arrivé au bout de sept années à l'achèvement ce travail d'ampleur. Présidé par Patrick Fridenson, le jury composé de Michel Margairaz, Catherine Bertho-Lavenir, Michel Pigenet et Muriel Le Roux, s'en félicitait largement. A côté des travaux sur Renault, Peugeot, Péchiney ou la RATP, Patrick Fridenson prédit même qu'il y aurait désormais le « Bruno Mahouche » pour les centres de tri postaux, un travail remarquablement écrit, à l'apport historique, mais aussi sociologique, important.

Nous ne développerons pas ici les quelques remarques du jury concernant les qualités multiples ou les errances formelles de la thèse selon les traditions académiques (bibliographie trop succincte, présentation trop rapide des sources et des tableaux) : ces dernières devront être corrigées en vue d'une publication, ardemment souhaitée par le jury. Nous ne retiendrons que ses grands apports scientifiques, en insérant ci-après un long résumé.

Cette thèse d'histoire sociale aborde le processus d'évolution de l'organisation des centres de tri de la Poste de la région parisienne de 1946 à 1989. Il s'agit de montrer comment les pratiques d'organisation de cette institution se posent dans des termes nouveaux au fur et à mesure des transformations politiques, économiques, sociales et techniques. L'évolution de l'organisation des centres de tri de la région parisienne apparaît sous le signe de l'étude des pratiques d'organisation, de l'analyse de l'évolution de la division du travail, des relations professionnelles, de la qualification et de la structuration de la catégorie professionnelle, et des changements survenant dans l'élaboration d'une culture professionnelle par les employés. Ainsi, il est possible de conjuguer une approche marxiste où la position de classe détermine le pouvoir de décision, la sociologie des institutions impliquant que les pratiques d'organisation doivent être analysées comme des faits institutionnels, et une approche fondée sur la coopération, l'autonomie des acteurs issue de la sociologie des organisations. La conjugaison de ces différentes approches permet à la fois de penser l'organisa-

tion des centres de tri de la région parisienne comme un construit social, d'admettre la rationalité et la légitimité de logiques sociales différentes, et d'être en mesure d'appréhender pleinement les dynamiques de changement à l'œuvre.

Trois phases sont distinguées : la première où le fonctionnement de l'organisation des établissements est tributaire d'une politique de réduction des coûts (1946-1963), la seconde influencée par des injonctions de l'Etat (1964-1974), la troisième marquée par une grave crise sociale qui débouche sur de nombreuses créations institutionnelles (1975-1989). De 1946 à 1963, c'est dans le contexte d'une politique de réduction des coûts que les dirigeants de la Poste cherchent dans les conditions juridiques et économiques les moyens d'adapter l'organisation des centres de tri de la région parisienne pour faire face à la croissance régulière du trafic postal. Les impératifs de productivité et la recherche d'une plus grande souplesse dans la gestion de la main-d'œuvre imposent pour une large part les changements d'organisation. Les choix stratégiques des dirigeants s'orientent vers le développement d'un marché dual du travail malgré l'instauration du statut de fonctionnaire en 1946, et la rationalisation du travail des trieurs. La division sociale du travail qui en résulte repose alors sur une double segmentation de la main-d'œuvre : celle séparant les manutentionnaires et les trieurs, et celle différenciant les employés disposant du statut de fonctionnaire des auxiliaires. La dimension novatrice au sein de l'organisation du travail passe par la mise en place de principes tayloriens reposant sur la décomposition des tâches et le chronométrage et l'instauration d'une discipline « militaire », dont l'objectif principal vise à accroître les performances quantitatives et qualitatives des trieurs. A partir de 1953, l'augmentation des rendements sans compensations salariales est mal acceptée par les employés. Alors qu'ils combinent des règles d'efficacité et de coopération tournée vers la réduction des délais d'acheminement des lettres pour servir une logique d'action commune, l'accumulation de rancœurs débouche par leur participation massive au mouvement social d'août 1953. La spécialisation des tâches qui contribue à homogénéiser les employés favorise l'émergence d'un syndicalisme revendicatif incarné par la CGT qui s'appuie sur les droits accordés aux syndicats dans la fonction publique pour mettre en place des structures syndicales efficaces et combatives. On assiste alors progressivement aux efforts des dirigeants pour mettre en place des mesures juridiques pour prévenir les conflits sociaux qui n'ont que peu d'effets positifs.

De 1964 à 1974, la nécessité fonctionnelle de répondre aux injonctions de l'Etat liées à la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire, les tensions entre les exigences de productivité et d'efficacité favorisent l'émergence d'un environnement politique et économique singulier. A travers les nombreux débats qu'elle favorise, cette configuration conduit les dirigeants de la Poste à

redéfinir l'organisation des centres de tri en région parisienne. A l'opposé d'un processus antagoniste, la relation entre la logique administrative et la logique commerciale montre que ces deux logiques ont été complémentaires pour mettre au point une nouvelle définition de l'organisation des centres de tri en région parisienne. Dans cette perspective, son processus d'évolution se révèle un lieu de cristallisation des relations entre une politique d'Etat lié à l'aménagement du territoire et les stratégies des dirigeants. La redéfinition de l'organisation des centres de tri de la région parisienne passe d'une part, par la mise en place de principes de différenciation dans le traitement des correspondances qui débouchent sur une réforme du courrier, la création d'établissements spécialisés dans le traitement des paquets, et, d'autre part, par l'élaboration de principes qui sous-tend la mise au point d'un système mécanisé de traitement du courrier. Cette phase qui s'apparente d'abord à une phase expérimentale débouche en 1972 par la généralisation d'équipements mécanisés, jugés efficaces. La direction prévoit alors l'implantation d'un centre de tri mécanisé dans chacun des départements de la région parisienne. Cette disposition favorise l'innovation technique et sociale au sein de l'organisation du travail. Mais, dans le même temps, deux phénomènes sociaux s'accordent : le champ syndical revendicatif s'élargit grâce à la CFDT et aux éléments d'extrême gauche, et les employés commencent à évoquer l'importance qu'ils attachent à la vie en dehors du travail. Les dirigeants s'interrogent alors sur la dimension sociale à intégrer au sein de l'organisation pour atténuer les effets négatifs du comportement des employés.

La période qui s'étend de 1975 à 1989 est marquée par le passage progressif d'un modèle d'organisation du travail basé sur le traitement manuel des tâches à un modèle d'organisation doté de moyens mécaniques supposés fiables, spécialisés dans le traitement du tri des correspondances. A la suite de la grève de « l'automne 1974 », un centre de tri automatique est implanté dans chacun des départements de la région parisienne. La division sociale du travail s'accompagne alors d'une division spatiale, technique et sexuée des tâches. Les dirigeants tentent d'intégrer dans la nouvelle organisation les rigidités et les contraintes sociales auxquelles ils sont confrontés afin de définir les limites acceptables des transformations pour limiter la progression du nombre de mouvements sociaux. Le mode de régulation sociale qui en découle s'appuie d'une part sur l'instauration du principe de concertation et, d'autre part, s'accompagne de la mise en place d'une politique sociale centrée autour du problème du logement et de l'insertion sociale des employés. Si la mutation de ce système d'organisation bouleverse son contenu technique, son mode d'organisation sociale et spatiale du travail, elle ne remet pas en cause les fondements de l'organisation du travail basés sur des principes tayloriens. La fluidité de la

chaîne de traitement du courrier qui en découle repose sur une parcellisation accrue du travail et demeure une agrégation de tâches. Certaines réalités anthropologiques comme l'environnement urbain des villes où sont implantés les centres de tri automatiques, le discours commercial contribuent à influencer le rapport au travail des employés des centres de tri. L'attitude des employés au travail est alors marquée par la gestion d'une partie des règles de production en fonction de leurs propres intérêts. La création de nouveaux établissements, qui a favorisé l'augmentation du nombre d'employés des centres de tri en région parisienne et l'augmentation du nombre de conflits sociaux, contribue à faire baisser la productivité dans les établissements. Des pressions politiques, économiques et commerciales amènent alors la direction à reconsidérer la nature des relations professionnelles et les formes de contrôle de la main-d'œuvre en vigueur dans les établissements. La mise en place de mesures techniques juridiques et sociales qui ont pour objectif de sécuriser le réseau postal vise alors autant à réprimer les comportements qu'à affiner les stratégies de contrôle du réseau postal.

Compte-rendu de soutenance (suite)

Victor Galey, « Le service des Postes de l'Italie napoléonienne (1796-1814) », *Maîtrise d'Histoire sous la direction de Jean-Clément Martin, Paris I-Sorbonne, 2004, 114 p.*

Ce mémoire nous fait sortir des frontières de l'Hexagone au sens strict pour envisager la Poste à l'époque de la France des 130 départements, dans le cas présent l'Italie du Nord sous le pouvoir napoléonien. L'originalité de l'approche réside dans le recours à des sources manuscrites italiennes (archives lombardes et archives d'Etat de Milan) que l'auteur a pu consulter lors de séjours, base archivistique soutenue par une riche bibliographie à dominante outre-alpine.

A l'évidence, l'auteur n'a pas eu toutes les opportunités afin de consulter l'ensemble des archives souhaitées, ce qui se ressent à la fois sur la nature des analyses (le lecteur reste sur sa faim) et le volume global du mémoire (soixante-quinze pages de développement). Il n'en reste pas moins que l'étude, à mettre en parallèle à la thèse, récente, de Patrick Marchand sur « les maîtres de poste et le transport public en France de 1700 à 1850 », et celle, à peine plus ancienne de Nicola Peter Todorov sur « le département de l'Elbe du royaume de Westphalie de 1807 à 1814 », témoigne bien des multiples facettes de la Poste au XIX^e siècle. Non seulement, la Poste constituait le bras auxiliaire et sûr de l'Etat pour le transport de ses propres correspondances, mais aussi son relais efficace sur le terrain à la fois pour le renseignement politique et le contrôle du territoire qu'une source de revenus importants non négligeables pour le Trésor français.

A ces aspects, l'Italie conquise n'a bien sûr pas échappés. L'auteur détaille, au long de trois parties, la mutation du système postal italien déjà en cours, puis l'apport français décisif mettant en place les réformes structurelles sur le modèle hexagonal et le fonctionnement d'un système au service de l'Etat. Il décrit notamment l'instauration des estafettes, création napoléonienne dédiée au transport ultrarapide des ordres militaires depuis Paris. Il rappelle aussi une dimension essentielle bien que moins connue du transport postal jadis, celle humaine, car il ne s'agissait pas seulement d'acheminer le courrier, mais aussi les hommes. Au bilan, une recherche à l'évidence inachevée dans ses développements et ses analyses, mais qui a le grand mérite de rappeler l'essence étatique de la Poste.

Compte-rendu de soutenance (fin)

Nicolas Hossard, « Recto-Verso. Lectures sociologiques des cartes postales », Thèse de Sociologie, sous la direction de Dominique Desjeux, Paris V-Sorbonne, janvier 2005, 459 p (+ bibliographie et annexes).

Une fois n'est pas coutume, les *Cahiers* se font l'écho ici d'une thèse de Sociologie portant sur un objet postal du quotidien s'il en est, à savoir la carte postale. Lors de la soutenance intervenue le mardi 18 janvier en Sorbonne, dans l'amphithéâtre Durckheim, le jury a unanimement souligné la très grande qualité d'un travail, embelli par une iconographie judicieuse et superbe, qui apporte beaucoup en sociologie, en anthropologie, en sémiologie et en histoire. La soutenance d'une thèse de Sociologie a de quoi désarçonner un peu l'historien traditionnel : l'impétrant ne présente ni ne critique ses sources, fait peu de cas de sa bibliographie pourtant riche, ne défend que peu les orientations de son travail et n'expose pas très clairement sa problématique ; il s'en tient à un exposé succinct de son analyse et des grandes conclusions en théorisant l'objet. Probablement est-ce la loi du genre car le jury a apprécié en le félicitant.

Néanmoins, si l'exposé oral n'est pas un modèle pour les jeunes chercheurs, le contenu se doit d'être lu. L'historien y trouvera de la matière notamment dans la première partie incontournable. L'auteur y brosse une typologie de la carte dont il présente cinq formes. Puis dans une tentative de socio-histoire bien amenée, il retrace les grandes étapes de la carte postale, de sa genèse différente dans les pays, de ses modalités d'emploi, de ses constructions iconographiques partielles. Il opère également une très érudite comparaison entre la carte postale et les autres modes de communication, oraux et écrits.

Les deux autres parties relèvent plus de l'analyse sociale pointue à travers laquelle l'historien des Postes pourra tout de même déceler des liens avec d'autres objets. A l'instar du calendrier des Postes, l'objet carte postale possède deux faces matérielles identifiables et recèle plusieurs facettes symboliques - lieu

de mémoire, relais touristique, support informatif et d'écriture, vecteur économique. Dans le sillage de la boîte aux lettres, la carte postale est créatrice de lien social, non comme intermédiaire, mais comme mode à part entière de communication. L'art de la comparaison trouve ici tout son sens...

En bref, un travail aux entrées variées et à la lecture instructive que le CHP se fera un devoir de mettre en valeur dans sa bibliothèque.

Conférence

Le Mardi 8 mars, le Comité pour l'histoire de La Poste, en collaboration avec la Mission Recherche de La Poste, organisait pour la seconde année consécutive une conférence au siège du Groupe dans le cadre de la Journée internationale de la Femme.

Autour des thèmes « le facteur est une factrice » et « le nouveau postier est une postière », étaient invités à communiquer Josette La Naour, lauréate du concours autobiographique les PTT au féminin, Marie Cartier, maître de conférence en sociologie à l'université de Nantes, et Yannick L'Horty, professeur d'économie à l'université d'Evry. Chacun d'entre eux a accepté de livrer l'intégralité de leur intervention ou un résumé pour les *Cahiers*. Nous vous en livrons les textes ci-après.

Josette LE NAOUR

Factrice « tout terrain »

Les organisateurs m'ont demandé d'évoquer mon métier sous l'angle de la factrice tout terrain. J'ai donc fouillé dans mes souvenirs, car je fais déjà partie de l'Histoire de la Poste ! C'était il y a trente ans, et les premières apparitions des femmes à la distribution.

Factrice tout terrain, en effet, car j'ai exercé à la fois dans le rural et en ville. J'ai été factrice, en 1971, dans le monde rural. C'était un petit canton rural de Haute-Marne, à Andelot, où j'ai commencé comme rouleur, remplaçante auxiliaire à service discontinu. Nous étions deux femmes et dix hommes, et j'ai fait ce travail pendant cinq ans environ. J'ai été par la suite factrice en ville. C'était en 1976, à Provins, petite ville de 15 000 habitants environ, nous étions trois femmes et vingt-quatre hommes. J'ai fait ce travail pendant quinze ans environ. Factrice tout terrain, encore, car j'ai été remplaçante pendant les deux tiers de cette carrière. Je n'ai été titulaire de ma tournée que pendant sept ans. Factrice tout terrain, enfin, car j'ai eu une tournée piéton-cycliste puis une motorisée.

Dès le début de ma carrière aux PTT, j'ai été engagée comme préposé conducteur principalement et aussi préposé cycliste- piéton, essentiellement comme remplaçante. C'est dire que le tout terrain, je connais ! Je devais rouler, changer de tournées au gré des congés des facteurs, voire des repos compensateurs : parfois six tournées en six jours ! Ma particularité dans mes deux lieux de travail, Andelot et Provins, résidait dans le fait que j'y étais la seule première femme préposée conducteur, à la surprise des facteurs souvent, et encore plus à celle des clients. Chez chacun, il y avait une certaine méfiance initiale : « *saura-t-elle ? Ce métier n'est pas fait pour une femme !* » C'est vrai que j'en ai souvent « bavé », si vous me permettez l'expression !

Evoquons d'abord dans le rural, à Andelot. Ce canton était peu peuplé, environ 1 000 habitants, et très étendu, trois bourgs de 400 à 700 habitants et le reste dispersé dans de multiples hameaux, des lieux-dits, des fermes isolées. A cela s'ajoutaient des routes désertes, peu praticables souvent et l'hiver qui durait là-bas de novembre à avril. Neige et verglas étaient quotidiens.

Etant rouleur durant ces six tournées motorisées, j'ai dû apprendre les dérapages contrôlés, parfois incontrôlés ! Nous avions des pneus cloutés dans le coffre de la camionnette, à ne mettre qu'en cas de nécessité extrême... Et encore deux seulement à l'avant, ce qui faisait chasser la voiture par l'arrière !... Plusieurs fois j'ai dû les installer en plein vent glacé, en pleurant et rageant. Les véhicules que je prenais successivement, n'étaient pas adaptés à mes petites jambes ! Il fallait avancer le siège, voire le rehausser avec de vieux annuaires ou des calles en bois !

Sur ces routes, j'étais loin d'être rassurée. Je craignais la panne ou encore de me perdre dans les grandes allées des forêts domaniales. Je jouais alors à la dure, casquette et cigarettes ! Evidemment, l'avantage des tournées motorisées était quand même d'être à l'abri des intempéries et de ne pas porter de lourdes charges. Quoique l'été sous la tôle, il faisait très chaud, mais on appréciait d'être assise. Cependant, faire du porte à porte en voiture était fatiguant : monter et descendre de voiture deux cents fois par matinée, ça cassait le dos. Oui, c'était vraiment du tout-terrain ! Il y avait beaucoup de fermes isolées. Les clients s'abonnaient au journal quotidien surtout pour voir le facteur tous les jours.

Sur les tournées cyclistes où je remplaçais également au pied levé, c'était un tout autre sport !

Deux sacoches à l'arrière, une à l'avant et deux sur le dos, une pour le courrier et une pour les finances, les fonds des mandats et les recommandés ! On fournissait nous-mêmes notre vélo, pas très solide pour ces charges. Tenir en équilibre dessus relevait de l'exploit ! Sans parler du fait qu'il fallait aussi savoir rouler dans la neige ou sur le verglas : j'ai dû parfois relever le vélo et ramasser dans la neige mouillée tout le courrier qui était tombé ! Il fallait garder le moral. L'été, très chaud dans ces régions, pousser le vélo, avec une trentaine de kilos parfois, était aussi dur pour une femme. Mais, soit en voiture soit à vélo, nous les femmes, nous n'avions pas le droit de nous plaindre... « A salaire égal, travail égal ! Pas de femmelette à la distribution » constituait un refrain si souvent entendu.

J'en viens maintenant au travail en ville, à Provins. Je me suis trouvée, au début, seule préposé conducteur femme. Et j'ai fait le même travail qu'à Andelot sur quatre tournées dites rurales. Par contre, j'ai découvert la conduite en ville, dans les petites rues étroites et les sens interdits. J'ai été rouleur sur les

tournées-paquets. Je me sentais chauffeur-livreur, en ville, souvent garée en double file. J'allais dans les entreprises de la zone industrielle. Là, le poids des colis m'a souvent posé quelques problèmes... de dos ! Surtout que cette tournée comportait le dépôt des sacs de courrier préparés pour les autres facteurs. Il fallait les transporter dans les grosses boîtes-relais de couleur marron prévues sur les différentes tournées... sacs lourds à soulever et à porter... Enfin, j'allais oublier le relevage du courrier des différentes boîtes aux lettres à l'intérieur de la ville et à l'extérieur deux fois par jour...

Si j'ai détaillé cette tournée, c'est qu'elle n'était pas aimée de mes collègues. Quand je suis devenue titulaire, elle m'a été attribuée, car j'étais la dernière arrivée. Mais je préférais encore cela plutôt que d'être rouleur. Enfin ! Je prenais mes habitudes, mes repères, j'avais mes clients à moi. Quel soulagement ! Après deux ou trois années de cette fameuse tournée, mon dos n'en pouvait plus ! Sur avis médical et à ma demande, j'étais redevenue piéton-cycliste. C'était moins fatigant, mais disons plus sportif ! Le souci était que je n'étais plus titulaire d'une tournée. Il fallait qu'une tournée se libère... J'étais donc redevenue rouleur ! Heureusement un départ à la retraite sur une tournée piéton arriva assez vite et j'ai ainsi pu acheter, comme on disait, une tournée piéton-cycliste. J'ai fini ma carrière de facteur comme cela, sur mon vélo ! De plus, cette tournée se trouvait sur mon quartier d'habitation, dans un quartier HLM. Je la connaissais bien, et connus donc peu de difficultés. Une dernière chose intervint lors d'un pépin de santé inattendu ; j'ai dû abandonner ce métier de factrice et devenir guichetière quelques années avant la retraite. Mais cela constitue une autre histoire de postière...

Pour conclure, je retiens que ce métier fut dur physiquement quel que soit le mode de locomotion, vélo ou voiture... mais il fut tellement intéressant et surtout il nous laissait une grande marge de liberté pour la famille, les engagements, voire les loisirs... je n'oublierai pas que nous jouissions de tous nos après-midi, après une bonne sieste ! Avec du recul je suis fière d'avoir été factrice et d'avoir appartenu à une grande famille. Aujourd'hui, même retraitée depuis quelques années déjà, on m'appelle toujours la factrice » : c'est mon label de qualité !

Marie CARTIER

Les factrices sont-elles des facteurs comme les autres ?

Ma recherche sur les facteurs ne donnait pas une place centrale aux différences de genre. Orientée par la question de la condition sociale des petits fonctionnaires cette recherche a mis au premier plan les différences générationnelles en distinguant trois générations de facteurs : une génération mascu-

line, d'origine rurale, ouvrière et/ou paysanne, dotée du certificat d'études primaires, entrée dans le métier entre les années 1950 et les années 1970 qui a passé des concours peu sélectifs ; une génération intermédiaire recrutée entre le milieu des années 1970 et 1983 ; puis la génération des nouveaux facteurs qui a passé des concours devenus très sélectifs dans un contexte de chômage massif et de diminution des emplois publics : ces facteurs sont de plus en plus souvent dotés du baccalauréat.

C'est au sein de la génération intermédiaire que l'on trouve les premières factrices : si des femmes ont exercé le métier de facteur depuis longtemps, le concours ne leur est officiellement ouvert qu'à partir de 1974. La féminisation du métier est rapide et dans les années 1990 on compte quasiment autant de factrices que de facteurs. Les femmes devenues factrices entre 1975 et 1983 ont des profils variés. Certaines ressemblent de par leur origine sociale et leur niveau d'étude aux hommes recrutés dans les années cinquante et soixante. Elles sont d'ailleurs parfois leurs épouses. D'autres, plus jeunes, célibataires ou divorcées, ont été à l'école jusqu'au lycée et sont en quête d'indépendance par l'accès au travail salarié. Il y a également des jeunes femmes, diplômées du bac ou d'un BEP dans les filières du secrétariat, de la comptabilité, du travail social. A cause du chômage, elles n'ont pas accédé à l'emploi de bureau qu'elles espéraient.

Ainsi les premières factrices ne représentent-elles pas une population socialement homogène. Leur rapport au travail de facteur est très variable. Pour certaines, comme pour leurs collègues masculins, c'est un travail valorisé et valorisant qui permet d'« être dehors » et de développer des relations de sociabilité avec les habitants de la tournée. Pour ces factrices comme pour leurs collègues facteurs, « avoir une tournée », sera la valeur essentielle du métier. Mais du fait de leur faible ancienneté, elles passeront longtemps après leurs collègues masculins au moment de la « vente des quartiers ». Pour d'autres femmes, ce travail à la dimension ouvrière et physiquement pénible a pu représenter un déclassement. Celles-ci tenteront de le quitter en passant des concours internes ou en demandant des mutations en centre de tri. L'arrivée des femmes dans les salles de distribution entraîna des rivalités et des conflits mais aussi des solidarités et des alliances. L'étude de la féminisation de ce métier, de ses modalités et de ses effets, reste à conduire.

Yannick L'HORTY²⁵¹

Le nouveau postier est une postière

Genres et générations dans un marché interne du travail

Dans une entreprise de très grande taille dont les personnels disposent d'un statut protégé, les rémunérations, le recrutement et la mobilité sont organisés

²⁵¹ Université d'Evry-Val d'Essonne. Correspondance : yannick.lhorty@eco.univ-evry.fr
Cet article s'appuie sur des résultats d'une recherche réalisée pour la mission Recherche de La Poste.

sur la base d'un ensemble de procédures administratives plutôt que par référence à la confrontation d'une offre et d'une demande. L'entreprise constitue un « *marché interne* » du travail, au sens de Doeringer et Piore (1971), par opposition à un « *marché externe* » où rémunération, formation et allocation du travail sont déterminées par des ajustements marchands. Dans les marchés internes, l'avancement à l'ancienneté est privilégié ce qui conduit à des rémunérations plus égalitaires. Le recul historique des marchés internes du travail a ainsi été présenté comme une cause des inégalités croissantes de rémunérations (Gautié, 2002).

La Poste est un terrain exceptionnel pour étudier ces marchés internes du travail. D'un côté l'entreprise est de très grande taille : il s'agit du premier employeur de France après l'Etat, avec plus de 320 000 agents dont 220 000 sont fonctionnaires. D'un autre côté, la mobilité externe y est faible : on y rentre le plus souvent jeune et pour la vie. La Poste a donc toutes les raisons d'être affectée de façon particulière par les grandes transformations de la structure de la main-d'œuvre et des marchés du travail et tout particulièrement par la montée de l'activité féminine.

L'objet de cet article est de documenter les relations entre genres et générations dans un marché interne du travail tel que La Poste en s'appuyant sur des sources statistiques. Dans un premier temps, on part d'une tentative de définition des nouveaux postiers à l'aide du Socioscope, qui est une enquête de satisfaction interne à La Poste réalisée en 2002. On montre que si l'on peut concevoir et mettre en œuvre beaucoup de définitions différentes des nouvelles générations de postiers, il n'en existe pas où les femmes ne soient pas massivement sur-représentées. Dès lors, le renouvellement des générations coïncide avec une rupture des genres beaucoup plus marquée à La Poste que dans l'ensemble des autres entreprises. Pour en témoigner, on mobilise dans un deuxième temps les enquêtes Emploi de l'INSEE qui permettent de comparer les postiers aux agents d'autres branches avec du recul historique. Même dans des secteurs proches tels que la Banque, les télécommunications ou les transports, la montée relative de l'activité féminine se produit à tous les âges, alors qu'elle est exclusivement concentrée sur les nouvelles générations à La Poste. Le cas de La Poste éclaire une singularité des marchés internes du travail, où l'âge se confond avec l'ancienneté (les nouveaux sont des jeunes) mais aussi avec le genre (les nouveaux sont des femmes) et dans une moindre mesure, avec le diplôme.

Le nouveau postier est une postière

Pour prendre la mesure de la place des femmes dans les nouvelles générations de postiers, il importe de se donner une définition rigoureuse de ces nouvelles générations et de l'appliquer à une source statistique. La source est

ici le Socioscope qui est utilisée à La Poste comme un baromètre de la « satisfaction » d'être postier et comme outil de communication. L'échantillon est de 6 300 postiers ce qui est suffisant pour effectuer des exploitations fines²⁵². S'agissant de la définition, nous avons retenu dans un premier temps quatre périmètres possibles pour les nouveaux postiers (cf. encadré). Les deux premières définitions n'utilisent qu'une seule variable du Socioscope (l'ancienneté ou l'âge), tandis que les deux suivantes utilisent un croisement de plusieurs variables (l'ancienneté et l'âge ; l'ancienneté, l'âge, le sexe et le niveau d'étude).

Quatre définitions des nouveaux postiers

- **Les récents** : selon cette définition, les nouveaux postiers sont tout ceux qui ont moins de dix ans d'ancienneté ; d'après les données du Socioscope 1 312 postiers ont moins de 10 ans d'ancienneté, soit 21,5 % des agents de La Poste.

- **Les jeunes** : ici les nouveaux Postiers sont simplement les postiers qui ont moins de 35 ans ce qui représente 1047 postiers soit 17,1 % des agents de la Poste.

- **Les jeunes et récents** : dans ce cas les nouveaux postiers sont les postiers qui ont à la fois moins de dix ans d'ancienneté et moins de 35 ans. Cette définition, plus restrictive, permet d'identifier à partir de l'échantillon du Socioscope 837 postiers comme étant des nouveaux postiers, soit 13,7% des agents de La Poste.

- **Les nouveaux postiers sont plutôt les postiers jeunes, de faible ancienneté avec un niveau d'étude élevé et de sexe féminin** : cette définition multicritère est issue d'une méthode automatique de Classification Ascendante Hiérarchique utilisant les variables ancienneté, âge, niveau d'étude et sexe. Selon cette approche, dans le Socioscope 2002, 1 039 postiers sont classés dans les nouveaux postiers, soit environ 17 % des agents de La Poste.

Comme la distribution de l'âge et celle de l'ancienneté sont statistiquement très dépendantes, les différentes partitions des agents de la Poste auxquelles conduisent les mises en oeuvre de ces définitions ont une intersection importante. Pour plus de 80 % des postiers, le classement en ancien ou nouveau postier est inchangé selon n'importe laquelle de ces définitions. Lorsque l'on n'est pas un nouveau postier selon l'une de ces définitions, on a 95 % de chance de ne pas l'être non plus selon une autre définition. Lorsque l'on est un nouveau postier selon l'une de ces définitions, on a près de 80 % de chance d'être classé de la même manière selon une autre définition.

²⁵² Le détail des traitements et des résultats figure dans Laurent et L'Horty, 2003.

Tableau 1 - Répartition des postiers selon le sexe et le niveau d'étude

		Moins de 35 ans	Moins de 10 ans d'ancienneté	Moins de 35 ans et moins de 10 ans d'ancienneté	Méthode automatique selon âge, ancienneté, étude, sexe
% de femmes	Parmi les nouveaux postiers	60,2	61	59,9	60,6
	Parmi les anciens postiers	45,5	44,4	46,1	45,4
% de bacheliers	Parmi les nouveaux postiers	79,1	70,1	82	82,8
	Parmi les anciens postiers	50,8	51,6	51,5	50

Lecture : Si les nouveaux postiers sont définis comme étant l'ensemble des postiers de moins de 35 ans, on dénombre 60,2 % de femmes parmi les nouveaux postiers et 45,5 % parmi les anciens. Source : Socioscope, 2002.

Le point remarquable est que lorsque l'on applique l'une ou l'autre de ces définitions, la place des femmes est systématiquement beaucoup plus forte chez les nouveaux postiers que chez les anciens (tableau 1). Si au total un postier sur deux est une femme, cette proportion est très différente chez les anciens et nouveaux postiers. Près de 60 % des nouveaux postiers sont des femmes dans n'importe laquelle de ces quatre définitions. En revanche, environ 45 % des anciens postiers sont des femmes selon chacun de ces définitions. Cette surreprésentation des femmes chez les nouveaux postiers, relativement aux anciens, se double d'une surreprésentation des bacheliers, avec des différences plus nettes selon les définitions et des écarts également plus important entre nouveaux et anciens postiers.

Le nouveau postier est un jeune

Les enquêtes Emploi de l'INSEE peuvent être utilisées pour étudier une entreprise particulière, La Poste, parce qu'il s'agit d'une entreprise de très grande taille et qu'elle représente à elle seule une branche de la nomenclature d'activité française au niveau 700 (la branche 64.1A dont l'intitulé est « Poste nationale »). Cela permet de repérer les postiers avec un échantillon suffisant pour effectuer des traitements statistiques simples et pour les décrire de façon représentative²⁵³. Nous avons comparé les postiers aux personnes travaillant

²⁵³ Le détail des traitements et des résultats figure dans Laurent et L'Horty, 2004.

dans trois branches proches de La Poste au sens de la NAF : les activités de transport ; la banque et les assurances, et les télécommunications. La comparaison porte également sur les statistiques couvrant l'ensemble des branches. On dispose ainsi de quatre points de comparaison à chaque moment du temps pour situer les postiers.

Le renouvellement de la main d'œuvre n'est pas toujours un renouvellement des générations. Dans l'ensemble de l'économie, dans les transports ou dans une moindre mesure, dans les télécommunications, le renouvellement de la main d'œuvre est une réalité dans toutes les classes d'âge : la part des travailleurs dont l'ancienneté est de plus de cinq ans diminue dans les années quatre-vingt-dix chez les travailleurs âgés comme chez les travailleurs d'âge intermédiaire ou chez les jeunes. En d'autres termes, on relève une moindre stabilité de l'emploi à tous les âges. En revanche, dans la banque et à La Poste, le renouvellement de la main d'œuvre est un renouvellement des générations. Il n'affecte pas les travailleurs âgés et assez peu les âges intermédiaires. Il porte essentiellement sur les jeunes pour lesquels la part des travailleurs de plus de cinq ans d'ancienneté baisse très fortement (trois postiers jeunes sur quatre avait plus de cinq ans d'ancienneté en 1990, contre moins d'un sur deux en 2001). Alors que La Poste était très au dessus des autres branches en 1990 du point de vue de l'ancienneté des jeunes, elle a convergé fortement jusqu'à presque rejoindre le niveau des autres en 2001. La stabilité de l'emploi des travailleurs âgés n'a cependant pas été remise en question.

Les nouveaux postiers sont donc des jeunes. Cela n'est pas du tout trivial. Dans l'ensemble de l'économie, les nouveaux salariés de telle ou telle entreprise sont fréquemment des travailleurs d'âge intermédiaire, voire des travailleurs âgés. On peut être un « nouveau », sans être un jeune. A La Poste, en revanche, l'âge se confond beaucoup plus avec l'ancienneté et les « nouveaux » sont les jeunes. Pour autant, les jeunes postiers ont toujours plus d'ancienneté que les jeunes salariés en général ou que les jeunes salariés de la banque, du transport ou des télécommunications.

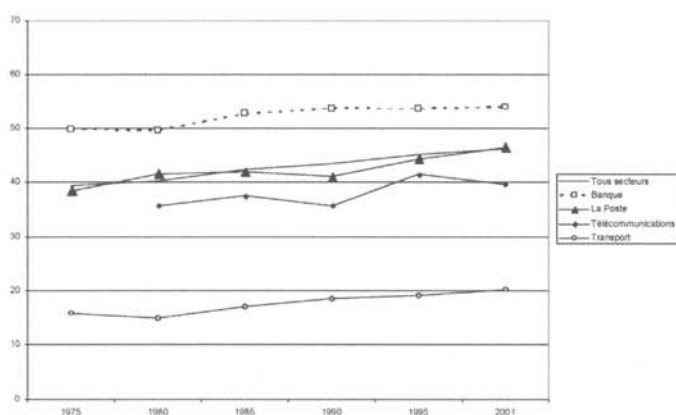
Ces constats illustrent le fait que la sécurité de l'emploi est beaucoup plus forte à La Poste qu'ailleurs. Lorsqu'on y rentre, c'est généralement très jeune et c'est souvent pour la vie. C'est la raison pour laquelle le vieillissement démographique touche davantage La Poste. C'est aussi la raison pour laquelle le renouvellement de la main-d'œuvre y est un renouvellement des générations. Ces caractéristiques sont celles d'un marché interne du travail.

Le renouvellement des générations induit une rupture des genres

Avec les données de l'enquête Emploi, on constate que la progression de l'activité féminine est une réalité dans toutes les branches sur les trente dernières

années, même si les différences de niveaux ont été maintenues. Le transport est toujours le plus masculin (20 % de femmes), la banque est toujours la plus féminine (plus de 50 %). La Poste est dans une situation intermédiaire et est très proche de l'ensemble de l'économie. Apparemment, La Poste s'est féminisée au même rythme que la moyenne de l'ensemble des secteurs d'activité (graph. 1).

Graphique 1. Evolution de la part des femmes à La Poste et dans différents secteurs d'activité



Lecture : La part des femmes était de 50 % dans la banque selon l'enquête Emploi de 1975.

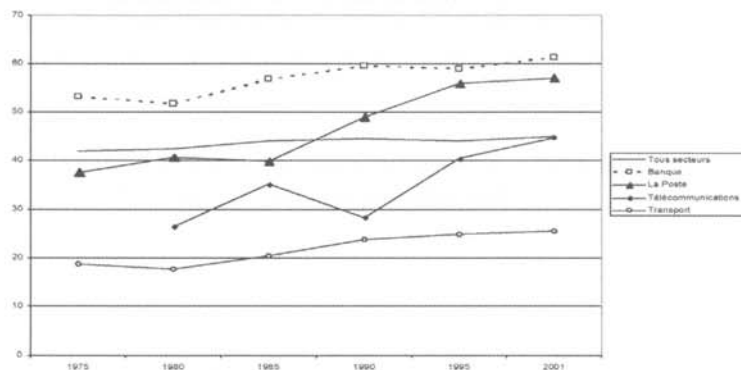
Source : INSEE, enquêtes Emploi.

L'impression est trompeuse. En réalité, la progression de la part des femmes est très différente selon les classes d'âge (graph. 2). Elle est très forte pour les moins de 35 ans où elle a augmenté de 20 points en 15 ans, pour atteindre 57 % en 2001, soit un niveau proche de celui de la banque. Aux âges intermédiaires, la part des femmes est stable. Pour les travailleurs âgés, elle paraît régresser depuis le milieu des années quatre-vingt. Cette différenciation par âge est assez spécifique à La Poste. Dans l'ensemble de l'économie, dans la banque ou le transport, la féminisation de la main-d'œuvre se produit à tous les âges.

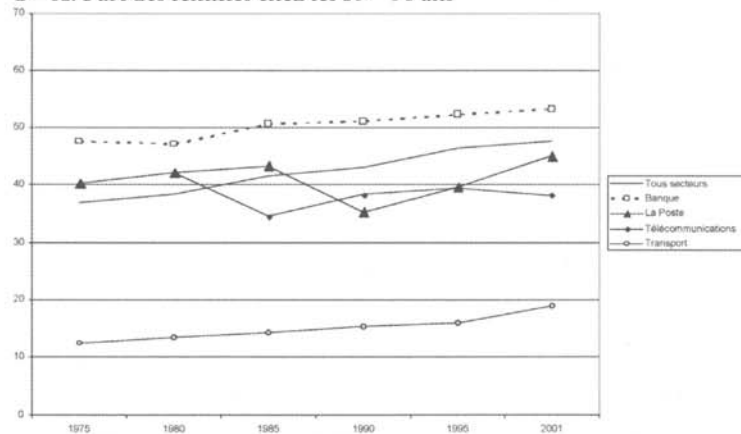
L'évolution moyenne masque donc un remarquable effet de composition. La part des femmes à La Poste paraît suivre la moyenne nationale, mais elle s'en écarte dans chacune des classes d'âge. Les femmes deviennent de plus en plus majoritaires chez les jeunes, alors qu'elles sont de plus en plus minoritaires chez les postiers âgés. Le nouveau postier est une femme aujourd'hui, mais ce n'était pas le cas en 1990. En outre, comme le renouvellement des postiers consiste en un renouvellement des générations, le postier de demain, même s'il n'est pas nouveau, sera lui aussi une femme.

Graphique 2. Evolution de la part des femmes à La Poste et dans différents secteurs d'activité, pour trois tranches d'âge

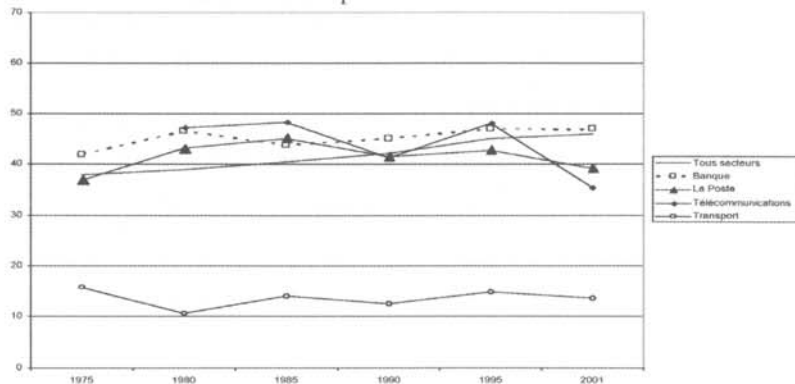
2 – A. Part des femmes chez les moins de 35 ans



2 – A. Part des femmes chez les 35 – 50 ans



2 – B. Part des femmes chez les plus de 50 ans



Source : INSEE, enquêtes Emploi.

Les grandes transformations du travail, telle que la montée de l'activité féminine ou l'élévation du niveau de qualification de la main-d'oeuvre, ont des effets très particuliers sur les marchés internes du travail. Lorsque la structure de la main-d'oeuvre se modifie par la base, les mutations de l'emploi produisent des différences de générations. La montée de la place des femmes à La Poste en fournit une bonne illustration. Si les nouveaux sont surtout des jeunes (caractéristique d'un marché interne) et qu'ils deviennent de plus en plus des femmes (mutations de l'emploi), le renouvellement des générations va se doubler d'une rupture des genres. Avec l'élévation générale des niveaux de diplôme (autre mutation de l'emploi), le renouvellement des générations consiste de surcroît en une rupture dans le niveau de formation initiale.

Au total, aux différences habituelles entre les nouveaux et les anciens dans le domaine des rémunérations ou de la position hiérarchique, les marchés internes ajoutent des différences selon l'âge, le genre et le niveau de diplôme. L'opposition entre nouveaux et anciens est aussi une opposition jeunes/âgés, femme/homme, diplômé/peu diplômé. Cet empilement de clivages est porteur d'implications considérables sur les relations sociales et la gestion des ressources humaines. De façon plus générale, la relation entre le recul des marchés internes et la montée des inégalités est loin d'être immédiate. Le repli des marchés internes du travail peut aussi diminuer les clivages entre générations voire entre genre.

Bibliographie

Commissariat Général du Plan (2002). *Avenirs des métiers*. Rapport du groupe présidé par Claude Seibel. La Documentation Française.

Doeringer, P. and Piore M., *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, Heath, Lexington, Massachusetts, 1971.

Gautié, J., « Déstabilisation des marchés internes et gestion des âges sur le marché du travail », *Document de travail du Centre d'Etudes de l'Emploi*, n° 15, 2002.

Laurent T. et L'Horty Y., « Les nouveaux postiers : un profil statistique », *Collection de la Mission Recherche de La Poste*, (2 vol), février 2003.

Laurent T. et L'Horty Y., « Nouveaux postiers, nouvelles attentes », *Collection de la Mission Recherche de La Poste*, septembre 2004.

Colloque

Les 18 et 19 mars, se tenait dans les locaux administratifs de l'Assemblée nationale, un colloque organisé par l'Association Georges Pompidou. Sous la haute présidence de Pierre Messmer, ancien Premier Ministre et Chancelier de l'Institut de France, les conférenciers ont abordé plusieurs champs historiques peu récurrents sous le thème général de *La France de Georges Pompidou dans la modernité : les tensions de l'innovation, 1962-1974*.

Parmi ces champs, l'histoire de la Poste était représentée à travers l'intervention de Léonard Laborie, doctorant au Centre de Recherche en Histoire de l'Innovation, Paris-Sorbonne et boursier auprès du CHP. Ce dernier a évoqué le service postal sous tension entre 1962 et 1974. La finesse de son titre « aménager le territoire, ménager l'institution » témoigne parfaitement du climat de l'époque concernant la Poste aussi bien confrontée au défi de l'espace pour vite acheminer toujours plus de courrier, qu'aux inerties dues au gigantisme de son organisation. Léonard Laborie nous livre un résumé stimulant pour de nouveaux axes de recherches.

Léonard LABORIE

Aménager le territoire, ménager l'institution : le service postal sous tension (1962-1974)

Dans le cadre d'un colloque portant sur les tensions de la modernité dans la France de Georges Pompidou (Assemblée nationale, 18-19 mars 2005, P. Griset org.), une communication a fait le point sur les défis auxquels fut confrontée la Poste du début des années 1960 au milieu des années 1970. Sur la base de travaux universitaires suscités par le Comité pour l'Histoire de la Poste, en s'appuyant sur les sources imprimées ainsi que sur les archives publiques rendues disponibles à l'occasion de ce colloque, en recourant enfin aux témoignages oraux des responsables politiques et des conseillers ministériels recueillis par l'Association Georges Pompidou, il paraît en effet possible de proposer une première synthèse de l'histoire de l'institution postale durant cette période décisive pour son avenir.

Dans le paysage économique et social de la France de Georges Pompidou, les PTT sont à coup sûr une institution de premier plan. Associées au sein d'un ministère commun, la Poste et les Télécommunications comptent plus de 300 000 employés, représentant, derrière l'Éducation nationale et l'Armée, le troisième employeur national. L'ensemble dégage un chiffre d'affaires considérable, de près de 13 milliards de francs en 1969, équivalent à celui d'EDF et bien supérieur à celui de la régie Renault. C'est un secteur revendicatif qui fait souvent l'actualité sociale (la moyenne des jours de grève est de 250 000 dans la décen-

nie 1960, avec un pic à 400 000 en 1970, 1968 non compris). Cette administration propose enfin des services vécus au quotidien par tous les Français.

Désormais considérées par les responsables politiques, après avoir été longtemps négligées, les Télécommunications tirent ces résultats financiers et incarnent les promesses de la modernité. Moins en vue, la branche postale aurait-elle pour sa part traversé la période loin de toute innovation ? Rien n'est moins vrai : nouvelles technologies, adaptation aux mutations socio-économiques contemporaines et réorganisations administratives caractérisent cette phase de modernisation du service et de l'institution des Postes. Pour qui veut comprendre les logiques de ces innovations et les tensions qu'elles génèrent, une entrée par l'espace et les défis qu'il pose semble particulièrement pertinente. Entreprise de réseau, investie d'un monopole public du fait de ses vertus d'intégration du territoire national, la Poste a une relation avec l'espace qui sous-tend en effet le cœur de son activité : le transport et la distribution du courrier. Nous pourrions distinguer deux types de relation, selon que l'aménagement de l'espace qu'elle opère est direct ou indirect : si d'un côté la Poste impulse le changement sur le territoire national, de l'autre elle tend à s'adapter aux changements de son environnement, à les accompagner.

Dans le premier cas, l'impératif de rapidité de circulation du courrier fait de l'espace une frontière à déplacer sur l'échelle de la durée : le territoire postal est en réalité un espace-temps à conquérir, à compresser. Il s'agit pour la direction générale des Postes de rechercher et de mettre en œuvre les moyens de tri et de transport les plus efficaces, c'est-à-dire à la fois les plus sûrs, rapides et économiques. Face au défi de l'augmentation saisissante du trafic, l'effort de l'administration porte sur l'automatisation des opérations de tri, sur le renouvellement de la flotte aérienne et sur un rééquilibrage entre les moyens ferroviaires et routiers d'acheminement. Difficultés devant l'innovation ou manque de crédits d'investissement : l'effort paraît en tout cas insuffisant au regard d'une relative dégradation de la qualité du service et des conditions de travail durant la période, qui s'achève par un vaste mouvement de grève né précisément dans les centres de tri.

Dans le second cas, le défi se situe au niveau de la répartition des ressources humaines et des équipements sur le territoire. Il s'agit d'adapter l'administration aux mutations contemporaines, profondes et accélérées, de l'espace de collecte et de distribution du courrier : déprise rurale, urbanisation et tertiarisation de l'économie sont des phénomènes qui bouleversent en moins de vingt ans les repères traditionnels et redéfinissent le rapport entre concentration et accessibilité du service postal. En milieu rural l'heure est à une première rétraction tandis qu'en milieu urbain, c'est une course pour suivre le rythme de l'expansion qui s'engage. A cela s'ajoutent les nouvelles pratiques touristiques

qui occasionnent des besoins saisonniers localisés. Les décalages chronologiques et les reconfigurations spatiales provoquent des tensions, principalement avec les collectivités locales et les usagers.

L'innovation et les tensions ne relèvent cependant pas uniquement du service. Elles concernent aussi l'institution en tant que telle. De fait, on ne saurait présenter la modernisation du service postal dans la France de Georges Pompidou sans revenir sur les projets de réforme du statut des Postes et Télécommunications. Là, plus vives encore furent les tensions, autour du problème de la rupture de la solidarité financière des deux entités, voire de leur autonomie respective, et du tournant commercial que devait prendre l'administration. Portés par les ministres successifs et suivis à l'Élysée, ces projets ont au final débouché sur un résultat nuancé, comme y invitaient et les résistances syndicales et la prudence politique.

Comptes-rendus de lecture

Deux ouvrages intéressants à divers titres, œuvres de deux postiers retraités, sont parvenus au Comité pour l'histoire de La Poste. Nous vous en livrons une succincte présentation.

Jean Gennaro, Des nouvelles du facteur, Nîmes, HB Editions, 2003, 175 p.

L'ambivalence du titre est judicieuse autour de la polysémie du mot « nouvelles » au pluriel : elle fait état de la double entrée de l'ouvrage. Il raconte en effet à la fois dix « nouvelles » dont les récits s'organisent autour du quotidien du facteur, ce dernier étant effectivement celui qui livre les nouvelles sous la forme du courrier, livraison qui donne corps à toutes sortes de scénarios...

A partir de ce subtil jeu, l'auteur met en place plusieurs récits agréables à lire, bien narrés, sur le quotidien du fonctionnaire des Postes le plus populaire aux yeux des gens. Les néophytes découvriront que le facteur dépasse en fait très souvent son simple rôle de messenger pour se faire enquêteur, médiateur, assistant social ou acteur de cinéma ; les connaisseurs estimeront à vraie valeur la justesse des situations décrites.

Comme chaque corps de métier, celui de facteur a ses avatars... Son pire ennemi, incarné par le chien, l'oblige à tous les stratagèmes d'évitement, voire de confrontation ! Parmi ses bottes secrètes de défense, la bombe lacrymogène, fuyant dans la sacoche, peut se transformer en virus faisant des plis postaux des vecteurs de larmes causées aux usagers... Le facteur marche à pied, mais il bouge également en voiture et à vélo. Il doit donc faire avec ces moyens de locomotion qu'il perçoit tantôt comme « fidèle destrier », tantôt comme « canasson récalcitrant » au gré des services rendus ou des déboires techniques.

Dans son genre également, le facteur est un grand spécialiste des relations que les contacts au quotidien rendent extrêmes : de la séduction amoureuse à la haine attisée, de la confiance filiale à la suspicion détestable, le facteur passe par tous les sentiments en fonction de son public : la vieille femme, l'ermite bourru, la femme attirante, le commerçant. Après tout, l'ouvrage fait bien de nous rappeler que le facteur est un être humain comme les autres, dont les humeurs, certes, rejaillissent instantanément sur le service.

Mais le facteur, c'est surtout la sacralisation d'actions emblématiques. La distribution du courrier exalte au plus haut point son sens du devoir lorsqu'il s'agit de retrouver un destinataire mal identifié. Le passage hivernal obligé, quoique, des calendriers poussent le fonctionnaire avide de gains à toutes les hypocrisies, voire à certains débordements.

On sent parfaitement que Jean Gennaro, dans le détail de cette narration passionnante, connaît tous les recoins cachés, les habitudes installées, les pra-

tiques usuelles d'un métier aux multiples facettes, qu'il a longtemps exercé. La minutie et le rendu des situations ne trompent pas. Où l'on découvre finalement que le service postal n'est pas toujours une sinécure, mais qu'il réserve aussi de belles surprises au facteur comme aux destinataires des correspondances.

Jacky Desmures, *Les escapades. Souvenirs et nouvelles*, L'Auteur, 2004, 137 p.

Une ville, une place, une rue ... En textes courts, l'auteur y installe les personnages de son environnement juvénile roannais : ses parents, un professeur, des copains, un maire illustre...

Par petites touches, il invite à parcourir la décennie particulière menant un gamin timide à la vie adulte. Celle-ci se concrétise notamment par l'entrée dans la vie active.

A 20 ans, le jeune homme découvre les PTT par l'opportunité d'un emploi saisonnier de facteur ... Il ne quittera plus cette grande famille en gravissant les échelons internes jusqu'à terminer une belle carrière comme inspecteur principal.

La première partie de l'ouvrage retrace donc l'itinéraire d'un homme issu d'un milieu modeste, à la scolarité contrariée mais avec l'énergie de réussir, qui envisage les PTT comme le milieu professionnel qui va lui permettre de s'élever. Cette trajectoire témoigne parfaitement d'une époque où les PTT, dont l'activité est en pleine croissance au milieu des Trente Glorieuses et embauchant à tour de bras, constituent un terrain privilégié d'ascension professionnelle et sociale pour toute une génération issue des classes moyennes. Et par conséquent, un fertile terrain d'études pour les chercheurs pour qui cet ouvrage pourra constituer une illustration.

La seconde partie de l'ouvrage regroupe deux nouvelles déclinées sur le fond de service postal. On retiendra essentiellement l'originalité de la première intitulée *La mignonnette égarée* (petite carte de vœux en vogue à partir des années 1930). Après de trente ans de péripéties postales, la carte trouve enfin son destinataire... elle évoque ses détours, ses chemins employés par la Poste automobile rurale, le bureau de poste et les employés chargés de son acheminement... La nouvelle permet à l'auteur de déployer sa parfaite connaissance de l'activité postale.

Bon de Commande

Les publications du Comité pour l'histoire de La Poste

N° de parution	Auteurs	Titres	Prix en euros	Quantité
n° 1	Collectif	Mémoires d'Algérie Une génération de postiers raconte	13,72
n° 2	Muriel Le Roux Benoit Oger	Le guide du chercheur Pour une histoire de la Poste aux XIX ^e et XX ^e siècles	15,25	Epuisé & remplacé
n° 3	Jean Manac'h Albert Vignau	Mémoire postale Une vie de receveur	7,62
n° 4	Pierre Le Saux	Mémoire postale Un postier parmi d'autres	13,72
n° 5	L. Raffa-Lonati, E. Lhomet, C. Fourrier, J. Le Naour	Mémoire postale Travail et intimité, les PTT au féminin	14	Epuisé
n° 6	Nicolas Verdier	Un député obstiné Alexandre GLAIS-BIZOIN 1800 - 1877	15
n° 7	Louis Boulet	Ma Poste, ombres et lumières	16

Les Cahiers pour l'histoire de La Poste

N° de parution	Auteurs	Titres	Prix en euros	Quantité
n° 1	V. Bouget	La grève des PTT de l'automne 1974 et les médias	6
n° 2	G. Quantin et F. Desroches	D'une Révolution à l'autre. Maîtres de Poste et réseau postal en Côte-d'Or, 1789-1848	6
n° 3	A. Le Ber et N. Schepens	Le rôle de la Poste au cours de la Première Guerre mondiale	6
n° 4	C. Tretsch	La vie à l'Hôtel des Postes de Paris de 1801 à 1830	6
N° hors série	Comité pour l'histoire	Guide de recherche sur l'histoire de la Poste en France, des origines au Premier Empire	15	A paraître
N° hors série	Comité pour l'histoire	Guide de recherche sur l'histoire de la Poste en France, à l'époque contemporaine (XIX ^e -XXI ^e siècles)	15	A paraître
Abonnement 4 numéros			20
Abonnement : 4 n° plus un hors série			30

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Pays : _____ Date : _____

Total (sans frais de port) : _____

Commandes et chèques (à l'ordre de La Poste) à expédier au : - Comité pour l'histoire de La Poste
44, boulevard de Vaugirard - Case postale C 606 - 75 757 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 55 44 01 51

Ouvrages publiés avec le concours du Comité

Le receveur des Postes, entre l'Etat et l'usager (1944 – 1973)

Odile JOIN-LAMBERT
Editions Belin – 2001
19,67 euros

Histoire de la Poste – De l'administration à l'entreprise

sous la direction de Muriel LE ROUX
Editions RNS rue d'Ulm – 2002
16 euros

La plume et la toile. Pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières

Etudes réunies par Pierre-Yves BEAUREPAIRE
Artois Presses Université – 2002
20 euros

Les facteurs et leurs tournées, un service public au quotidien

Marie CARTIER
Editions La Découverte – 2003
25 euros

La Caisse nationale d'épargne. Une institution au service du public et de l'Etat, 1881 - 1914

Benoit OGER
Editions L'Harmattan – 2005
(A paraître)

À commander dans toutes les bonnes librairies

 COMITÉ POUR L'HISTOIRE DE LA POSTE

44, boulevard de Vaugirard
Case postale C606
75757 Paris Cedex 15

Cahiers DE LA POSTE L'histoire

Prix : 6 €



ISSN : 1287-4612
ISBN : 2-9514515-9-8
Mai 2005